



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

21035-F

Distr. LIMITEE

CPD.14 (SPEC.)  
15 mars 1995

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITES MANUFACTURIERES :  
CARACTERISTIQUES, DETERMINANTS ET TENDANCES FUTURES  
ANALYSE REGIONALE, REGION DE LA CEA**

US/RAF/93/128

**RAPPORT FINAL \***

établi par le

**Groupe de l'intégration des femmes au développement industriel**

---

\* Traduction d'un document n'ayant fait l'objet d'aucune mise au point rédactionnelle.

V.95-54873 (EX)

## PREFACE

La présente étude s'inscrit dans le cadre des efforts que l'ONUDI déploie pour établir, à l'égard du rassemblement et de l'analyse des données, une démarche systématique qui offre une base judicieuse pour recenser et mettre au point des activités de nature à améliorer l'intégration des femmes au développement industriel. Dans un contexte général, la présente étude représente la contribution de l'ONUDI aux préparatifs régionaux de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Beijing, en 1995.

Le cadre de référence de la présente étude découle de l'analyse mondiale de la typologie de la participation des femmes à la vie économique et à la vie industrielle qui figure dans l'étude de l'ONUDI de 1992-1993 intitulée "Les femmes dans les activités manufacturières: les caractéristiques, les déterminants et les tendances futures de leur participation" (ONUDI, octobre 1993). La présente étude sur les femmes africaines a bénéficié des méthodes mises au point pour l'analyse mondiale, mais le modèle conceptuel a été adapté de façon à refléter les préoccupations des femmes qui sont propres à cette région. Ces méthodes représentent une contribution valable à l'analyse de la participation des femmes à la vie économique et, si l'on y ajoute les plans d'action proposés, elles représentent l'apport essentiel de ce projet. En outre, un rapport distinct en cours d'élaboration portera plus en détail sur les problèmes liés au rassemblement, dans la région, d'indicateurs ventilés entre les sexes.

La présente étude, que le Gouvernement néerlandais a généreusement appuyée, a été exécutée par le Groupe de l'intégration des femmes au développement industriel avec l'aide et le concours de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) relevant de l'ONU. Les travaux en jeu ont été répartis entre un consultant international (Pavla Jezkova), un consultant régional (Zenebeworke Tadesse) et une équipe de l'ONUDI spécialisée dans le traitement des données (Claudia Barberis, Giorgia Dario-Paolucci et Stefan Bosnjakovic). Un atelier de deux jours, organisé de concert par l'ONUDI et la CEA, s'est tenu à Addis Abeba, les 16 et 17 août 1994. Divers experts ou observateurs de la région (Saida Agrebi (Tunisie), Gladys Mutukwa (Zambie), Abigail Andah (Ghana), Jeanne Kouao (Côte d'Ivoire), Ida Wanendeya (Ouganda) et John Forje (Cameroun)) ont été invités à l'atelier pour examiner les conclusions préliminaires de l'étude et pour fournir un apport organique à la formulation de stratégies et de plans d'action permettant une utilisation plus efficace et plus équitable des ressources humaines aux fins du développement économique et industriel de la région.

## TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
<b>CHAPITRE PREMIER. TYPOLOGIE ET DETERMINANTS DU RÔLE DES FEMMES DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES .....</b>	<b>8</b>
1.1. Place de la femme sur le marché du travail .....	8
1.2. Milieu économique et industriel .....	12
1.3. Caractéristiques de la situation sociale et démographique .....	15
1.4. Caractéristiques du milieu politique, juridique et institutionnel .....	18
1.5. Déterminants de la participation des femmes aux activités économiques et industrielles .....	20
<b>CHAPITRE II. GROUPES DE PAYS ET CARACTERISTIQUES DE CES GROUPES .....</b>	<b>27</b>
2.1. Etat récapitulatif des principales conclusions .....	29
2.2. Analyse des groupes de pays .....	30
<b>CHAPITRE III. TENDANCES DU DEVELOPPEMENT ET DEFIS À RELEVER .....</b>	<b>72</b>
3.1. Tendances du développement régional et mondial .....	72
3.2. Défis que les divers groupes de pays se doivent de relever .....	77
<b>CHAPITRE IV. STRATEGIES .....</b>	<b>87</b>
4.1. Stratégies et plans d'action proposés pour les divers groupes de pays .....	87
4.2. Stratégies et plans d'action communs à l'échelon régional .....	96
<b>Bibliographie .....</b>	<b>99</b>
<b>Annexe A: Annexe méthodologique .....</b>	<b>106</b>
<b>Annexe B: Sources des indicateurs et état descriptif de ces sources .....</b>	<b>108</b>
<b>Annexe C: Résultats de l'analyse de corrélation multiple .....</b>	<b>111</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>120</b>

**TABLEAUX ET FIGURES**

	<i>Page</i>
<b>Encadré 1</b> Cadre méthodologique .....	3
<b>Encadré 2</b> Modèle conceptuel .....	4
<b>Tableau 1</b> Liste des variables et des indicateurs .....	5

**Chapitre premier**

<b>Tableau 2</b> Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent les indicateurs choisis pour tous les pays .....	9
<b>Figure 1</b> Ecart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes .....	22
<b>Figure 2</b> Répartition économique des secteurs en pourcentage du PIB .....	23
<b>Figure 3</b> Ecart des taux de participation au secteur manufacturier entre les hommes et les femmes .....	23
<b>Figure 4</b> Répartition entre les secteurs de la population féminine économiquement active ...	24
<b>Figure 5</b> Participation des femmes aux sous-secteurs 31, 32 et 38 .....	24
<b>Figure 6</b> Taux d'activité économique des femmes et taux de fécondité .....	25
<b>Figure 7</b> Taux de fécondité et taux de scolarisation secondaire chez les filles .....	25
<b>Figure 8</b> Ecart entre les effectifs scolaires des garçons et des filles dans l'enseignement secondaire .....	26
<b>Tableau 3</b> Grappes et moyennes régionales .....	28

**Chapitre II**

<b>Tableau 4</b> Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 1 .....	31
<b>Figure 9</b> Caractéristiques de la grappe .....	32
<b>Figure 10</b> Ecart entre les hommes et les femmes .....	33
<b>Tableau 5</b> Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 2 .....	38
<b>Figure 11</b> Caractéristiques de la grappe .....	39
<b>Figure 12</b> Ecart entre les hommes et les femmes .....	40
<b>Tableau 6</b> Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 3 .....	42
<b>Figure 13</b> Caractéristiques de la grappe .....	43
<b>Figure 14</b> Ecart entre les hommes et les femmes .....	44
<b>Tableau 7</b> Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 4 .....	48
<b>Figure 15</b> Caractéristiques de la grappe .....	49
<b>Figure 16</b> Ecart entre les hommes et les femmes .....	50
<b>Tableau 8</b> Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 5 .....	55
<b>Figure 17</b> Caractéristiques de la grappe .....	56
<b>Figure 18</b> Ecart entre les hommes et les femmes .....	57
<b>Tableau 9</b> Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 6 .....	62
<b>Figure 19</b> Caractéristiques de la grappe .....	63
<b>Figure 20</b> Ecart entre les hommes et les femmes .....	64
<b>Tableau 10</b> Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 7 .....	66
<b>Figure 21</b> Caractéristiques de la grappe .....	67
<b>Figure 22</b> Ecart entre les hommes et les femmes .....	68

## INTRODUCTION

Le rôle des femmes dans le développement a été au centre des programmes des organismes internationaux et nationaux depuis la Conférence de Mexico, en 1975, tendance qui s'est trouvée renforcée du fait qu'il était nécessaire d'examiner les questions de la contribution économique des femmes dans le cadre général de la mise en valeur des ressources humaines. Il a été établi que les politiques qui s'attachent avant tout à mettre en valeur le capital physique et ont négligé la composante humaine n'ont pas réussi à amener une amélioration durable de la situation économique et sociale de la majorité des populations des pays en développement. L'adoption d'une perspective "tenant compte du sexe" a permis de mieux comprendre les différents facteurs sociaux et économiques qui façonnent le rôle des femmes et des hommes et qui sont essentiellement à l'origine des différences entre les réalisations des femmes et les réalisations des hommes et la façon dont femmes et hommes participent au développement.

*"La femme n'a pas simplement pour rôle d'assurer la reproduction de la race humaine, mais elle a aussi pour rôle de contribuer à la vie et au développement sociaux et économiques. Il ne peut y avoir d'analyse utile ni efficace de la politique économique et sociale si l'on ne mesure pas la contribution des femmes et les circonstances particulières dans lesquelles elles fournissent cette contribution. On ne comprend parfois pas que le système économique tout entier serait paralysé dès le moment où les femmes cesseraient de coopérer." (Measuring Women's and Men's Economic Contributions (Mesurer la contribution économique des femmes et des hommes), Lourdes Urdaneta-Ferran, 49ème session de l'Institut international de statistique).*

Sur le continent africain, l'importance de la contribution des femmes au développement revêt une importance particulière. Les femmes constituent la majorité de la population rurale et apportent une contribution décisive au sous-secteur de la production alimentaire. On reconnaît que négliger le rôle des femmes dans l'agriculture représente une cause capitale du fléchissement de la production alimentaire africaine (*Banque africaine de développement, 1990*). De plus, on constate aussi que sans les activités des femmes dans le secteur non structuré, la plupart des centres urbains d'Afrique ne pourraient être nourris (*OIT, 1988*). En Afrique, le nombre des ménages ayant une femme à leur tête est le plus élevé du monde, et ces ménages représentent souvent la partie la plus défavorisée de la population (*Fonds international de développement agricole, 1993*). Ainsi,

*"le Groupe de la Banque estime que le continent ne pourra pas commencer à résoudre ses problèmes de développement tant que l'on n'aura pas mis en place des politiques et mécanismes de nature à écarter les obstacles qui empêchent de porter au maximum les efforts de développement des femmes et qui empêchent les femmes d'obtenir de leurs travaux un revenu adéquat." (Document directif sur les femmes dans le développement, Banque africaine de développement, 1990).*

Le manque de renseignements et de compréhension à l'égard des activités économiques et de la condition de la femme en Afrique a été l'une des principales pierres d'achoppement lorsque l'on a formulé des politiques d'utilisation efficace des ressources humaines et lorsque l'on a suivi les progrès accomplis dans cette voie. Les femmes comptent, mais elles ne sont pas prises en compte. Si les révisions des définitions internationalement acceptées des activités économiques ont aidé à faire comprendre la diversité de la participation des femmes au développement et à rendre la contribution des femmes plus notoire, leur adoption ne s'est jusqu'ici soldée en Afrique que par peu de progrès. Les principales difficultés tiennent, semble-t-il, à l'interprétation de ce qui constitue une activité économique. La majorité des Africains participent à des activités qui ne relèvent pas de la production structurée orientée vers le marché. Ces activités sont en majeure partie liées à la production alimentaire et aux services qui sont nécessaires à la survie des ménages africains. Du fait qu'il n'y a pas de rétribution monétaire qui s'y attache, ces activités ne sont pas reflétées dans les comptabilités nationales.

Le développement social et économique a pour but, ainsi que le définissait le rapport mondial de 1990 sur le développement humain, d'offrir aux êtres humains davantage de solutions entre lesquelles choisir. L'une des solutions les plus importantes qui s'offrent est d'avoir accès au revenu par l'emploi, cet aspect présentant un intérêt particulier pour les femmes. L'emploi salarié non seulement rehausse la condition économique de la femme, mais aussi sa condition sociale. En revanche, l'emploi structuré peut être à l'origine d'un conflit entre les différentes fonctions dont les femmes s'acquittent, notamment en Afrique. Le rôle économique des femmes doit ainsi être analysé comme suit:

*Rehausser la participation des femmes à l'économie est bénéfique pour les femmes, pour la famille et pour la société tout entière, mais les avantages découlant d'une place accrue des femmes dans l'emploi salarié ne doivent pas être obtenus aux dépens de la qualité de vie des femmes. Tout fardeau additionnel imposé aux femmes du fait d'une participation accrue doit être maintenu au minimum et réparti à part égale entre les hommes et les femmes.*

Les indices dont on dispose jusqu'ici montrent que le développement industriel est une condition nécessaire du développement économique et de la croissance de l'emploi. Du point de vue économique, les activités liées à l'industrie se sont révélées plus capables de produire un revenu que les activités liées à l'agriculture. Si l'emploi sert à mesurer la contribution économique, la participation des femmes aux activités liées à l'industrie constitue un aspect important du rôle des femmes à l'égard du développement.

Dans la plupart des pays africains, la main-d'oeuvre industrielle demeure peu importante et la participation des femmes au secteur manufacturier structuré demeure rare, ce qui explique que le rôle des femmes à l'égard du développement industriel ait moins attiré l'attention que leur rôle dans l'agriculture ou dans le domaine social, méconnaissance qui a estompé deux rapports importants. Le premier est le rapport entre le développement industriel et la participation des femmes au secteur manufacturier. Le second est le rapport entre l'emploi salarié des femmes et le développement social. Dans les pays où l'industrialisation a été rapide et couronnée de succès, la proportion de femmes dans les activités manufacturières salariées est élevée. D'un autre côté, l'accès des femmes au salariat s'est accompagné d'une amélioration des indicateurs sociaux, éducatifs et démographiques. C'est dans les pays qui comptent la plus forte proportion de salariées employées dans le secteur moderne (les activités manufacturières ayant été un important employeur de main-d'oeuvre féminine) que l'on trouve les taux d'analphabétisme les plus faibles, l'espérance de vie la plus longue et les taux de fécondité les plus bas.

Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi de 1985 pour la promotion de la femme jusqu'en l'an 2000, de même que la Déclaration d'Abuja de 1987 sur le développement participatif (le rôle des femmes durant les années 90) ont représenté autant de défis importants à relever quant au rôle et à la situation de la femme dans le développement social et économique de leurs pays. La persistance d'écarts entre les femmes et les hommes au regard de la mise en valeur des ressources humaines représente un défi important à relever et offre une occasion d'agir si l'on veut accélérer le progrès économique et social en investissant dans les femmes. En rendant les structures et politiques économiques mieux à même de répondre aux besoins des femmes, on aboutira à une utilisation plus efficace d'une grande partie du capital humain.

La présente étude a pour objectif principal de parvenir à un programme d'action intégré dont les répercussions soient plus vastes que celles d'activités individuelles fragmentées. A cette fin, il a été adopté, pour le rassemblement et l'analyse des données, une démarche systématique (voir l'encadré 1 et l'annexe A) de nature à permettre la prise des décisions dans les domaines dont il faut s'occuper si l'on veut renforcer la participation des femmes au développement économique et industriel et les placer sur un pied d'égalité avec les hommes. La présente étude représente le suivi des travaux antérieurs de l'ONUDI dans ce domaine, qui ont analysé les caractéristiques mondiales naissantes de la participation des femmes à la vie économique et à la vie industrielle. La démarche retenue dans l'analyse mondiale et la présente analyse régionale se fondent sur un modèle conceptuel lié aux systèmes qui reflète l'interaction de facteurs sociaux, économiques, politiques et institutionnels influant sur la participation

des hommes et des femmes à l'économie et, en particulier, sur le secteur manufacturier (voir encadré 2). Le tableau 1 donne un aperçu de l'ensemble initial d'indicateurs et de variables représentant ces systèmes.

**Encadré 1**

**CADRE METHODOLOGIQUE**

Le cadre méthodologique se compose de trois parties, à savoir un modèle conceptuel, un recensement des variables et des indicateurs et une analyse statistique. Ce cadre représente une démarche adaptée que l'ONUDI a mise au point pour l'analyse des systèmes industriels et des typologies sectorielles.

**A. Modèle conceptuel de la participation des femmes à la vie économique et à la vie industrielle**

Les hypothèses sur lesquelles l'analyse se fonde sont les suivantes:

1. La participation des femmes à la vie économique est fonction de rapports interactifs entre un certain nombre de systèmes, d'ordre économique, social, démographique, traditionnel sur le plan culturel ou religieux, politique et juridique ou institutionnel;
2. Chaque système peut être représenté par un certain nombre de variables. L'interaction de ces variables a des répercussions différentes sur la participation des hommes et des femmes à la vie économique en fonction des différents groupes d'âge, groupes de revenu, groupes sociaux et unités ménagères;
3. Les variables à l'intérieur d'un système peuvent renforcer, affaiblir ou neutraliser l'effet des variables dans d'autres systèmes.

**B. Recensement des variables et des indicateurs**

La recherche empirique, les enquêtes et les études ont permis de recenser les questions qui présentent un intérêt pour l'examen du rôle des femmes à l'égard du développement économique ou industriel. Ces questions sont formulées sous forme de variables et classées dans les systèmes pertinents. Des indicateurs statistiques ont été choisis pour quantifier et systématiser l'information qui a trait aux variables. Le choix de ces indicateurs a fait une très large place aux travaux théoriques que l'ONU et les organismes qui lui sont reliés ont effectués en ce qui concerne les statistiques en fonction du sexe qui caractérisent le rôle économique de la femme. Le tableau 1 donne la liste des variables et des indicateurs groupés en fonction des systèmes pertinents. Une évaluation des indicateurs à l'échelon des pays et à l'échelon de la région a aidé à établir les différentes typologies de la place que les hommes et que les femmes occupent dans la main-d'oeuvre à un moment donné.

**C. Instruments et analyse statistiques**

Des instruments statistiques ont facilité les comparaisons entre pays d'importants ensembles de données qui ont fourni une image complète des facteurs influant sur le rôle économique de la femme. Des moyennes, des corrélations et des régressions ont été calculées pour déterminer la rigueur ou l'imperfection d'indicateurs ainsi que des liens existant entre eux. Des méthodes statistiques à plusieurs variables ont servi à grouper approximativement des pays ayant en commun des caractéristiques analogues quant à la participation des femmes à la vie économique. Les résultats de l'analyse statistique ont été vérifiés par des données qualitatives.

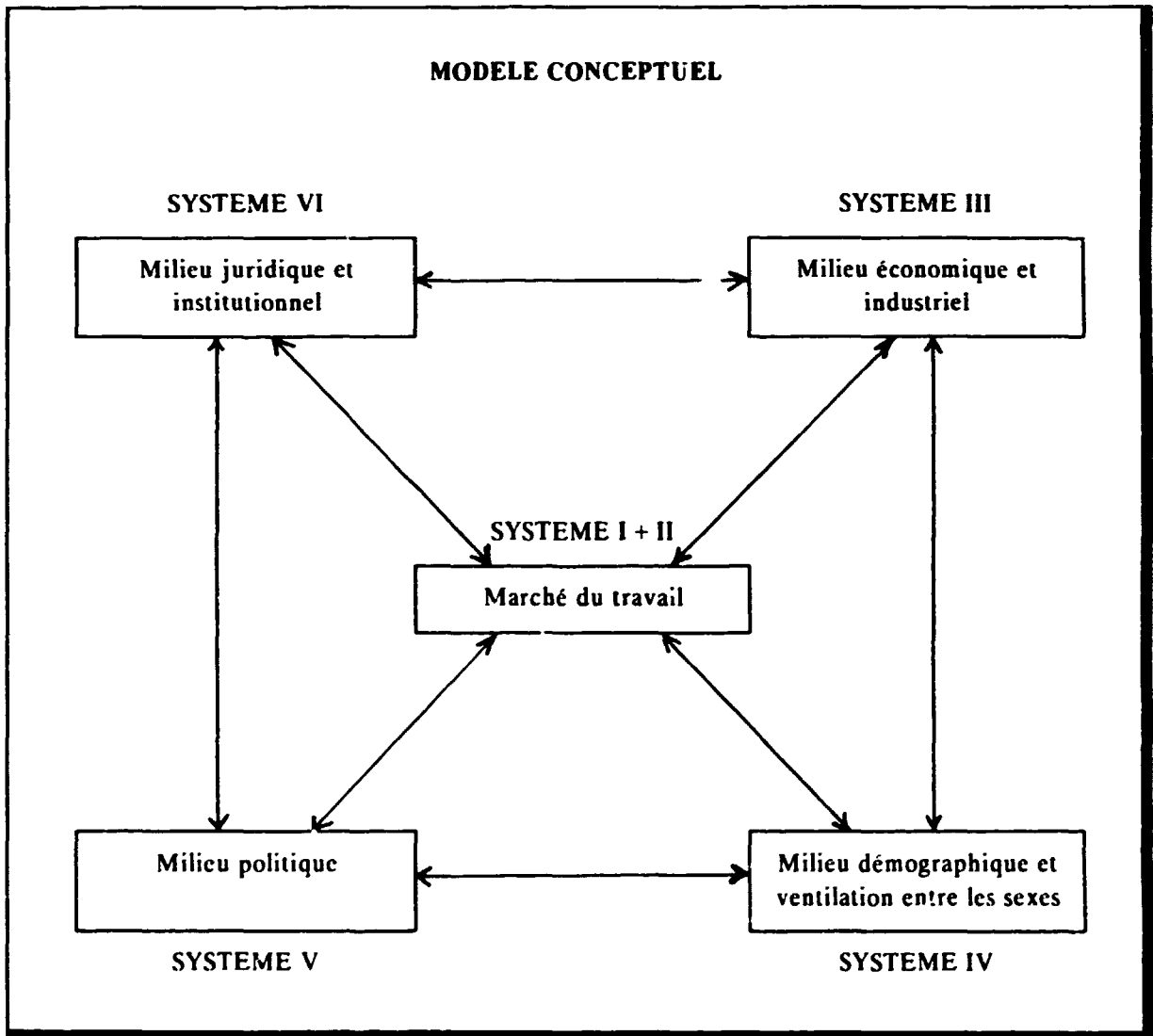
Cette démarche intégrée permet d'évaluer en profondeur les caractéristiques de la participation féminine. L'emploi d'ensembles systématisés et normalisés de données facilite l'analyse comparative de toute une gamme de pays parvenus à différents stades de leur développement et compense dans une certaine mesure le manque de données de séries chronologiques dans le modèle. En employant une analyse à plusieurs variables, il est possible de recenser des groupes de pays dont les typologies sont analogues dans les divers systèmes pertinents et de les projeter en regard des tendances économiques et industrielles prévues. A cet égard, les obstacles qui pèsent sur des groupes recensés de pays sont circonscrits et des programmes d'action sont proposés pour soutenir et renforcer la contribution des femmes au développement économique que l'on prévoit dans la région jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

Les principales sources des données utilisées dans la présente étude sont la banque de données de la Commission économique pour l'Afrique qui ont trait aux indicateurs socio-économiques africains, la banque de données économétriques mondiales de l'ONUDI, la banque de données servant à l'Annuaire des statistiques du travail de l'OIT, la banque de données servant à l'Annuaire statistique de l'UNESCO et la banque de données exploitables sur micro-ordinateur de l'ONU relatives aux statistiques et indicateurs concernant les femmes. L'annexe B donne la source des divers indicateurs.



Le manque de données disponibles, essentiellement de données sur l'emploi ventilées en fonction du sexe, n'a pas permis d'utiliser pleinement le modèle conceptuel. Pour compenser cette limitation ainsi que pour remédier à la qualité souvent défectueuse des données, l'analyse statistique est complétée par des renseignements qualitatifs provenant de la documentation pertinente. Il n'en reste pas moins qu'il a fallu exclure de l'analyse un certain nombre d'indicateurs pour assurer la couverture complète du continent. Un rapport distinct est consacré aux questions liées à la disponibilité d'indicateurs ventilés en fonction du sexe à l'échelon régional et à l'échelon national.

Encadré 2



**Tableau 1. LISTE DES VARIABLES ET DES INDICATEURS**

<b>I. CARACTERISTIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE</b>	
<b>Variable 1.1. Taille et répartition de la population économiquement active (PEA)</b>	
1.1.1.	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans ou davantage) ~ [Proportion de femmes économiquement actives âgées de 15 ans ou plus par rapport au total des femmes âgées de 15 ans ou plus que compte la population]
1.1.2.	Ecart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes ~ [Hommes ou femmes économiquement actifs par rapport à la PEA totale]
1.1.5.	Taux de participation des femmes au secteur agricole ~ [Femmes économiquement actives que compte l'agriculture par rapport au total des femmes que compte la PEA du pays]
1.1.6.	Ecart entre les sexes que font apparaître les activités agricoles ~ [(Nombre d'hommes employés dans l'agriculture - nombre de femmes employées dans l'agriculture) par rapport à la PEA totale employée dans l'agriculture]
1.1.7.	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire (commerce et services) ~ [Proportion de femmes économiquement actives employées dans le secteur tertiaire par rapport au total de femmes que compte la PEA du pays]
1.1.8.	Ecart entre les sexes dans les activités tertiaires ~ [(Hommes économiquement actifs employés dans le secteur tertiaire - femmes économiquement actives employées dans le secteur tertiaire) par rapport à la PEA totale du secteur tertiaire]
1.1.10.	Proportion de femmes dans la PEA totale [Nombre de femmes que compte la PEA par rapport à la PEA totale]
<b>Variable 1.2. Taille et répartition de l'emploi</b>	
1.2.1.	Taux d'emploi des femmes [Proportion de femmes exerçant un emploi salarié par rapport au total de femmes que compte la PEA]
1.2.2.	Indice de l'écart entre les hommes et les femmes [(Nombre d'hommes exerçant un emploi salarié - nombre de femmes exerçant un emploi salarié) par rapport au nombre total d'hommes exerçant un emploi salarié]
1.2.3.	Taux d'emploi des femmes dans les activités autres qu'agricoles [Proportion de femmes exerçant un emploi salarié dans les activités autres qu'agricoles par rapport au nombre total des femmes exerçant un emploi salarié]
1.2.4.	Indice de l'écart entre les hommes et les femmes [(Nombre d'hommes exerçant un emploi salarié dans les activités autres qu'agricoles - nombre de femmes exerçant un emploi salarié dans des activités autres qu'agricoles) par rapport au total des hommes exerçant un emploi salarié dans des activités autres qu'agricoles]
1.2.9.	Taux d'emploi global des femmes [Proportion de femmes exerçant un emploi salarié par rapport à l'effectif total de la main-d'oeuvre]
<b>II. CARACTERISTIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE INDUSTRIELLE</b>	
<b>Variable 2.1. Taille et répartition</b>	
2.1.1.	Taux de participation des femmes au secteur manufacturier ~ [Proportion de femmes économiquement actives qui exercent un emploi salarié dans le secteur manufacturier par rapport au total de femmes que compte la PEA]
2.1.2.	Ecart entre les sexes que font apparaître les activités industrielles (manufacturières) ~ [(Nombre d'hommes exerçant un emploi manufacturier salarié - nombre de femmes exerçant un emploi manufacturier salarié) par rapport au total de la PEA employée dans le secteur manufacturier]
2.1.3.	Place occupée par les femmes dans le salariat manufacturier [Nombre de femmes exerçant un emploi salarié dans le secteur manufacturier par rapport au nombre total de femmes exerçant un emploi salarié]
2.1.4.	Indice de l'écart entre les hommes et les femmes [(Nombre total d'hommes exerçant un emploi salarié dans le secteur manufacturier - nombre total de femmes exerçant un emploi salarié dans ce secteur) par rapport au nombre total de salariés masculins du secteur manufacturier]
2.1.11.	Femmes exerçant un emploi salarié manufacturier [Nombre de femmes exerçant un emploi salarié manufacturier par rapport au total des salariés du secteur manufacturier]

### III. MILIEU ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL

#### Variable 3.1. Niveau de développement économique

- 3.1.1. Logarithme du PIB par habitant ~  
[[minX - X (= PIB par habitant; log)] / (minX - maxX)]
- 3.1.2. Part du secteur agricole dans le PIB ~
- 3.1.3. Part du secteur tertiaire dans le PIB ~
- 3.1.4. Part de la VAM dans le PIB ~
- 3.1.5. Part des exportations dans le PIB
- 3.1.6. Rapport entre les salaires des femmes et des hommes dans l'agriculture
- 3.1.7. Taux d'inflation [Moyenne de l'indice des prix pour les trois dernières années]
- 3.1.8. Part des dépenses publiques dans le PIB ~
- 3.1.9. PIB par habitant [Valeurs absolues en dollars des Etats-Unis d'Amérique]
- 3.1.12. Indice moyen de la production alimentaire par habitant [Production 1979-1980 = 100]
- 3.1.13. Ratio du service de la dette ~
- 3.1.14. Importations de produits alimentaires en pourcentage du total des importations

#### Variable 3.2. Niveau du développement industriel

- 3.2.1. Logarithme de la VAM par habitant ~  
[(minX - X) / (minX - maxX)]
- 3.2.2. Part des articles manufacturés dans le total des exportations ~
- 3.2.4. Part des ouvrages en métaux, machines et matériel (sous-secteur 38) dans la VAM totale
- 3.2.9. Part des produits alimentaires et boissons (sous-secteur 31) dans la VAM totale
- 3.2.10. Part des industries textiles et du cuir (sous-secteur 32) dans la VAM totale

#### Variable 3.3. Infra-structure

- 3.3.1. Longueur des voies ferrées par 1000 km<sup>2</sup>
- 3.3.2. Longueur des routes par 1000 km<sup>2</sup>
- 3.3.3. Nombre des postes récepteurs de radio par 1000 habitants
- 3.3.5. Dépenses publiques consacrées à l'instruction  
[Dépenses publiques consacrées à l'instruction par rapport au total des dépenses publiques]
- 3.3.6. Indice des besoins essentiels  
*[Cet indice combine un indice relatif à l'instruction et un indice relatif à la santé. Les valeurs sont comprises entre 0 et 1. Plus le chiffre est proche de 1, plus élevés sont les besoins essentiels de la population du pays: FIDA, 1993]*
- 3.3.7. Dépenses publiques consacrées à la santé

### IV. SITUATION SOCIALE ET DEMOGRAPHIQUE

#### Variable 4.1. Taille et répartition de la population

- 4.1.1. Urbanisation ~ [Population urbaine par rapport à la population totale]
- 4.1.3. Ecart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes ~  
[(Espérance de vie des hommes à la naissance - espérance de vie des femmes à la naissance) par rapport à l'espérance de vie totale à la naissance]
- 4.1.4. Fécondité totale (naissances par femme) ~
- 4.1.5. Age moyen du premier mariage pour les femmes [(minX - X) / (minX - maxX)]
- 4.1.8. Ménages ayant une femme à leur tête ~  
[Nombre de femmes à la tête d'un ménage par rapport au nombre total de ménages]
- 4.1.9. Taux de personnes entièrement à la ch<sup>^</sup>Agauprui  
[(Personnes âgées de 0 à 14 ans et de 65 ans ou plus) par rapport au total de la population économiquement active âgée de 15 à 64 ans]
- 4.1.10. Indice de la condition féminine  
*[Mesure combinée de la mortalité liée à la maternité, de l'emploi de contraceptifs, du taux d'alphabétisation, de la scolarisation primaire et secondaire, du différentiel de salaire entre les femmes et les hommes et du nombre de femmes que compte la main-d'œuvre: FIDA, 1993]*

<b>Variable 4.2. Accès à l'instruction</b>	
4.2.1.	Ecart des taux d'alphabétisation entre les sexes ~ [(Taux d'alphabétisation des femmes - taux d'alphabétisation des hommes) par rapport au taux d'alphabétisation total]
4.2.2.	Taux de scolarisation primaire chez les filles ~ [Nombre de filles inscrites dans les écoles primaires par rapport au nombre de filles que compte le groupe d'âge correspondant]
4.2.3.	Indice de l'écart entre les hommes et les femmes [(Taux de scolarisation primaire chez les garçons - taux de scolarisation primaire chez les filles) par rapport au nombre de garçons inscrits dans l'enseignement primaire]
4.2.4.	Taux de scolarisation secondaire chez les filles ~ [Nombre de filles inscrites dans les écoles secondaires par rapport au total de femmes que compte le groupe d'âge correspondant]
4.2.5.	Ecart de la scolarisation secondaire en fonction du sexe ~ [(Taux de scolarisation secondaire chez les filles - taux de scolarisation secondaire chez les garçons) par rapport au taux de scolarisation secondaire total]
4.2.6.	Proportion de femmes inscrites dans les établissements d'enseignement tertiaire [Nombre de femmes inscrites dans l'enseignement tertiaire par rapport au total de femmes que compte le groupe d'âge correspondant]
4.2.7.	Indice de l'écart entre les hommes et les femmes [(Taux de scolarisation tertiaire chez les hommes - taux de scolarisation tertiaire chez les femmes) par rapport au nombre total d'hommes inscrits dans l'enseignement tertiaire]
4.2.11.	Indice de l'écart entre les hommes et les femmes [(Nombre d'hommes poursuivant des études techniques - nombre de femmes poursuivant des études techniques) par rapport au nombre total d'hommes poursuivant des études techniques]
<b>V. MILIEU POLITIQUE</b>	
<b>Variable 5.1. Répartition des pouvoirs</b>	
5.1.1.	Représentation parlementaire [Nombre de femmes membres du Parlement par rapport au nombre total des membres que compte le Parlement]
5.1.2.	Mécanisme national en faveur de la promotion de la femme
<b>VI. MILIEU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL</b>	
<b>Variable 6.1. Protection juridique</b>	
6.1.1.	Ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ~
6.1.2.	Ratification de la Convention 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération, 1951 ~
6.1.3.	Ratification de la Convention 111 de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 ~

Note: ~ Indicateurs employés dans l'échantillonnage par grappes

## CHAPITRE PREMIER

### TYPOLOGIE ET DETERMINANTS DU ROLE DES FEMMES DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES

Les quatre sections qui suivent interprètent les principales caractéristiques des six systèmes grâce à l'emploi d'indicateurs liés à l'un ou l'autre sexes qui ont été choisis pour le continent tout entier. En vue d'englober tous les pays de la CEA dans l'analyse des systèmes, l'ensemble initial d'indicateurs souhaitables présenté dans le tableau 1 a été réduit. On y trouve des exemples de pays pour lesquels la couverture des données est plus complète ainsi que des conclusions de recherches et enquêtes pertinentes menées dans la région pour élargir le champ et la perspective temporelle de l'analyse. La répartition des pays entre sous-régions géographiques auxquelles il est d'usage de recourir illustre la diversité que l'on constate tant à l'intérieur des sous-régions que d'une sous-région à l'autre (voir le tableau 2). La dernière section du présent chapitre récapitule les principales conclusions qui en découlent comme celles qui découlent d'autres études sur les déterminants de la participation des femmes aux activités économiques et industrielles.

#### 1.1. PLACE DE LA FEMME SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Les caractéristiques les plus frappantes du marché du travail africain sont la jeunesse de la main-d'oeuvre, la forte concentration de la population économiquement active dans le secteur agricole, le chômage répandu et croissant dans le secteur non structuré et l'importance croissante de l'emploi dans ce secteur non structuré. Le déséquilibre démographique entre la partie de la population qui est économiquement active et la partie de la population composée de personnes entièrement à la charge d'autrui explique en partie le fléchissement du taux d'activité (défini ici comme le rapport entre la population âgée de 15 à 64 ans et le chiffre de la population totale) pour l'Afrique tout entière entre 1980 et 1990.

Le fléchissement du taux d'activité des femmes pour l'Afrique tout entière (2,5 %) a été toutefois plus important que le fléchissement du taux d'activité masculine (1,7 %) au cours de la période considérée (CEA 1992, *tableau 9*). Cette différence ne saurait guère être imputée à une scolarisation féminine plus élevée, alors que cette scolarisation ne s'est pas modifiée de façon sensible pour le groupe d'âge pertinent au cours de la période. Une explication plus plausible tient, semble-t-il, au taux croissant des grossesses d'adolescentes (OIT/Programme mondial de l'emploi, 1993) et à la plus forte participation des femmes aux activités concernant la survie des ménages, qui tendent toujours à être exclues de la définition des activités économiques (CEA, 1992, OIT/PECTA, 1990). En adoptant une définition des activités économiques, notamment de celles du secteur non structuré, qui tient compte du sexe, les enquêtes portant sur la main-d'oeuvre dans un certain nombre de pays montrent que le taux d'activité des femmes s'est en fait accru ces dernières années. L'augmentation est essentiellement imputée à une plus forte participation des femmes des zones urbaines (*enquêtes sur le Zimbabwe et le Kenya citées dans OIT/PECTA, 1990*).

Le taux régional moyen d'activité féminine était de 25 % et il était de 50 % pour les hommes, en 1992. On constatait des différences sensibles entre les pays et les sous-régions, notamment entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. En moyenne, les pays de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe avaient le taux d'activité féminine le plus élevé, à savoir 33 %. Les pays d'Afrique du Nord avaient le taux d'activité le plus faible. Bien que les différences puissent en partie s'expliquer du fait des définitions différentes employées et du décompte continuellement inférieur de la population féminine économiquement active, notamment dans les pays musulmans (PNUD, 1990, Sultan, 1990, Moghadam, 1990), les différences sont frappantes. Alors que le taux d'activité féminine a fléchi en Afrique subsaharienne, les taux d'activité économique globale se sont améliorés en Afrique du Nord au

Tableau 2. Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent les indicateurs choisis pour tous les pays

Pays	Système I		Système II		Système III								
	1.1.1	1.1.5	2.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.1.8	3.1.9	3.1.13	3.2.2	3.2.4	3.3.5	3.3.6
Moyennes régionales:	30%	69%	8%	30%	44%	11%	29%	848	18%	25%	10%	15%	45%
<b>Afrique du Nord</b>													
Algérie	4%	5%	25%	7%	41%	12%	23%	2 368	72%	2%	11%	25%	62%
Egypte	5%	13%	21%	19%	50%	11%	52%	586	21%	31%	13%	13%	61%
Jamahiriya arabe libyenne	5%	26%	22%	8%	44%	8%	37%	5 085	5%	5%	6%	10%	-
Maroc	13%	29%	38%	16%	52%	18%	21%	710	31%	54%	12%	17%	41%
Soudan	14%	78%	7%	40%	45%	8%	30%	527	7%	4%	7%	10%	27%
Tunisie	15%	21%	53%	19%	47%	17%	41%	1 536	23%	69%	11%	17%	60%
Moyennes	9%	29%	28%	18%	47%	12%	34%	1 802	27%	27%	10%	15%	50%
<b>Afrique de l'Ouest</b>													
Bénin	44%	64%	5%	39%	46%	4%	21%	401	5%	4%	6%	16%	34%
Burkina Faso	49%	83%	4%	41%	30%	16%	13%	303	9%	3%	10%	19%	26%
Cap-Vert	21%	20%	24%	21%	50%	6%	20%	450	11%	19%	35%	-	51%
Côte d'Ivoire	28%	68%	6%	27%	52%	13%	34%	588	32%	11%	15%	16%	36%
Gambie	37%	90%	3%	29%	58%	7%	28%	346	13%	61%	5%	12%	34%
Ghana	29%	46%	18%	45%	39%	11%	4%	458	27%	16%	5%	18%	46%
Guinée	36%	80%	9%	23%	44%	4%	26%	525	12%	39%	-	-	21%
Guinée-Bissau	37%	90%	3%	44%	42%	5%	22%	243	87%	2%	-	3%	33%
Libéria	21%	79%	2%	43%	43%	9%	21%	357	3%	82%	4%	17%	30%
Mali	10%	75%	4%	50%	33%	8%	27%	248	10%	25%	15%	9%	13%
Mauritanie	13%	81%	6%	30%	46%	7%	31%	571	21%	1%	6%	-	25%
Niger	48%	92%	-	42%	41%	4%	28%	319	15%	72%	1%	18%	21%
Nigeria	26%	66%	8%	38%	33%	10%	8%	281	29%	2%	21%	9%	40%
Sénégal	35%	87%	3%	20%	49%	19%	33%	457	13%	19%	10%	23%	33%
Sierra Leone	24%	76%	5%	32%	51%	8%	17%	117	8%	53%	8%	13%	28%
Togo	30%	64%	8%	35%	41%	7%	20%	480	7%	5%	10%	12%	51%
Moyennes:	31%	73%	7%	35%	44%	9%	22%	384	19%	26%	11%	14%	33%
<b>Afrique centrale</b>													
Burundi	49%	98%	1%	51%	31%	12%	20%	215	35%	4%	12%	-	43%
Cameroun	26%	71%	5%	24%	43%	14%	15%	1 045	16%	13%	7%	12%	50%
Congo	31%	80%	3%	15%	52%	9%	34%	1 160	12%	16%	13%	-	55%
Gabon	32%	80%	4%	9%	41%	7%	32%	3 486	17%	3%	-	-	61%
Guinée équatoriale	33%	77%	5%	50%	40%	1%	21%	405	10%	5%	-	-	44%
République centrafricaine	44%	69%	5%	43%	44%	7%	29%	398	10%	70%	3%	-	35%
Rwanda	47%	97%	1%	42%	38%	12%	89%	220	23%	3%	12%	19%	44%
Sao Tomé-et-Principe	32%	68%	5%	23%	55%	10%	46%	367	36%	28%	-	-	57%
Tchad	15%	83%	2%	44%	44%	9%	14%	196	5%	2%	-	-	29%
Zaire	27%	93%	2%	31%	37%	1%	18%	82	15%	30%	17%	19%	45%
Moyennes:	34%	82%	3%	33%	43%	8%	32%	757	18%	17%	11%	17%	46%
<b>Afrique orientale et Afrique australe</b>													
Afrique du Sud	34%	7%	9%	5%	45%	23%	34%	2 368	1%	32%	27%	-	-
Angola	32%	86%	2%	44%	37%	3%	57%	392	7%	12%	28%	-	40%
Botswana	23%	76%	4%	6%	30%	5%	45%	2 567	3%	89%	11%	21%	66%
Comores	37%	81%	2%	43%	44%	5%	17%	482	7%	33%	-	-	56%
Djibouti	37%	85%	2%	3%	80%	6%	34%	841	4%	12%	-	8%	32%
Ex-Ethiopie	56%	87%	2%	43%	36%	9%	25%	93	9%	25%	2%	11%	32%
Kenya	32%	80%	4%	27%	51%	12%	26%	347	27%	16%	16%	20%	56%
Lesotho	40%	81%	4%	16%	48%	16%	41%	327	5%	53%	2%	18%	60%
Madagascar	35%	88%	3%	33%	52%	12%	10%	365	19%	20%	5%	17%	54%
Malawi	36%	90%	5%	34%	49%	11%	24%	241	24%	5%	10%	9%	46%
Maurice	19%	23%	15%	11%	56%	23%	28%	2 462	8%	62%	5%	14%	85%
Mozambique	51%	97%	1%	39%	18%	25%	37%	612	9%	47%	-	-	32%
Namibie	13%	47%	3%	11%	51%	4%	35%	1 310	3%	90%	-	21%	-
Ouganda	37%	82%	4%	51%	37%	4%	20%	209	43%	1%	6%	13%	47%
République-Unie de Tanzanie	45%	87%	1%	58%	31%	5%	42%	100	32%	15%	18%	8%	60%
Seychelles	21%	7%	21%	6%	74%	12%	60%	4 697	7%	-	3%	-	81%
Somalie	33%	83%	2%	69%	17%	2%	7%	470	12%	8%	2%	-	14%
Swaziland	32%	77%	5%	16%	52%	25%	29%	729	3%	14%	3%	27%	59%
Zambie	19%	80%	3%	17%	33%	40%	22%	376	29%	5%	12%	8%	67%
Zimbabwe	26%	78%	4%	12%	46%	28%	36%	590	32%	30%	14%	24%	61%
Moyennes:	33%	71%	5%	27%	44%	13%	31%	979	14%	28%	10%	15%	53%

Tableau 2. Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent les indicateurs choisis pour tous les pays (cont.)

Pays	Système IV								Système V	Système VI
	4.1.1	4.1.4	4.1.5	4.1.8	4.1.10	4.2.2	4.2.3	4.2.4	5.1.1	6.1.3
Moyennes régionales:	35%	6.15	24.37	26%	47%	69%	12%	22%	7%	63%
<b>Afrique du Nord</b>										
Algérie	53%	4.90	23.70	20%	44%	90%	8%	53%	2%	1
Egypte	48%	4.00	22.00	30%	49%	89%	8%	73%	2%	1
Jamahiriya arabe libyenne	72%	6.70		11%		121%	3%	86%		1
Maroc	49%	4.20	22.30	17%	45%	52%	21%	29%	1%	1
Soudan	23%	6.30	24.10	24%	34%	41%	17%	20%	5%	1
Tunisie	55%	3.40	25.00	10%	35%	107%	7%	42%	4%	1
Moyennes:	50%	4.92	23.42	19%	41%	83%	11%	51%	3%	100%
<b>Afrique de l'Ouest</b>										
Bénin	39%	7.10	18.30	12%	38%	44%	33%	7%	6%	1
Burkina Faso	10%	6.50	17.40	5%	45%	28%	23%	5%	6%	1
Cap-Vert	30%	5.30		40%	55%	104%	2%	16%	6%	1
Côte d'Ivoire	42%	7.40	18.90	10%	50%	37%	17%	16%	5%	1
Gambie	24%	6.20		20%	53%	58%	15%	12%	8%	-
Ghana	34%	6.30	21.10	35%	41%	67%	10%	29%	8%	1
Guinée	27%	7.00		10%	35%	21%	37%	5%		1
Guinée-Bissau	21%	5.80	18.30	10%	48%	42%	29%	5%	13%	1
Libéria	48%	6.70	19.70	18%	47%	24%	28%	7%	6%	1
Mali	20%	7.10	164.00	15%	30%	17%	28%	1%	2%	1
Mauritanie	50%	6.70	23.10	20%	37%	42%	18%	10%	-	1
Niger	21%	7.10	16.30	10%	46%	21%	28%	4%	5%	1
Nigéria	37%	6.60	18.70	29%	33%	63%	13%	17%	2%	-
Sénégal	40%	6.20	23.70	36%	51%	49%	16%	11%	13%	1
Sierra Leone	34%	6.50	18.00	20%	45%	39%	18%	12%	1%	1
Togo	27%	6.60	20.30	12%	56%	80%	22%	12%	4%	1
Moyennes:	31%	6.57	30.60	19%	44%	46%	21%	11%	6%	88%
<b>Afrique centrale</b>										
Burundi	6%	6.80	21.90	37%	48%	64%	10%	4%	10%	-
Cameroun	43%	6.90	19.70	25%	49%	93%	7%	23%	14%	1
Congo	42%	6.30	21.90	50%	53%	153%	3%	50%	10%	-
Gabon	47%	5.30		30%	60%	113%	2%	27%	6%	1
Guinée équatoriale	29%	5.90		36%	42%	120%	1%	11%	3%	-
République centrafricaine	48%	6.20	18.90	25%	51%	48%	24%	7%	4%	1
Rwanda	8%	8.00	21.20	25%	52%	68%	1%	7%	17%	1
Sao Tomé-et-Principe	51%	6.30		30%	52%	10%	5%	15%	11%	1
Tchad	31%	5.80		20%	30%	35%	39%	2%		1
Zaire	41%	6.10	20.00	30%	39%	67%	14%	17%	5%	-
Moyennes:	35%	6.36	20.60	31%	48%	77%	11%	16%	9%	60%
<b>Afrique orientale et Afrique australe</b>										
Afrique du Sud	49%	5.49	25.70	45%		105%		45%	3%	-
Angola	30%	6.30		50%	50%	35%	49%	7%	16%	1
Botswana	30%	6.40	25.00	36%	53%	112%	-2%	57%	5%	-
Comores	29%	7.00	19.50	5%	49%	82%	5%	27%	1%	-
Djibouti	82%	6.50	19.30	20%	45%	38%	18%	12%	1%	-
Ex-Ethiopie	12%	6.80	17.10	16%	23%	31%	22%	15%		-
Kenya	25%	6.80	21.10	30%	53%	92%	2%	25%	1%	-
Lesotho	22%	5.80	20.50	25%	49%	115%	-12%	30%	2%	-
Madagascar	25%	6.50	20.30	36%	52%	90%	2%	18%	7%	1
Malawi	13%	7.60	17.80	30%	48%	60%	10%	3%	10%	1
Maurice	41%	1.90	22.80	19%	66%	131%	1%	53%	7%	-
Mozambique	30%	6.20	22.20	60%	55%	49%	17%	5%	16%	1
Namibie	29%	5.70		40%		99%	-5%	47%	7%	-
Ouganda	11%	7.30	19.00	36%	54%	91%	-9%	9%	12%	-
République-Unie de Tanzanie	36%	7.10	20.60	25%	62%	63%	1%	4%	11%	-
Seychelles	71%	2.80		10%	61%	94%	-1%	30%	16%	-
Somalie	38%	6.60	20.10	38%	28%	10%	33%	5%	4%	1
Swaziland	36%	6.50	29.00	40%	57%	106%	1%	47%	2%	1
Zambie	52%	7.20	20.00	45%	43%	116%	-8%	13%	5%	1
Zimbabwe	29%	5.30	20.70	35%	64%	45%	1%	45%	12%	-
Moyennes:	34%	6.09	21.22	32%	51%	78%	6%	25%	7%	35%

cours de la dernière décennie (CEA, 1992d, tableau 9). De plus, les taux d'activité féminine pour l'Afrique du Nord tout entière ont augmenté plus rapidement que les taux d'activité masculine entre 1980 et 1990, à savoir 1,4 % et 0,4 %, respectivement, ce que l'on peut interpréter comme signifiant que les femmes nord-africaines ont mieux réussi à s'assurer une part croissante des nouvelles possibilités économiques que les femmes de l'Afrique subsaharienne. Malgré cet accroissement, le taux d'activité des Nord-Africaines demeure toujours inférieur à la moyenne des autres sous-régions. En 1992, l'Algérie avait le taux d'activité féminine le plus faible (4,6 %), qui représentait le dixième environ du taux enregistré pour les Algériens (42,6 %).

La répartition par secteur montre que la main-d'oeuvre agricole en Afrique subsaharienne représentait le double de la main-d'oeuvre correspondante en Afrique du Nord en 1990 (CEA, 1992d, tableau 8). La proportion de la population féminine économiquement active employée dans l'agriculture en Afrique du Nord ne représentait que la moitié ou même moins de la proportion correspondante de la main-d'oeuvre féminine dans d'autres sous-régions. Pour l'Afrique tout entière, les chiffres de la population économiquement active employée dans l'agriculture étaient de 77 % pour les femmes et de 60 % pour les hommes, respectivement, en 1990. Bien que le taux global de participation à l'agriculture ait décliné en Afrique, passant de 71% en 1980 à 66 % en 1990, le taux de participation des femmes s'est modifié dans des proportions bien moindres (3,6 %) que le taux de participation des hommes (5,5 %) au cours de la période considérée. Dans les activités autres qu'agricoles, les femmes tendent à être surtout présentes dans le secteur des services (près de 18 % des effectifs salariés en 1992) et à être relativement peu nombreuses (7 % en 1992) dans les activités liées à l'industrie.

Les statistiques concernant l'emploi en Afrique sont sommaires, dépassées et souvent peu dignes de foi. Il est rare que les statistiques que l'on peut obtenir soient ventilées en fonction du sexe. Les données émanant des pays où de tels renseignements sont disponibles montrent que les femmes occupent une place croissante dans l'emploi rémunéré entre 1965 et 1985 (OIT/PECTA, 1991). Il n'en reste pas moins que le taux de participation des femmes à l'emploi rémunéré ne représente qu'une fraction du taux masculin (Ingrid Palmer, 1991). La part de l'emploi rémunéré des femmes dans le secteur structuré est demeurée faible, allant de 9 % au Niger à 22 % au Kenya, en 1990 (OIT/PECTA, 1991, tableau 1.5). C'est au Botswana, à Maurice et au Swaziland que l'on trouve le plus grand nombre de femmes exerçant un emploi rémunéré, soit plus de 30 %. A Maurice, la proportion élevée de femmes exerçant un emploi rémunéré est liée à la croissance spectaculaire de l'industrie des textiles et de l'habillement orientée vers l'exportation au cours des années 80. Quatre-vingt pour cent des emplois créés dans les zones industrielles d'exportation étaient occupés par des femmes (Shirley Nuss, OIT, 1989).

Selon le rapport de 1990 sur l'emploi en Afrique, la répartition entre secteurs et entre professions des femmes exerçant un emploi dans le secteur structuré ne s'est guère modifiée. Le taux de participation des femmes est le plus élevé dans le secteur des services, y compris une forte proportion de femmes occupant des emplois dans les services sociaux et les services collectifs assurés par les pouvoirs publics (Ingrid Palmer, 1991), ce qui explique que la compression d'effectifs et la restructuration de la fonction publique dans le cadre des politiques d'ajustement adoptées par la majorité des pays africains aient proportionnellement touché l'emploi salarié féminin plus que l'emploi salarié masculin. En raison de la concentration des femmes dans les emplois non qualifiés et les secteurs économiques les plus vulnérables à la réduction des dépenses publiques et en raison des préjugés culturels et sociaux qui se reflètent dans les pratiques d'embauche et de débauche, les femmes tendent à courir deux fois plus le risque de se trouver au chômage que les hommes (OIT/PECTA, 1993). Par rapport à 1985, la proportion de la main-d'oeuvre féminine dans le secteur moderne est tombée de 6 % à 5 % en 1990, ce qui fait apparaître une perte de 2,5 millions d'emplois pour les femmes (OIT/PECTA, 1990).

La participation de la main-d'oeuvre féminine aux activités liées à l'industrie représentait en moyenne 7 %, par rapport à une participation masculine de 17 %, en 1992 (CEA, 1992d, tableau 8). Les taux de participation les plus élevés, soit plus de 20 % tant pour les hommes que pour les femmes, étaient relevés en Afrique du Nord, où le développement industriel surpassait le niveau des autres sous-régions. Il n'était par suite pas surprenant que l'emploi manufacturier structuré des femmes dans l'Afrique



subsaharienne, en termes relatifs comme en termes absolus, soit bien inférieur à ce qu'il était dans d'autres régions du monde (*Ingrid Palmer, 1991*). Il n'y a qu'un très petit nombre de pays qui disposent, pour le secteur manufacturier, de données concernant l'emploi qui soient ventilées selon le sexe. Les renseignements limités dont on dispose sur la répartition de la main-d'oeuvre manufacturière féminine montrent qu'il y a concentration dans les industries où la prédominance féminine est traditionnelle, qu'il s'agisse des produits alimentaires, des textiles et de l'habillement. On trouve aussi des femmes dans le secteur du bois et des articles en papier ainsi que dans le secteur du tabac (*Ingrid Palmer, 1991*).

Dans les régions rurales, la production d'aliments est le domaine des femmes, soit aux fins de la consommation des ménages, soit aux fins d'une vente destinée à compléter le revenu familial. Les articles manufacturés ou les étapes du processus de production commises aux soins des femmes sont toutefois réglés par la coutume et la tradition et il arrive souvent qu'ils ne figurent pas dans les statistiques officielles. Des exemples concernant l'Afrique de l'Ouest montrent que la participation des femmes à la production d'huile de palme varie pour ce qui est de la division du travail entre hommes et femmes appliquée aux différentes étapes du processus de production comme aussi à la répartition du revenu tiré de ces activités (*CEA/CARFF, 1986*). La coutume et la tradition empêchent les femmes d'effectuer les opérations de production et de commercialisation qui sont les plus rémunératrices.

La pression démographique croissante qui s'exerce sur le marché du travail, le rôle fléchissant du secteur public en tant que fournisseur d'emplois rémunérés et le peu de progrès accomplis quant aux modifications structurelles de l'économie ont abouti à un chômage et à un sous-emploi de vaste portée en Afrique au cours de la dernière décennie. La diminution des possibilités d'emploi dans le secteur structuré a obligé une grande partie de la population en âge de travailler à s'orienter vers le secteur non structuré. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon exacte le secteur non structuré faute de données statistiques, l'OIT a estimé que le secteur non structuré absorbait quelque 25 % de la main-d'oeuvre totale et près de 63 % de la main-d'oeuvre urbaine en Afrique en 1991 (*OIT/PECTA, 1993b*). Le secteur est de plus en plus attirant pour un nombre toujours plus grand de femmes obligées de trouver des moyens de compléter la production alimentaire en voie de diminution dans le secteur de subsistance. Les activités manufacturières représentent une part relativement faible du secteur non structuré et de l'activité de la main-d'oeuvre féminine par rapport aux activités exercées dans le secteur commercial et le secteur des services (*OIT/PECTA, 1990, OIT 1994b*).

La ténacité des femmes face à la dégradation du niveau de vie économique et social de la famille au cours de la dernière décennie a été mise en lumière dans un certain nombre d'études (*Banque mondiale, 1989, PNUD, 1990, UNICEF, 1987, OIT/PECTA, 1990*). Il ne fait aucun doute que cette résistance s'est effectuée aux dépens du propre bien-être de la femme. Les femmes rurales travaillent de 15 à 18 heures par jour (*Banque africaine de développement, 1990*). Non seulement les femmes travaillent plus dur et pendant davantage d'heures que les hommes, mais leur travail est souvent non rémunéré ou sous-rémunéré (*PNUD, Rapport sur le développement humain, 1992*). La diminution de la participation des femmes aux travaux agricoles rémunérés s'est accompagnée d'une diminution de la participation des femmes au petit commerce, à la production alimentaire et à l'artisanat, mais aussi de l'entrée des femmes dans de nouveaux domaines de travail antérieurement dominés par les hommes tels que le secteur de la construction (bâtiment et travaux publics) et des matériaux de construction (Botswana, Lesotho et Zambie, par exemple).

## 1.2. MILIEU ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL

En recourant aux indicateurs du milieu économique et industriel, on s'emploie à repérer les facteurs de la demande qui concernent la participation des femmes aux activités économiques et manufacturières. La comparaison des principales caractéristiques du milieu économique et industriel entre les pays offre dans une certaine mesure un cadre dynamique aux fins de l'analyse. Les typologies de développement qui ont été recensées peuvent être interprétées comme représentant différents stades du processus du développement et comme liées aux différents rôles économiques que jouent les femmes. Il n'est pas inhabituel que la participation des femmes à l'économie fléchisse au cours des stades initiaux de

développement et s'accroisse ultérieurement, ce qui entraîne un lien en forme d'U entre les taux d'activité féminine et les taux de développement économique.

On s'accorde désormais à constater que les années 80 ont été les "années du développement perdu" pour l'Afrique. La crise économique de la région, qui a débuté déjà vers la fin des années 70, a entraîné une dégradation de la situation sociale et humaine et une recrudescence de la pauvreté absolue et relative. On estime que près de la moitié des habitants de l'Afrique subsaharienne ne peuvent pas satisfaire leurs besoins les plus essentiels (CEA, 1994). Dans un grand nombre de pays africains, la croissance du PIB par habitant a stagné ou a commencé à fléchir déjà pendant la seconde moitié des années 70 et au milieu des années 80, le PIB réel par habitant était inférieur à ce qu'il était au moment de l'indépendance (*Banque mondiale, 1994*). En 1991, la valeur moyenne du PIB par habitant aux prix courants variait entre 994 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour l'Afrique du Nord et 326 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour l'Afrique subsaharienne (CEA, 1993, *tableau 11.2*). Ce fléchissement est essentiellement imputé à une mauvaise gestion macroéconomique, à une instabilité politique, à un fléchissement des termes de l'échange et à un endettement croissant qui se sont conjugués.

L'allocation des ressources privilégiant les cultures d'exportation a entraîné un fléchissement de la productivité dans le sous-secteur des cultures alimentaires. Le fait d'avoir méconnu que les femmes constituent la majorité des habitants de l'Afrique rurale et qu'on leur doit la majeure partie de la production alimentaire est avant tout responsable de la dégradation de la situation du secteur agricole. Bien que les femmes représentent environ 90 % de la main-d'oeuvre qui prend soin des cultures vivrières et fournit l'eau et le bois de chauffage pour les ménages, elles se servent d'outils rudimentaires, il n'y a qu'un petit nombre d'entre elles qui possèdent les terres qu'elles cultivent, elles n'ont pas accès aux apports d'importance critique et les modes de livraison des apports sont en général conçus pour l'amélioration des tâches masculines et sont acheminés par le truchement des hommes (*Banque africaine de développement, 1990*). Le rapport entre la rémunération féminine et la rémunération masculine dans l'agriculture montre que, sur les 36 pays pour lesquels on dispose de données, il y en a 19 dans lesquels le salaire féminin représente la moitié ou moins du salaire masculin. Le fléchissement constaté de la participation des femmes à l'agriculture a eu des répercussions négatives sur l'indice moyen de la production alimentaire par habitant. Les importations de produits alimentaires représentent environ 20 % du total des importations, mais elles ont augmenté de plus de 50 % en Gambie et ont doublé au Nigéria au cours des 25 dernières années (*FIDA, 1993*).

Les stratégies d'une industrialisation visant à se substituer aux importations n'ont pas offert la base d'une diversification structurelle et d'un développement économique autonome. La structure du PIB ne s'est pas modifiée de façon sensible pendant la dernière décennie. Le secteur manufacturier continue de représenter moins de 10 % du PIB de la région. L'absence de relations internes et la persistance d'économies doubles se reflètent dans l'écart marqué entre le secteur de subsistance et l'enclave industrielle qui est tributaire de capitaux, de matériel et de savoir-faire importés. D'importantes entreprises manufacturières ont souvent été créées en tant que sociétés publiques bénéficiant d'une forte protection contre la concurrence de l'extérieur. La technique employée a revêtu la forme de la mise en place d'usines "clés en main" n'offrant qu'un champ limité à la création d'emplois et à la formation. Les transferts publics visant à assurer l'exploitation des entreprises sont venus gonfler un secteur public qui connaissait déjà de fortes dépenses d'ordre social et autre. Bien que les dépenses de l'Etat aient été très sensiblement réduites en 1990 du fait de l'ajustement structurel, les dépenses totales de l'Etat en pourcentage du PIB ont continué de représenter plus de 30 % pour un grand nombre de pays africains (CEA, 1993a). Les dépenses militaires n'ont toutefois pas été réduites et ont au contraire augmenté. Mesurées en pourcentage du PIB, les dépenses militaires de l'Afrique subsaharienne sont passées de 0,7 % en 1960 à 3 % en 1990-1991 (*Rapport sur le développement humain, 1994, tableau 21*). Les dépenses militaires représentent 20 % du PIB en Angola, 13 % environ en Ethiopie et au Mozambique et plus de 9 % au Zimbabwe. Les pays industriels ont consacré en moyenne à ces dépenses 3,4 % de leur PIB en 1990-1991, alors que ce chiffre était de 6,3 % en 1960.

L'évaluation de l'importance relative que les industries légères à fort coefficient de main-d'oeuvre représentent dans la structure du secteur manufacturier met en lumière un trait distinctif de l'industrialisation, trait qui présente une pertinence particulière pour la question faisant l'objet de la présente étude. Une place importante que les industries alimentaires et les industries textiles et l'industrie de l'habillement occupent dans la VAM est souvent associée aux débuts de l'industrialisation et d'une stratégie de production se substituant aux importations. Toutefois, dans un certain nombre de pays d'Asie, les industries légères telles que l'industrie des textiles et l'industrie de l'habillement ont aussi joué un rôle de pointe dans l'industrialisation à vocation exportatrice. Cet état de choses est en grande partie responsable de la croissance de la demande de main-d'oeuvre féminine bon marché. En Afrique, cette tendance n'est pas jusqu'ici présente. Les seules exceptions concernent des pays où il existe des zones industrielles d'exportation comme le Maroc, Maurice et la Tunisie. D'un autre côté, une part élevée de la VAM revenant aux machines et aux appareils électriques tend à être associée à une structure industrielle plus perfectionnée. Dans la plupart des pays d'Afrique, les industries légères de consommation continuent de dominer la composition de la VAM, et représentent en moyenne 11 % pour l'ensemble du continent. La fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel représente une faible proportion de la VAM.

Les articles manufacturés représentent une petite partie du total des exportations, qui se composent essentiellement de produits primaires. Les exceptions sont les pays industriellement avancés de l'Afrique du Nord et Maurice, où les exportations de textiles et d'habillement ont gonflé la part des exportations d'articles manufacturés. Comme en Asie, les zones industrielles d'exportation (ZIE), dans lesquelles l'accent est mis sur les textiles et l'industrie de l'habillement, ont offert de nouvelles possibilités d'emploi aux femmes de pays tels que Maurice et la Tunisie. A Maurice, par exemple, sur un total de 86 000 salariés employés dans les ZIE, 67 % d'entre eux sont des femmes, qui ont produit les deux tiers environ des vêtements manufacturés en 1989 (*Secrétariat du Commonwealth, 1992*). Outre Maurice et la Tunisie, le continent africain comptait six autres ZIE en 1990, notamment les ZIE d'Egypte, du Libéria, de Madagascar, du Sénégal, du Togo et du Zaïre. Malheureusement, on ne dispose pas de données sur la main-d'oeuvre féminine employée dans ces zones. D'autres pays, influencés par le succès qu'avait connu la ZIE de Maurice, ont montré qu'ils s'intéresseraient à la mise en place de ZIE, qu'il s'agisse du Burundi, du Cameroun, du Cap-Vert, de l'Ethiopie, du Ghana, du Kenya, du Mozambique, de la Namibie et du Zimbabwe (*ONUDI, 1993*).

La participation des pouvoirs publics à l'économie s'est en général révélée bénéfique pour le progrès économique et social de la femme en Afrique. Les possibilités d'emploi créées dans le secteur public, notamment dans les pays musulmans tels que l'Algérie et l'Egypte, ont contribué à élever la condition économique et sociale de la femme (*Moghadan, 1990, PNUD, 1990*). Le secteur public a employé une proportion importante de la main-d'oeuvre féminine dans des domaines particuliers comme ceux de la santé et de l'instruction, mais moins dans l'industrie. C'est ainsi qu'au Kenya près de 79 % des femmes qui ont commencé à exercer un emploi rémunéré entre 1972 et 1983 l'ont fait dans le secteur social (*OIT, 1989*). En outre, les femmes employées dans le secteur public bénéficient en général, pour ce qui est des possibilités d'emploi et des services de protection sociale, d'une égalité plus poussée qu'elles ne pourraient en bénéficier dans le secteur privé. Dans les pays où le code du travail accorde aux femmes des droits à un congé de maternité et à la garde des enfants, le secteur privé s'abstient aussi d'embaucher des femmes en raison des dépenses en jeu. C'est ainsi qu'en Egypte, la modification du régime politique et les crises économiques ont abouti à ce qu'une grande majorité de femmes qui exerçaient antérieurement un emploi rémunéré dans le secteur structuré ont été obligées de s'orienter vers le secteur non structuré (*PNUD, 1990*).

Faute de séries de données ventilées selon le sexe qui concernent l'emploi dans le secteur structuré, pour ne pas mentionner les diverses branches manufacturières, il est difficile de voir quels changements ont pu se produire dans la répartition sectorielle et sous-sectorielle du travail en fonction du sexe du fait de la crise économique qu'ont connue la plupart des pays d'Afrique. Il ne fait aucun doute qu'au cours de la restructuration et de la privatisation de l'industrie, les emplois peu qualifiés et les emplois saisonniers ont été les premiers touchés. Etant donné que le bagage des hommes sur le plan des études

et de la formation est de loin supérieur à celui des femmes et que l'emploi industriel féminin est beaucoup plus faible, on pouvait prévoir que les répercussions des crises sur la main-d'oeuvre féminine seraient proportionnellement beaucoup plus importantes que les répercussions qu'elles pourraient avoir sur la main-d'oeuvre masculine dans l'industrie également.

La récession économique prolongée que l'Afrique a connue a eu des répercussions préjudiciables non seulement sur la production et l'infrastructure matérielle, mais aussi sur l'infrastructure sociale. La réduction des dépenses publiques a entraîné une diminution des prestations offertes sur le plan de la protection sociale, de l'instruction, de la santé, de l'assainissement et du logement. Les dépenses publiques consacrées aux besoins essentiels de l'être humain et à l'instruction reflètent la participation des pouvoirs publics à la mise en valeur des ressources humaines. L'indice combiné des besoins essentiels <sup>1/</sup>, qui reflète l'état du développement social des régions rurales, montre que sur 49 pays africains, 30 font partie de la catégorie des pays "totalement indigents", c'est-à-dire des pays pour lesquels l'indice des besoins essentiels est égal ou inférieur à 0,5 (FIDA, 1993). Etant donné que les femmes constituent la majorité de la population rurale, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs, leurs besoins essentiels se trouvent donc moins satisfaits que ceux des hommes.

Le niveau des dépenses d'instruction et de santé a été relativement élevé en Afrique par rapport à d'autres régions du monde. Au milieu des années 80, l'instruction a représenté en moyenne de 15 à 20 % du total des dépenses publiques de l'Afrique, alors que ce chiffre était en moyenne de 10 % pour l'ensemble des pays en développement (Banque mondiale, *Rapport sur le développement, 1988, tableau 23*). A la fin des années 80, la nécessité de réduire les dépenses des pouvoirs publics a entraîné des coupes sombres dans un certain nombre de pays. Au Nigéria, par exemple, les dépenses effectives de santé et d'instruction, entre le début et la fin des années 80, ont été réduites de 50 et de 70 %, respectivement (Banque mondiale, 1994, *tableau 6.1*). Parmi les 14 pays sur lesquels porte l'enquête par sondage de la Banque mondiale, il n'y en a que quatre, à savoir le Cameroun, le Ghana, le Kenya et le Zimbabwe, qui ont réussi à augmenter sensiblement leurs dépenses d'instruction publique, mais pour tous les autres 1<sup>er</sup> pays, la tendance fait apparaître un fléchissement des dépenses réelles d'instruction publique entre 1980-1983 et 1987-1989. Les dépenses effectives d'instruction par habitant ont encore plus fléchi du fait que les gouvernements ne pouvaient guère faire face à une croissance démographique rapide. Toutefois, les dépenses militaires en tant que pourcentage des dépenses combinées d'instruction et de santé ont augmenté dans l'Afrique subsaharienne, passant de 27 % en 1960 à 43 % en 1990-1991 (*Rapport sur le développement humain, 1994, tableau 21*). Dans les pays industrialisés, la proportion est tombée de 97 à 33 % au cours de la même période.

### 1.3. CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION SOCIALE ET DEMOGRAPHIQUE

Les caractéristiques du milieu social et démographique révèlent les dimensions et la qualité des ressources humaines qui pourraient être mobilisées aux fins du développement économique et industriel. Les indicateurs choisis contribuent à révéler les questions liées au sexe qui influent sur l'offre de main-d'oeuvre. En Afrique, le réservoir de ressources humaines susceptibles de servir au développement se chiffrait à environ 606 millions en 1990, soit presque le double de ce qu'il était en 1970 (CEA, 1992d, *tableau 2*). Les femmes représentent un peu plus de la moitié de ce réservoir humain. Les traits démographiques dominants de la population africaine tiennent à une répartition inégale entre les zones rurales et les zones urbaines, s'accompagnant d'une urbanisation en voie d'accroissement rapide, à une croissance démographique élevée aboutissant à un ratio élevé de personnes entièrement à la charge d'autrui et à une forte proportion de ménages ayant une femme à leur tête.

---

<sup>1/</sup> L'indice établi par le Fonds international de développement agricole (FIDA) englobe l'alphabétisation des adultes, la scolarisation primaire, le nombre d'habitants par médecin, le taux de mortalité infantile et l'accès à une eau salubre et à l'assainissement. La valeur de l'indice des besoins essentiels varie de 0 à 1. Plus la valeur est proche de 1, plus les besoins essentiels des habitants du pays sont élevés.

Le tiers environ de la population vit dans des zones urbaines et bénéficie, en matière de protection sociale, de santé et d'instruction, d'installations et services qui sont en général meilleurs, bien qu'ils soient actuellement utilisés au-delà de leur capacité maximale. Le taux d'urbanisation africaine est passé de 23 % en 1970 à 34 % en 1990 (CEA, 1993a). La croissance démographique entre 1980 et 1990 est estimée à 3 % pour l'ensemble de l'Afrique. Contrairement à ce que l'on constate dans d'autres régions du monde, le taux de croissance démographique ne s'est guère modifié au cours de la dernière décennie. Près de la moitié des Africains ont moins de 15 ans et lorsque l'on ajoute à ces jeunes les Africains âgés de plus de 64 ans, le taux de personnes entièrement à la charge d'autrui atteint presque 100. Les ménages ayant une femme à leur tête s'accroissent tant en chiffres absolus qu'en pourcentage du total (CEA, 1993a). On estime qu'en moyenne 31 % des ménages africains ont une femme à leur tête, ce chiffre étant le plus élevé du monde (FIDA, 1993, p. 8), ce qui entraîne un écart marqué entre les sexes sur le plan des responsabilités d'ordre social et économique.

Comme dans les autres régions du monde, les femmes ont une longévité supérieure à celle des hommes et l'espérance de vie s'est améliorée sans désemparer dans la plupart des pays de la région. Il y a toutefois des pays de l'Afrique subsaharienne où l'espérance de vie est la plus limitée tant pour les hommes que pour les femmes par rapport aux autres pays les moins avancés du monde (OIT/PECTA, 1990, tableau 1.2). Contrairement à la tendance générale que l'on enregistre ailleurs dans le monde, le taux total de fécondité ne s'est guère modifié. Alors que les taux mondiaux moyens de fécondité fléchissaient sensiblement, le taux de fécondité africain de 6,2 enfants par femme au cours de la période 1985-1990 n'est guère différent du taux de 6,5 enfants par femme que l'on enregistrait au cours de la période 1950-1955 (CEA, 1993a).

Ce qui est même plus inquiétant, c'est que le taux de fécondité parmi les adolescentes demeure élevé et s'accroît même dans quelques pays. Chaque année, il n'y a pas moins de 18 % des Africaines âgées de 15 à 19 ans qui mettent un enfant au monde (OIT/Programme mondial de l'emploi (PME), 1993, p.3), alors que cette proportion est de 3 % en Asie et de 8 % en Amérique latine. Etant donné la proportion élevée d'adolescentes dans la pyramide des âges, le risque d'explosion que recèle le chiffre africain est inquiétant. De plus, le risque que le SIDA se répande est beaucoup plus élevé. Les répercussions préjudiciables de la maternité des adolescentes sont considérables pour ce qui est de leur état de santé, des résultats scolaires obtenus et des possibilités d'accéder au marché du travail, notamment dans le secteur structuré. Un indice combiné de la condition féminine au regard de la protection sociale comme de la situation sociale et économique de la femme <sup>2/</sup> montre que sur 49 pays africains, il n'y en a que 12 dans lesquels l'indice soit égal ou marginalement supérieur à 0,5. Maurice et le Zimbabwe sont les deux seuls pays où l'indice se trouve proche de 0,6. La Guinée et le Mali se trouvent à l'autre extrémité de l'éventail et connaissent la condition féminine la plus basse, la valeur de l'indice s'établissant à 0,2.

L'âge du mariage est étroitement lié au taux de fécondité, mais les grossesses pré-nuptiales des adolescentes sont fréquentes dans un certain nombre de pays africains. Bien que dans quelques pays, une forte proportion d'adolescentes ayant mis un enfant au monde se marient ultérieurement, dans des pays tels que le Botswana et le Libéria, la plupart d'entre elles demeurent célibataires (OIT/PME, 1993). L'accent que la culture patriarcale place sur la fécondité des femmes avant même le mariage dans bien des pays d'Afrique devrait être contesté si les hommes ne sont pas disposés à assumer des responsabilités égales pour élever les enfants. L'âge moyen lors du premier mariage en Afrique varie de 16 ans au Sierra Leone à 19 ans au Ghana (OIT/PME, 1993, p. 11). Bien que l'âge minimum du mariage soit fixé par la loi dans la plupart des pays à 18 ans, cette limite est souvent ignorée du fait que la majorité des mariages se déroulent conformément au droit coutumier traditionnel. Près de 50 % des femmes de l'Afrique subsaharienne sont mariées lorsqu'elles atteignent l'âge de 20 ans, pourcentage le plus élevé de

---

<sup>2/</sup> L'indice de la condition féminine a été établi par le Fonds international de développement agricole (FIDA) dans une étude intitulée "Etat de la pauvreté rurale dans le monde: traits distinctifs de l'Afrique". Il comprend comme indicateurs quantitatifs, le taux de mortalité liée à la maternité, le pourcentage de femmes employant des contraceptifs, le taux d'alphabétisation des femmes adultes, la scolarisation primaire brute des femmes, la scolarisation secondaire brute des femmes, le rapport entre les femmes et les hommes dans l'agriculture et les activités autres qu'agricoles et la proportion de femmes qui compte la main-d'œuvre. Les valeurs de l'indice peuvent varier entre 0 et 1. Plus la valeur est proche de 1, plus la condition féminine est élevée (FIDA, 1993).

ceux que l'on trouve dans d'autres régions en développement (*OIT/PME, 1993, p. 12*). Etant donné que l'âge du mariage est souvent lié à la durée du cycle de l'enseignement de base, qui réagit lui aussi à des pressions culturelles, les mariages précoces compromettent la promotion des femmes au regard de l'instruction et influent sur leur promotion économique.

L'alphabétisation est une condition essentielle à remplir pour pouvoir participer au secteur moderne de l'économie. Les dernières données dont on dispose pour tous les pays montrent qu'en 1985, plus de la moitié des Africains âgés de plus de 15 ans étaient analphabètes (*CEA, 1992d, tableau 13*). Selon les chiffres dont on dispose pour 1991, la situation s'est légèrement modifiée depuis. Il y a toutefois de grandes divergences entre les pays africains comme entre les sexes. C'est au Bénin, au Burkina Faso, en Ethiopie, en Guinée, au Sierra Leone et au Soudan que l'on trouve les taux d'analphabétisme féminin les plus élevés, supérieurs à 80 %. C'est aussi dans ces pays ainsi que dans les pays musulmans de l'Afrique du Nord que l'on constate l'écart le plus marqué entre les hommes et les femmes. Ce n'est qu'au Lesotho, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et en Tanzanie que l'on trouve les taux les plus faibles d'analphabétisme féminin, qui sont inférieurs à 30 %. Bien que la situation se soit considérablement améliorée dans la plupart des pays ces vingt dernières années, les progrès ont été beaucoup plus lents dans le cas des femmes par rapport aux améliorations enregistrées dans les taux d'alphabétisation masculins. Dans les pays qui continuent de connaître une guerre civile, toutefois, les taux d'analphabétisme tant pour les hommes que pour les femmes ont augmenté entre 1980 et 1990.

L'accès des filles à l'instruction s'est amélioré dans la plupart des pays au cours des deux dernières décennies, mais l'écart entre la scolarisation masculine et la scolarisation féminine, notamment au-delà du niveau primaire des études, a subsisté et s'est même renforcé dans un certain nombre de pays. Selon les données, il y avait en moyenne en 1991 une différence de l'ordre de 10 à 15 % entre le taux de scolarisation masculine et le taux de scolarisation féminine à l'échelon de l'enseignement primaire (*CEA, 1992d, tableau 15*). Les taux de scolarisation féminine les plus faibles sont enregistrés en Somalie (10 %), au Mali (17 %) et en Guinée et au Niger (21 % dans l'un et l'autre pays). Onze pays ont enregistré un taux de scolarisation féminine égal ou supérieur à 100 %. L'ensemble de la sous-région nord-africaine a connu les taux de scolarisation les plus élevés pour les deux sexes et a enregistré un chiffre de près de 100 % en 1991, à l'exception du Maroc et du Soudan. L'accent mis sur l'instruction féminine dans les pays musulmans est dans une large mesure motivé par la nécessité de répondre aux besoins des femmes en tant que groupe distinct. En Afrique orientale et en Afrique australe de même qu'en Afrique de l'Ouest, le taux de scolarisation féminine est d'environ 60 %.

Dans l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation pour l'ensemble de l'Afrique est en général inférieur pour l'un et l'autre sexes (*banque de données de la CEA*). En 1991, c'était en Egypte (73 %), au Botswana (57 %), à Maurice (53 %) et en Algérie (53 %) que l'on enregistrait les taux de scolarisation féminine les plus élevés, c'est-à-dire supérieurs à 50 %. Bien que l'on enregistre des améliorations dans la plupart des pays, la scolarisation féminine a diminué au Bénin, au Ghana, en Guinée, au Libéria, à Madagascar, au Mali, dans la République centrafricaine, au Sierra Leone et en Somalie entre 1985 et 1990 (*banque de données de la CEA, 1992*). Le taux d'abandons scolaires entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire est particulièrement élevé pour les filles. Dans plusieurs pays d'Afrique, on constate un lien très étroit entre les grossesses précoces et les niveaux importants d'abandons scolaires chez les filles entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (*Yeboah, 1993*). L'autre facteur qui influe sur le taux des abandons scolaires féminins et qui peut représenter beaucoup plus de 50 % dans quelques pays (*Yeboah, 1993, tableau 1*) tient à ce que les filles participent trop jeunes à des activités économiques, notamment au commerce (*BAD, 1990*). Des facteurs structurels tenant, par exemple, à l'existence d'établissements d'enseignement distincts pour les filles et à la pertinence des programmes d'études jouent aussi un rôle important en amenant les filles à quitter l'école. Selon certaines indications également, la diminution du revenu parental et l'austérité qui a frappé les dépenses publiques ont entraîné dans le secteur de l'instruction un recul important qui touche proportionnellement plus les filles que les garçons (*Yeboah, 1993, tableau 1*).

Les taux de scolarisation tertiaire sont extrêmement faibles en Afrique, sauf en Afrique du Nord. Le taux de scolarisation tertiaire chez les femmes dans la plupart des pays d'Afrique est inférieur ou égal à 20 % et les taux de participation sont plus faibles dans les universités d'expression française que dans les universités d'expression anglaise (Saint, 1992). La proportion d'étudiantes dans le chiffre total des effectifs de l'enseignement supérieur peut atteindre le très bas niveau de 8 % au Tchad, mais il peut aussi représenter 70 % au Lesotho et plus de 40 % au Botswana, à Madagascar, au Swaziland et au Soudan (Saint, 1992, tableau 6). Non seulement les taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur sont beaucoup plus faibles pour les femmes que pour les hommes, mais l'absence de femmes étudiant des matières liées à la science et à la technique est encore plus manifeste. C'est ainsi qu'en Zambie, les trois quarts de toutes les étudiantes des universités poursuivent des études qui ont trait aux arts, aux sciences sociales et à la pédagogie.

Cette tendance est essentiellement imputable à la discrimination fondée sur le sexe qui existe dans le programme d'études des établissements secondaires, qui offrent des cours différents pour les filles et les garçons, les filles se voyant offrir des cours de sciences ménagères et de commerce aux dépens des matières scientifiques et techniques, ce qui limite l'accès des filles à l'enseignement supérieur et à la spécialisation par matière dans les universités, les écoles polytechniques et les établissements de formation professionnelle. L'effectif des étudiantes dans les écoles de formation technique et professionnelle représente de 20 à 40 % de l'effectif total, mais la majorité des étudiantes suivent avant tout des cours de sciences ménagères, de secrétariat et de formation aux affaires ainsi qu'une formation pédagogique (OIT/ Association du Commonwealth groupant les écoles polytechniques d'Afrique: *Les femmes et l'enseignement technique, la formation et les emplois*, 1988).

Le faible effectif de femmes que comptent l'ensemble des établissements d'enseignement de même que la gamme étroite des spécialisations par matière aux échelons supérieurs sont préoccupants. L'écart entre les sexes est coûteux comme le montre le lien étroit qui existe entre l'instruction féminine, la santé, le niveau de nutrition, la production agricole, les taux de fécondité et les chances d'emploi dans le secteur structuré (Banque mondiale, 1989 et 1994, PNUD, *Rapports sur le développement humain*). De plus, les études par pays que l'OIT a effectuées en Afrique indiquent que les femmes doivent être mieux instruites pour que leur candidature puisse être envisagée en vue d'un emploi, les conditions à remplir étant souvent gonflées pour établir une discrimination contre les femmes (OIT, *La discrimination dans les caractéristiques de l'emploi des femmes et la promotion de l'égalité en Afrique*). Le manque d'instruction de base ainsi que la gamme étroite des spécialisations par matières aux échelons supérieurs limitent donc l'accès des femmes aux occupations les plus élevées et leurs possibilités de progresser davantage grâce à une formation en cours d'emploi qui devient indispensable dans la plupart des secteurs économiques et en particulier dans le secteur manufacturier.

#### 1.4. CARACTERISTIQUES DU MILIEU POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le fait que les femmes soient représentées dans des postes de nature à influencer la vie politique et publique joue un rôle important quand il s'agit de modifier la façon dont on comprend les femmes et leur condition dans la société. L'accès à des postes dotés de pouvoirs politiques renforce les chances de voir les demandes des femmes prises en considération lors de la formulation des politiques et de l'allocation des ressources publiques. Les Africaines n'ont jusqu'ici guère progressé dans le domaine du pouvoir constitutionnel. Il n'y a pas d'exemple de femme qui ait occupé un poste de dirigeant national, que ce soit comme chef de l'Etat ou comme Premier Ministre au cours de l'histoire de l'Afrique qui a fait suite à l'indépendance. La brève durée des fonctions du Premier Ministre femme du Rwanda s'est terminée tragiquement au cours de la guerre civile, en avril 1994.

Selon les données limitées dont on dispose, on estime que les Africaines occupaient moins de 6 % des postes ministériels et moins de 3 % des postes de membre du Parlement en 1991 (Bowker-Saur, 1991). Bien que le nombre des femmes ministres (essentiellement des Ministres des affaires concernant les femmes ou ministres équivalents) se compare favorablement au nombre de femmes ministres que comptent d'autres régions du monde, les Africaines membres des assemblées législatives sont quatre fois

moins nombreuses que dans les autres régions. Une base politique étroite affaiblit la force dont le pouvoir politique dispose au sommet pour influencer sur les décisions qui touchent le bien-être économique et social des femmes. La faible politisation des Africaines n'est pas seulement fonction des tâches d'ordre économique et social qui mettent lourdement à contribution le temps dont elles pourraient disposer pour des activités politiques, mais elle est dans une large mesure fonction d'obstacles culturels et sociaux. Pendant la lutte pour l'indépendance, il était tout à fait général que les femmes participent activement aux mouvements politiques et c'est ultérieurement qu'elles ont été récompensées en ayant directement accès à des postes ministériels.

Un très petit nombre de pays africains sont dotés d'une constitution véritablement démocratique qui consacre les droits des particuliers et des groupes sociaux et qui constitue le fondement d'un cadre juridique et institutionnel de nature à protéger ces droits et à en permettre l'exercice. On constate que même dans les pays dotés d'une constitution démocratique, les droits et pouvoirs constitutionnels des institutions représentatives sont souvent sapés par des forces opérant en dehors des mécanismes constitutionnels. Des préjugés sociaux enracinés dans les préventions culturelles traditionnelles dont font l'objet les activités politiques et économiques des femmes menées en dehors du ménage constituent un obstacle grave à la promotion de la femme en Afrique. De même, la grande importance que bien des sociétés africaines confèrent à l'enfant mâle lorsqu'il s'agit de transmettre une lignée a une influence préjudiciable sur la condition économique et sociale de la femme dans bien des sociétés africaines. Il est extrêmement difficile d'évaluer objectivement ces forces. Les organes d'information et les programmes d'études ne font souvent que refléter les valeurs traditionnelles, mais ils peuvent servir à les perpétuer ou à les modifier.

Les législations et les institutions qui ont pour but de protéger et de rehausser l'intérêt des femmes sont importantes lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention du public sur les questions concernant les femmes et elles peuvent aider à mettre en oeuvre les changements souhaités. Bien que la majorité des pays de la région aient signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il y a encore 14 pays qui ne l'ont pas ratifiée (*Moghadan, 1993*), notamment l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, le Maroc et le Zimbabwe. Même parmi les pays qui ont ratifié la Convention, il y en a qui n'ont pas beaucoup progressé dans la voie de son application (*Conseil économique et social des Nations Unies, CEA, 1987*). La soumission aux hommes, que ce soit du fait de la coutume ou de la loi, est l'une des causes les plus profondes de l'inégalité entre les sexes dans les sociétés africaines. Dans un grand nombre de pays, les obstacles juridiques et les coutumes empêchent les femmes d'acquérir des terres et des biens, d'avoir accès en toute indépendance au crédit et aux emprunts et de faire valoir des droits de succession, ce qui est en contradiction manifeste avec la contribution importante que les femmes fournissent au développement économique du continent et à la survie même de leur famille.

Intégrer les questions qui concernent les femmes aux plans nationaux de développement c'est offrir un cadre à l'intérieur duquel fixer les objectifs du changement et suivre les progrès accomplis dans la voie qui permet de les atteindre. Il n'y qu'un petit nombre de pays qui soient allés au-delà des intentions de politique générale pour renforcer l'intégration des femmes au développement du pays. Du fait que les dispositifs politiques et institutionnels sont faibles, les organisations non gouvernementales jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de renforcer l'émancipation économique et sociale de la femme. Du fait que la période allant de 1975 à 1985 a été proclamée Décennie des Nations Unies pour la femme, décennie dont le point culminant a été la formulation des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, un grand nombre d'ONG nouvelles ont été créées, souvent avec l'appui de donateurs. Il est regrettable que les pouvoirs publics aient rarement appuyé par leur politique les efforts des ONG. En outre, la mise en place de réseaux régionaux entre les groupes de femmes a contribué à l'échange d'idées et de données d'expérience dans différents domaines préoccupant les femmes et au renforcement de la solidarité entre les Africaines. Des organisations régionales telles que l'*African Women's Development and Communications Network*, l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD), la Fédération des Africaines chefs d'entreprise et l'Association *Women in Law Development in Africa* constituent autant d'exemples de cette concertation.



Quatre conférences régionales sur les femmes ont eu lieu et ont abouti à la formulation de politiques et stratégies communes en vue de la promotion de la femme africaine. Il reste toutefois à voir quelle en sera la portée. Des organisations régionales et sous-régionales telles que la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de même que la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe peuvent s'employer activement à fournir le soutien politique et l'appui logistique qui sont nécessaires à l'application et au suivi de ces stratégies.

### 1.5. DETERMINANTS DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES

Les résultats de l'analyse de corrélation sont examinés eu égard au lien existant entre les indicateurs qui caractérisent les différents systèmes et à l'interdépendance des indicateurs à l'intérieur du même système. Le dépistage des liens internes aux systèmes et externes aux systèmes qui existent entre les indicateurs offre différentes possibilités de formuler des plans d'action répondant à la typologie des grappes respectives examinée dans les chapitres qui suivent. Etant donné que les corrélations n'expliquent pas les rapports de cause à effet, l'interprétation des résultats ne peut qu'indiquer la forme de ces liens, mais non le sens dans lequel ils jouent. Seules les corrélations les plus fortes sont examinées ci-après, mais l'annexe C renferme un tableau complet qui donne tous les résultats de l'analyse de corrélation multiple.

#### a) Liens entre les systèmes

Ce qui n'est pas surprenant, c'est que l'analyse de corrélation montre que les indicateurs caractérisant la situation du marché du travail (systèmes I et II) ont les liens les plus étroits avec les indicateurs qui caractérisent l'offre de main-d'oeuvre (système IV). Toutefois, les corrélations varient quant aux taux de participation féminine aux différents secteurs de l'économie. Pour les taux d'activité économique féminine (1.1.1) et les taux de participation des femmes à l'agriculture (1.1.5), il existe une corrélation négative avec les taux de scolarisation secondaire chez les filles (4.2.4) (-0,45 et -0,68), alors que pour les taux de participation des femmes au secteur tertiaire et au secteur manufacturier (2.1.1), les corrélations sont positives (+0,67 et +0,50). Les mêmes liens d'orientation ont été constatés en ce qui concerne le taux des effectifs féminins dans l'enseignement primaire (4.2.2), mais les corrélations étaient sans signification. Un lien positif entre les taux de scolarisation secondaire chez les filles et les taux d'activités féminines dans le secteur tertiaire et manufacturier, quoi qu'il y ait un lien négatif avec les taux de participation à l'agriculture (1.1.5), reflète la situation générale des Africaines. La majorité des Africaines participent avant tout à une agriculture de subsistance à fort coefficient de main-d'oeuvre et la présence des jeunes filles est nécessaire pour aider aux travaux des champs et aux soins du ménage.

Une typologie analogue de corrélation a été constatée entre le taux du rôle économique des femmes et les taux de fécondité. Les corrélations entre les taux de fécondité (4.1.4) et les taux de participation des femmes au secteur tertiaire (1.1.7) et au secteur manufacturier (2.1.1) étaient négatives (-0,64 et -0,64), mais elles étaient positives quant aux taux de participation des femmes à l'agriculture (+0,71) et, dans une mesure moindre, quant aux taux de participation des femmes à l'activité économique (1.1.1) (+0,38), ce que l'on peut interpréter comme le cercle vicieux de la pauvreté. Les femmes employées dans l'agriculture sont, faute des apports techniques nécessaires, tributaires de la main-d'oeuvre familiale. En outre, elles n'ont pas accès aux installations et services de santé, d'assainissement et d'instruction qui réduiraient les taux de mortalité infantile et elles ne peuvent se permettre d'envoyer leurs filles à l'école. Ainsi qu'il l'est signalé plus haut, l'instruction est importante pour les femmes exerçant un emploi commercial ou industriel, ce qui peut expliquer le lien négatif entre leurs activités et les taux de fécondité. Faute de données relatives à l'emploi salarié dans ces secteurs, on ne peut que se livrer à des spéculations sur la base de données provenant d'Asie selon lesquelles l'emploi des femmes dans les secteurs structurés autres que le secteur agricole entraînera aussi une réduction des taux de fécondité.

Les corrélations entre la proportion de femmes dans les différentes composantes du marché du travail et les indicateurs économiques représentant la demande de main-d'oeuvre féminine (système III) ont montré ce qui suit. Il y a corrélation positive entre les logarithmes du PIB (3.1.1) par habitant <sup>3/</sup> et les taux de participation des femmes au secteur tertiaire (1.1.7) et au secteur manufacturier (2.1.1) (+0,62 et +0,43), la corrélation étant négative avec les taux de participation des femmes à l'agriculture (1.1.5) (-0,62). Les corrélations entre les taux de participation sectorielle féminine et les logarithmes de la VAM par habitant (3.2.1) donnent des résultats analogues (+0,53, +0,43 et -0,56), ce qui montre que le lien entre le niveau de développement économique et industriel et la participation féminine à des activités autres qu'agricoles est mutuellement profitable, alors que c'est le contraire qui est vrai pour les liens entre le niveau de développement économique et industriel et le taux de participation des femmes à l'agriculture. Ceci n'est pas surprenant en raison de la forte proportion de femmes que l'on trouve dans l'agriculture de subsistance à faible productivité, et non dans l'agriculture commerciale à forte productivité, et de la faible priorité qui s'attache à la mise en valeur du secteur en tant que tel.

Les corrélations entre les différents indicateurs de la place des femmes sur le marché du travail et les indicateurs représentant le milieu politique et institutionnel (systèmes V et VI) ont été en général très faibles. Il n'y avait pas non plus d'indice d'une association étroite des deux systèmes, V et VI, avec des indicateurs des systèmes III et IV. En revanche, un certain nombre de corrélations étroites ont été constatées entre les indicateurs représentant la demande de main-d'oeuvre (système III) et l'offre de main-d'oeuvre (système IV). Il y a eu corrélation positive entre le logarithme du PIB par habitant (3.1.1) et de la VAM par habitant (3.2.1) et les taux de scolarisation secondaire chez les filles (4.2.4) (+0,67 et +0,69) et le taux d'urbanisation (+0,60 et +0,53), ce qui appuie les indications d'où il ressort que le développement économique et industriel est associé, entre autres facteurs, au processus d'urbanisation et à une main-d'oeuvre plus instruite.

#### b) Liens internes entre systèmes

Comme on pouvait s'y attendre, on a constaté un lien étroit entre le taux d'activité économique féminin (1.1.1) et le taux de participation des femmes à l'agriculture (1.1.5) (+0,56). On pouvait aussi prévoir des corrélations négatives entre les divers taux de participation des femmes aux divers secteurs étant donné qu'ils sont concurrents. Ce qui n'est pas non plus surprenant, c'est de constater que la corrélation entre le logarithme du PIB par habitant et de la VAM par habitant était étroite (+0,80), de même que la corrélation entre logarithmes du PIB par habitant et de la contribution économique du secteur agricole (-0,62). Ces rapports montrent clairement qu'il y a interdépendance étroite positive entre les niveaux économiques et industriels du développement, alors que c'est l'inverse qui est vrai pour les liens entre le niveau présent du développement économique et l'état du secteur agricole.

Ce qui est assez intéressant, c'est de constater les quelques corrélations étroites entre les indicateurs se trouvant à l'intérieur du système IV. La corrélation la plus significative a été constatée entre les taux de fécondité (4.1.4) et les taux de scolarisation secondaire chez les filles (4.2.4) (- 0,53), ce qui appuie la constatation que les grossesses des adolescentes sont étroitement liées au taux d'abandons scolaires des élèves filles après le niveau primaire. On a constaté aussi des corrélations moins étroites que prévu entre les taux de scolarisation des femmes dans le primaire et dans le secondaire et les écarts des effectifs scolaires entre garçons et filles aux niveaux respectifs de l'enseignement (-0,25 et -0,59). On a toutefois constaté des corrélations étroites à l'intérieur des indicateurs mêmes concernant l'écart entre les sexes, ce qui montre que les inégalités selon le sexe dans l'accès à l'instruction aux différents niveaux se renforcent mutuellement.

---

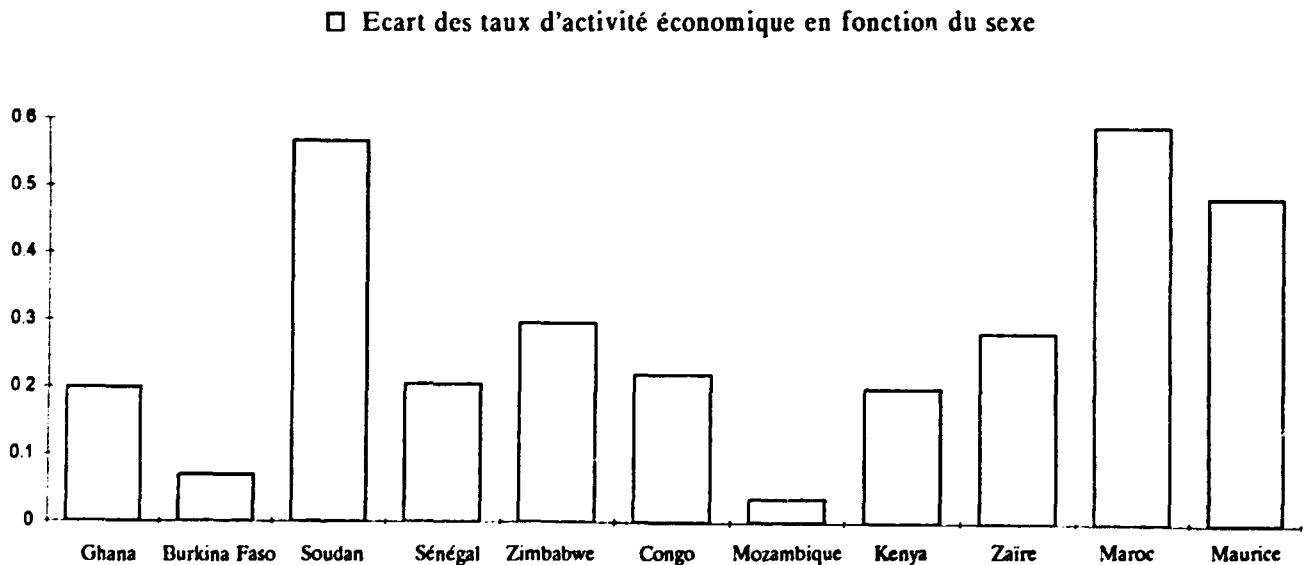
<sup>3/</sup> Les logarithmes du PIB et de la VAM par habitant ont été préférés aux valeurs effectives en raison des liens entre les taux de participation des femmes et du fait que les valeurs effectives du PIB et de la VAM par habitant ne sont pas linéaires et que les corrélations sont en général très inférieures et moins représentatives (voir l'analyse analogue effectuée par Khoo dans ONU/CESAP, 1987, Perkins dans ONU/CESAP, 1992).

c) Influence des écarts entre les sexes

On a constaté que les corrélations entre indicateurs exprimant les écarts entre les hommes et les femmes avaient des liens d'interdépendance très étroits tant à l'intérieur des systèmes que d'un système à un autre. Ces liens renforçaient souvent les associations établies entre les autres indicateurs ou les rendaient plus solides. C'est ainsi que la corrélation entre l'écart que font apparaître les taux de participation économique des hommes et des femmes (1.1.2) et les taux de participation des femmes à l'agriculture (1.1.5) était plus étroite que la corrélation entre les indicateurs des deux taux de participation respectifs. Les résultats montrent aussi un lien entre les indicateurs concernant les écarts entre les sexes et les taux respectifs de participation féminine.

La conclusion que l'on peut formuler sur la base de l'analyse de corrélation est que la promotion de la condition économique et sociale de la femme est liée de façon interdépendante au niveau du développement économique et industriel, au niveau de l'instruction, au taux de fécondité et à l'accès à un emploi productif à l'extérieur du secteur agricole. Les résultats renforcent aussi l'argument en faveur d'une participation accrue et plus efficace des femmes au développement économique et industriel. Le modèle lié aux systèmes qui a été retenu aux fins de l'analyse prouve l'interdépendance des déterminants sociaux, démographiques et économiques de la participation des femmes, qui ne peuvent entraîner de changements positifs que si l'on agit concurremment à leur égard.

Figure 1. Ecart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes



Les écarts supérieurs à zéro indiquent des taux de participation favorables aux hommes et les écarts inférieurs à zéro des taux de participation favorables aux femmes.

Figure 2. Répartition économique des secteurs en pourcentage du PIB

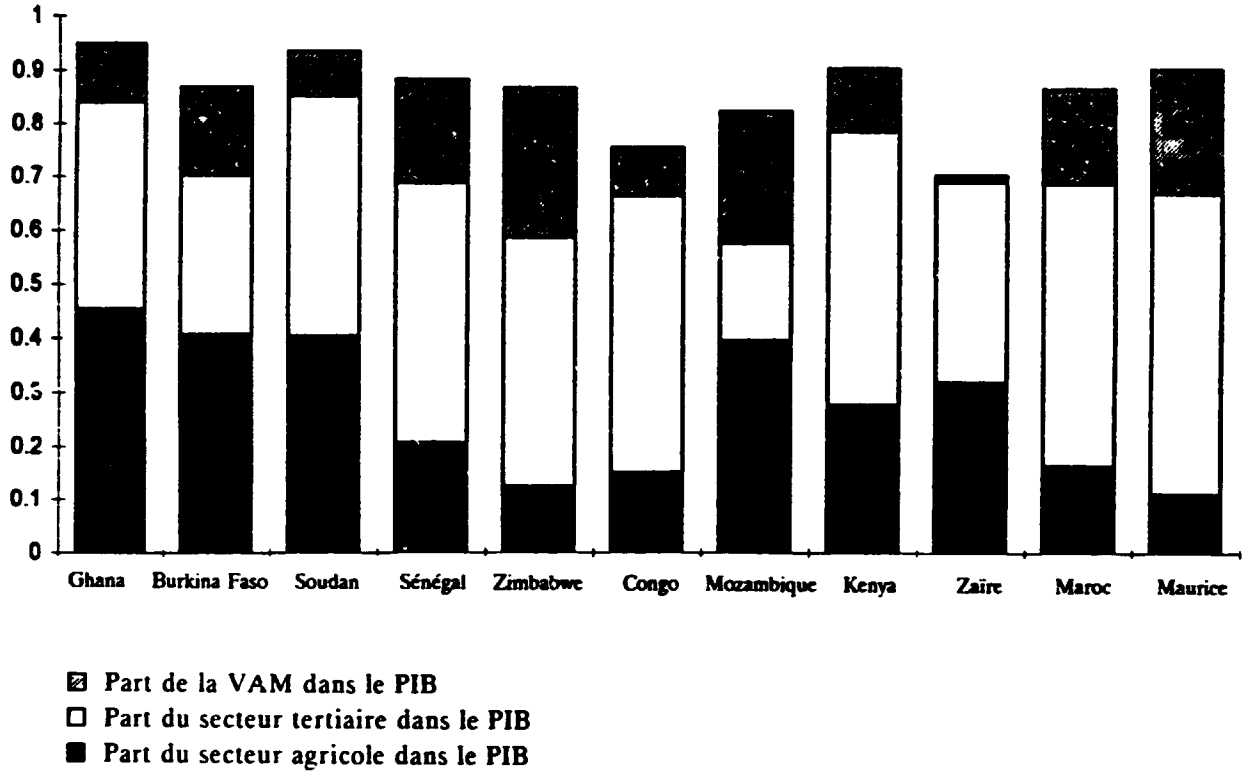
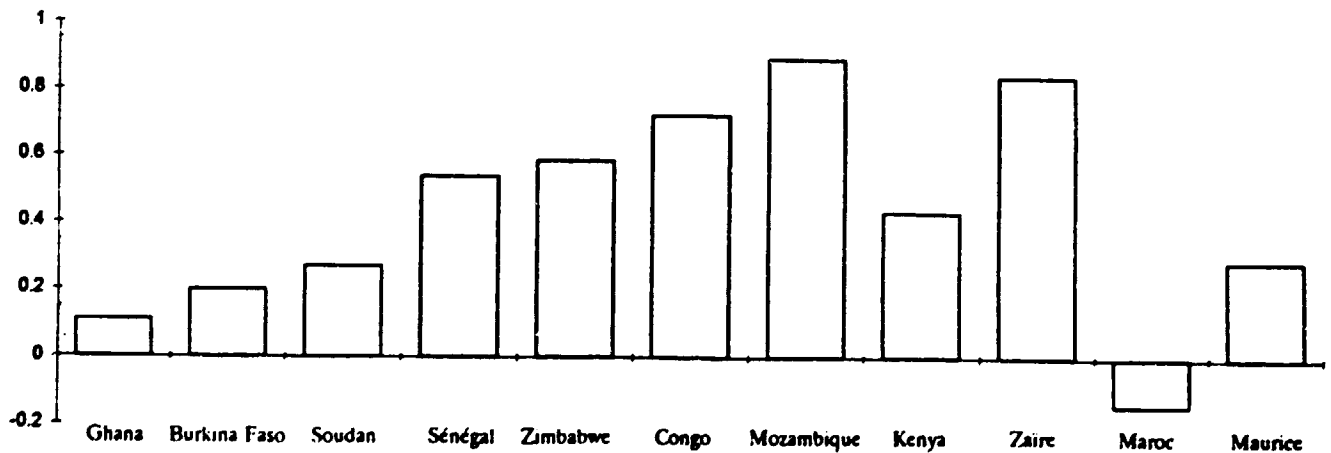


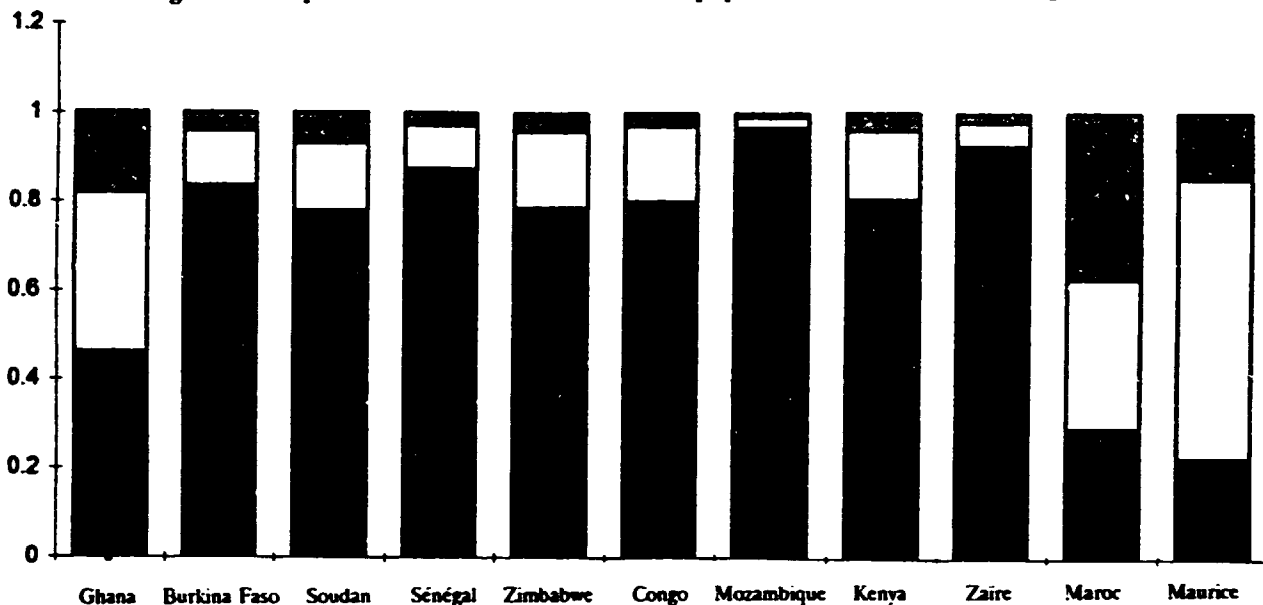
Figure 3. Ecart des taux de participation au secteur manufacturier entre les hommes et les femmes

□ Ecart entre les hommes et les femmes composant la PEA du secteur manufacturier industriel



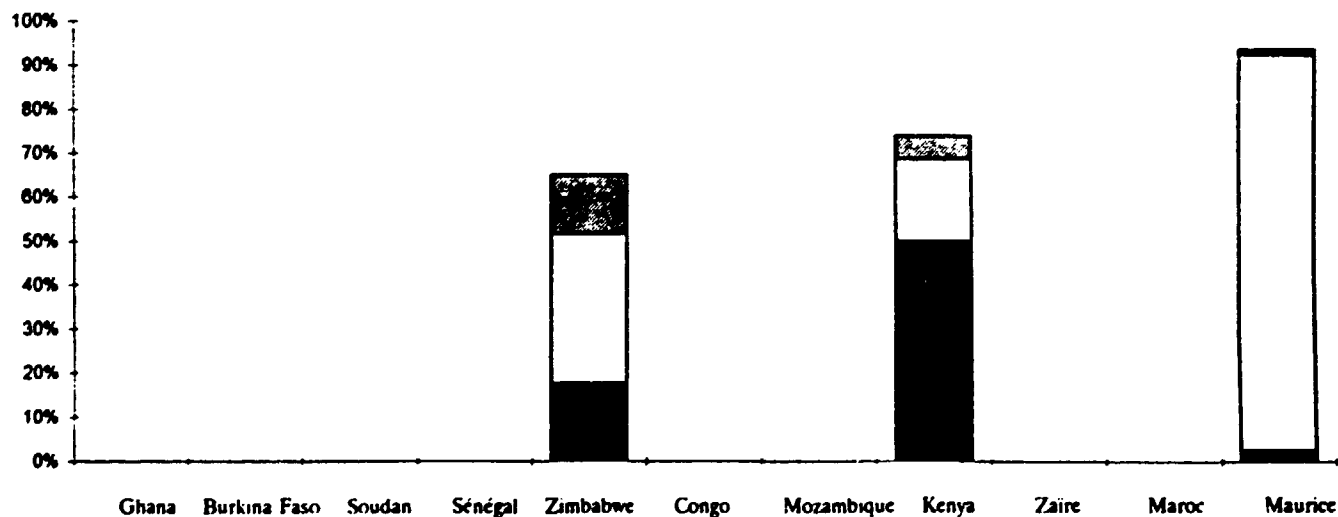
Les écarts supérieurs à zéro indiquent des taux de participation favorables aux hommes et les écarts inférieurs à zéro des taux de participation favorables aux femmes.

Figure 4. Répartition entre les secteurs de la population féminine économiquement active



- ▨ PEA du secteur manufacturier industriel
- PEA du secteur tertiaire
- PEA de l'agriculture

Figure 5. Participation des femmes aux sous-secteurs 31, 32 et 38



- Femmes employées dans le sous-secteur (31) de la fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs
- Femmes employées dans le sous-secteur (32) des industries textiles, de l'habillement et du cuir
- ▨ Femmes employées dans le sous-secteur (38) de la fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel

Figure 6. Taux d'activité économique des femmes et taux de fécondité

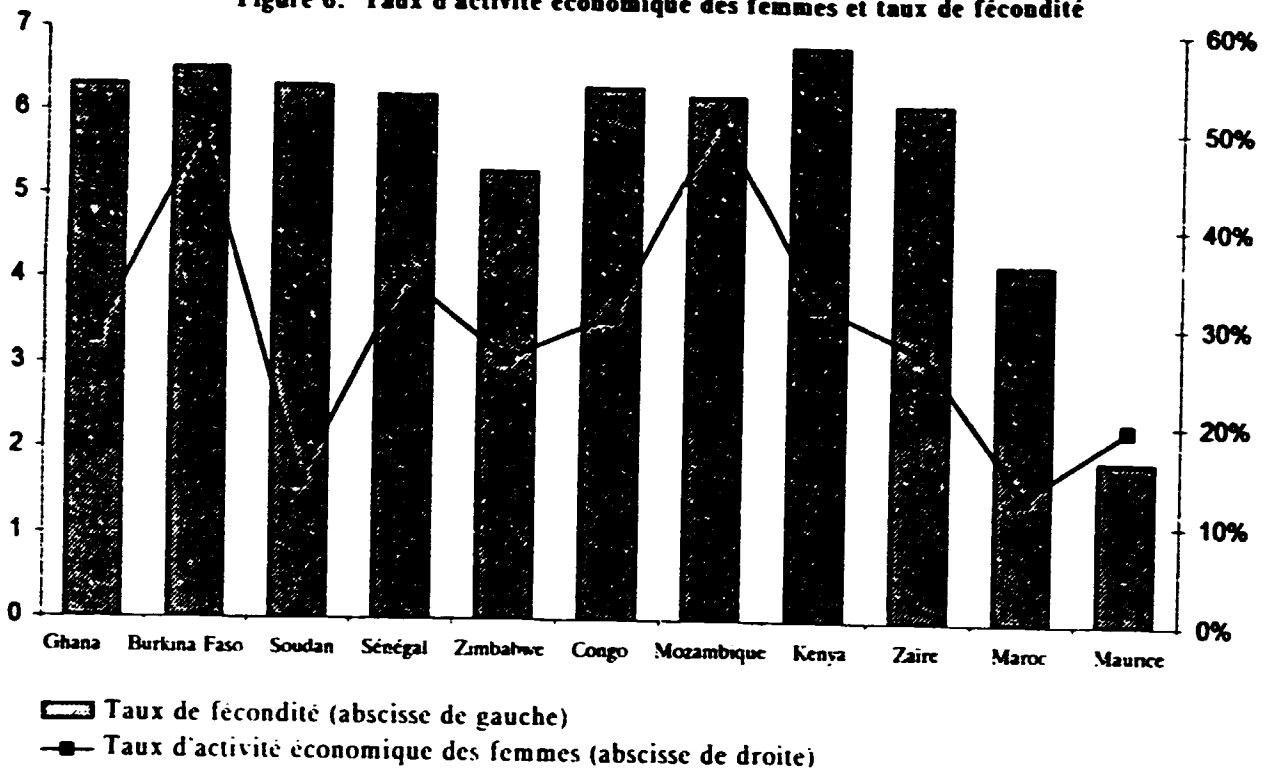
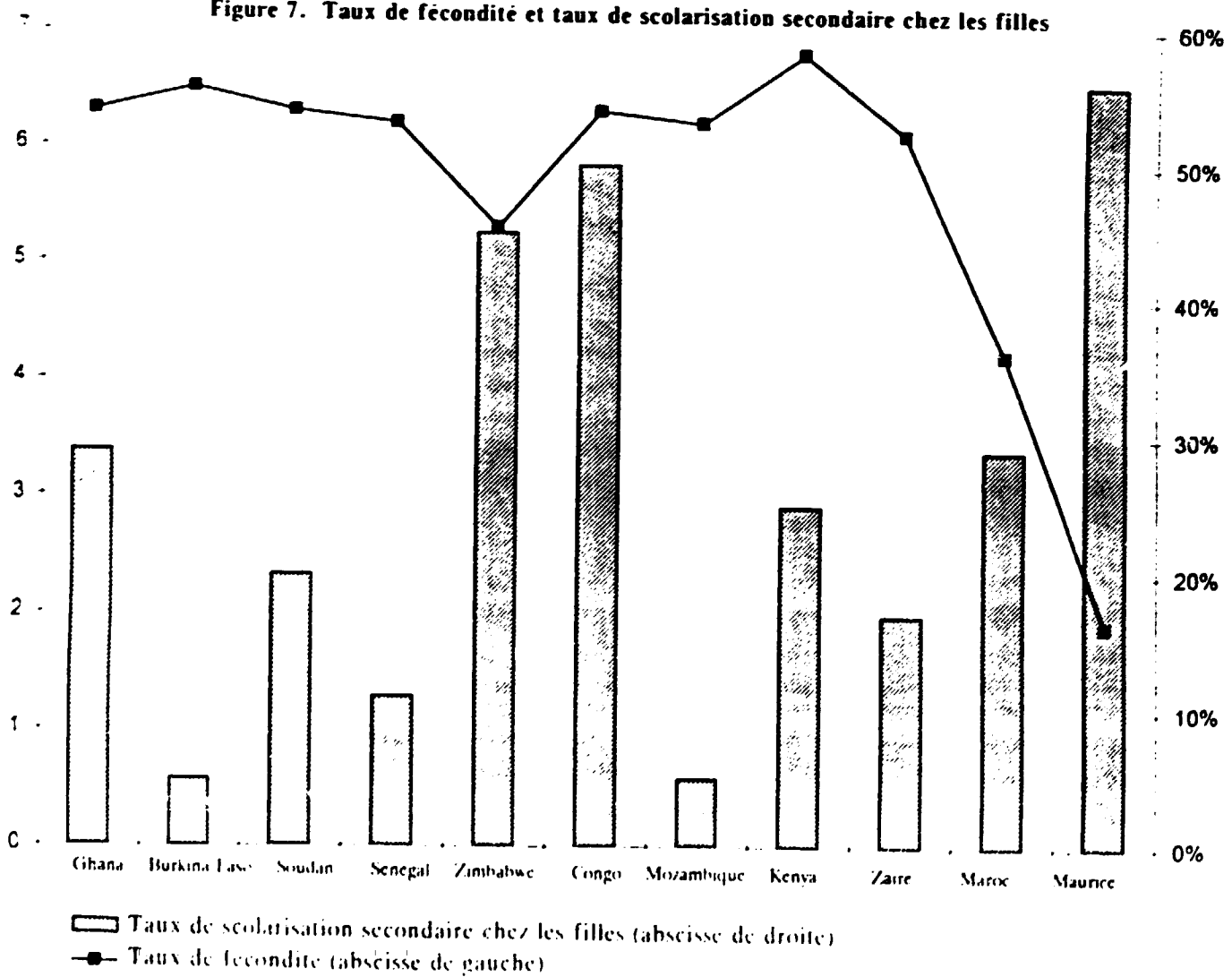
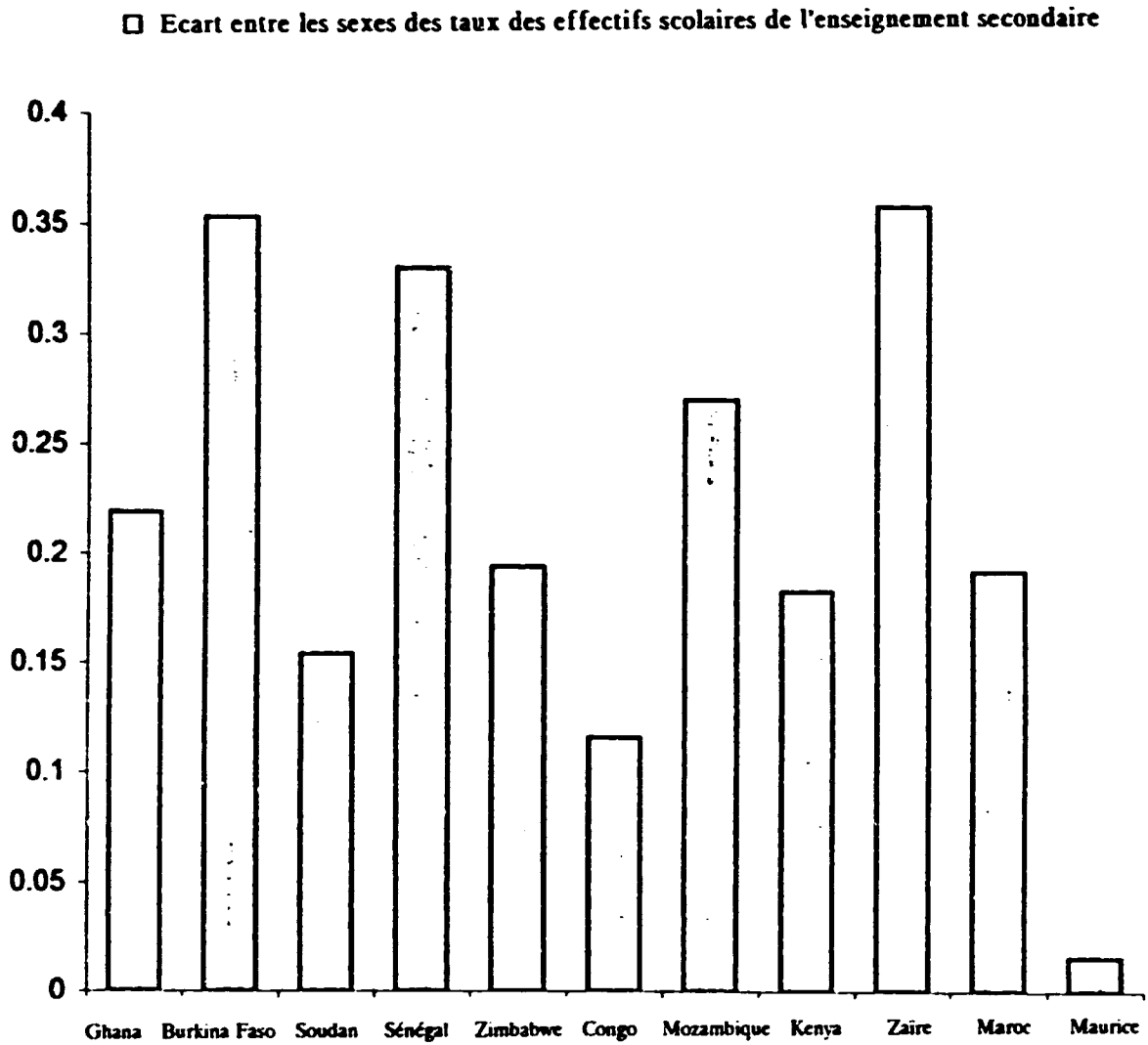


Figure 7. Taux de fécondité et taux de scolarisation secondaire chez les filles



**Figure 8. Ecart entre les effectifs scolaires des garçons et des filles dans l'enseignement secondaire**



Les écarts supérieurs à zéro indiquent des taux de participation en faveur des hommes et les écarts inférieurs à zéro des taux de participation en faveur des femmes.

## CHAPITRE II

### GROUPES DE PAYS ET CARACTERISTIQUES DE CES GROUPES

L'échantillonnage par grappes a servi à recenser les groupes de pays qui présentent des caractéristiques analogues à l'intérieur des systèmes pertinents qui exposent le rôle économique des femmes et ses déterminants socio-économiques. L'examen de traits propres à des groupes de pays qui concernent la participation des femmes permet d'évaluer ce qui pèse sur la condition économique de la femme à un moment donné et ce qui vient la renforcer, facilitant ainsi la formulation de stratégies d'action qui répondent aux besoins spécifiques des différents groupes de pays examinés dans le chapitre IV.

Le principal avantage de la méthode multidimensionnelle qui a été employée dans l'échantillonnage par grappes tient à ce qu'il est possible de prendre en considération un grand nombre d'indicateurs dans les comparaisons entre pays. L'agglutination peut ainsi avoir pour résultat de donner des groupements de pays qui, du strict point de vue économique, ont peut-être peu de choses en commun, mais qui présentent les uns et les autres des traits distinctifs dus aux déterminants de la participation des femmes aux activités économiques et industrielles. Il s'agit là d'une démarche plus holistique à l'égard de l'analyse de la participation des femmes au développement économique et industriel, démarche qui représente une contribution au domaine d'étude concernant cette question.

L'échantillonnage par grappes a donné sept groupes parmi 52 pays au total par le truchement d'un ensemble de 27 indicateurs (voir tableau 3). Les critères concernant le choix des indicateurs avaient pour objet de circonscrire les déterminants du rôle économique des femmes qui conviennent le mieux à la situation de l'Afrique et d'équilibrer le nombre des indicateurs entre les systèmes circonscrits. La disponibilité de données de nature à assurer la couverture la plus complète a été aussi une importante considération. Telle est la raison pour laquelle les indicateurs du système V, représentant le milieu politique, ont dû être exclus de l'échantillonnage par grappes. Bien qu'il y ait des variations de pays à pays à l'intérieur des grappes, on a trouvé un moyen terme entre un nombre maximal d'analogies considérées à l'intérieur de la totalité des systèmes et un nombre significatif de groupes de pays.

Les groupes de pays circonscrits sont les suivants:

- Grappe 1 Bénin, Burkina Faso, Comores, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone et Togo;
- Grappe 2 Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mauritanie, Sao-Tomé-et-Principe, Soudan et Tchad;
- Grappe 3 Angola, Congo, Gabon, Madagascar, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Zambie et Zimbabwe;
- Grappe 4 Burundi, Ethiopie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Ouganda, République- Unie de Tanzanie, Somalie et Zaïre;
- Grappe 5 Algérie, Cap-Vert, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc et Tunisie;
- Grappe 6 Afrique du Sud, Maurice et Seychelles;
- Grappe 7 Botswana, Lesotho et Namibie.



Tableau 3. Grappes et moyennes régionales

Indicateur		Grappe 1	Grappe 2	Grappe 3	Grappe 4	Grappe 5	Grappe 6	Grappe 7	Moyennes
1.1.1	Taux d'activité économique des femmes	33%	24%	34%	39%	11%	25%	26%	27%
1.1.5	Taux de participation des femmes au secteur agricole	74%	76%	85%	86%	19%	12%	68%	60%
1.1.7	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire	20%	19%	11%	11%	51%	68%	29%	30%
2.1.1	Taux de participation des femmes aux activités manufacturières (industrielles)	6%	5%	3%	2%	30%	15%	4%	9%
3.1.1	Logarithme du PIB par habitant	5,96	6,27	6,31	5,13	7,11	8,08	6,94	6,54
3.1.2	Part du secteur agricole dans le PIB	39%	27%	26%	47%	15%	7%	11%	24%
3.1.3	Part du secteur tertiaire dans le PIB	42%	52%	43%	36%	47%	58%	43%	46%
3.1.4	Part de la VAM dans le PIB	8%	10%	17%	6%	12%	19%	8%	11%
3.1.8	Part des dépenses publiques dans le PIB	20%	29%	37%	22%	32%	41%	40%	32%
3.1.13	Ratio du service de la dette	12%	17%	17%	30%	27%	5%	4%	16%
3.2.1	Logarithme de la VAM par habitant	3,36	4,22	4,11	1,24	5,17	6,39	4,34	4,12
3.2.2	Part des articles manufacturés dans le total des exportations	36%	10%	16%	12%	30%	31%	77%	30%
4.1.1	Urbanisation	31%	46%	32%	24%	51%	53%	27%	38%
4.1.4	Fécondité totale (naissances par femme)	6,68	6,56	6,49	6,58	4,75	3,40	5,97	5,77
4.1.8	Ménages ayant une femme à leur tête	17%	21%	40%	29%	21%	25%	34%	27%
4.2.2	Taux de scolarisation primaire chez les filles	46%	42%	85%	64%	94%	110%	109%	78%
4.2.4	Taux de scolarisation secondaire chez les filles	11%	14%	21%	11%	50%	44%	28%	25%
6.1.1	Ratification de la Convention 100 de l'OIT	69%	-	82%	89%	67%	67%	33%	58%
6.1.2	Ratification de la Convention 111 de l'OIT	85%	86%	91%	33%	100%	-	-	56%
6.1.3	Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	77%	86%	82%	22%	100%	-	-	52%
Écarts entre les sexes que font apparaître les indicateurs (les écarts positifs (+) en faveur des hommes, les écarts négatifs (-) en faveur des femmes)									
1.1.2	Écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes	0,23	0,39	0,20	0,17	0,68	0,40	0,31	0,34
1.1.6	Écart entre les sexes dans les activités agricoles	-0,03	-0,16	-0,14	-0,12	0,26	0,25	-0,11	-0,01
1.1.8	Écart entre les sexes dans les activités tertiaires	-0,04	0,17	0,33	0,30	-0,16	-0,09	-0,05	0,07
2.1.2	Écart entre les sexes dans les activités industrielles (manufacturières)	0,41	0,53	0,66	0,56	0,03	0,33	0,57	0,44
4.1.3	Écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes	-0,03	-0,02	-0,03	-0,03	-0,02	-0,05	-0,04	-0,03
4.2.1	Écart entre les sexes des taux d'alphabétisation	0,27	0,30	0,17	0,17	0,14	0,01	-0,01	0,15
4.2.5	Écart entre les sexes des taux de scolarisation secondaire	0,37	0,29	0,19	0,28	0,13	0,03	-0,12	0,17

## 2.1. ETAT RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les grappes pour lesquelles les caractéristiques de la participation des femmes à l'économie et aux activités manufacturières sont analogues offrent, sur le plan des pays qui les constituent, une composition assez variée qui ne suit peut-être pas strictement les groupements classiques au regard des sous-régions ou du niveau de développement, ce qui montre que les traits géographiques communs ne sont pas nécessairement liés à de fortes similitudes du milieu économique et socio-culturel, qui, de son côté, fait apparaître des différences quant à ses répercussions sur la condition économique de la femme.

Il n'y a que la grappe 5 (pays d'Afrique du Nord à l'exception du Cap-Vert) et la grappe 7 (Botswana, Lesotho et Namibie) qui soient des exemples de groupes homogènes sur le plan géographique, culturel et économique. En revanche, les grappes 2 et 3 constituent les groupes les plus hétérogènes au regard des critères conventionnels. Les grappes ne font pas non plus apparaître de traits nettement définis quant aux similitudes linguistiques, ce que l'on peut interpréter comme montrant que l'influence historique des puissances coloniales sur le rôle économique de la femme a varié en fonction des pratiques socio-culturelles traditionnelles des pays. Une autre explication pourrait tenir au fait que les crises économiques dominantes ont eu à l'égard de la position de la femme dans ces pays des effets d'importance et d'ampleur différentes en raison des différents moyens adoptés pour y faire face.

Différentes typologies de la participation des femmes à l'économie en général et au secteur manufacturier en particulier montrent bien les différents milieux socio-économiques et culturels qui étaient les plus courants dans les sept groupes de pays en 1990 ou à peu près à cette époque. Une comparaison des moyennes des grappes (voir le tableau 3) montre bien le lien entre la façon dont est mesurée la participation des femmes aux activités économiques et manufacturières et les déterminants qui ont été examinés dans le chapitre précédent.

Le taux de participation des femmes aux activités économiques est le plus faible dans la grappe 5 (11 %) et le plus élevé dans la grappe 4 (39 %). C'est toutefois dans la grappe 5 que l'on enregistre la proportion la plus élevée de femmes dans l'industrie et le secteur manufacturier (30 %) et l'une des plus faibles proportions de femmes dans l'agriculture (19 %). C'est l'inverse que l'on constate pour la grappe 4, pour laquelle le taux de participation des femmes à l'industrie est le plus faible (2 %) et le taux de leur participation à l'agriculture le plus élevé (86 %). Pour les cinq grappes restantes, les taux d'activité économique varient de 24 à 34 % et, à l'exception de la grappe 6, les taux de participation à l'industrie varient entre 3 et 6 % et les taux de participation à l'agriculture entre 68 et 85 %.

Ce qui précède illustre bien l'importance incontestable que le secteur agricole présente pour l'activité économique des femmes dans la plupart des pays africains. Ce secteur est aussi un domaine féminin. L'écart en fonction du sexe pour ce qui est de l'activité économique agricole est en faveur des femmes dans tous les pays, à part quelques-uns. La différence des taux de participation des femmes à la vie économique que l'on constate entre les grappes, si l'on tient compte de quantifications souvent défectueuses et restant en deçà de la réalité, tend à appuyer la thèse d'un lien en forme d'U entre les taux d'activité économique des femmes et le développement économique.

Dans les économies traditionnelles, les taux élevés d'activité économique des femmes tiennent à l'importance de leur rôle dans l'agriculture de subsistance et les activités de production à petite échelle qui sont essentiellement liées à la production alimentaire. Ces activités ont été le plus touchées par la concurrence du secteur moderne en développement qui a abouti à déplacer la main-d'oeuvre féminine. La situation se modifie à un stade ultérieur de l'industrialisation, au moment où ces pertes sont compensées par des taux de participation féminine supérieurs dans l'industrie et les services ainsi que le montrent les grappes 5 et 6. Le développement industriel peut aussi aider à réduire l'influence des obstacles socio-culturels. Bien que les femmes comprises dans la grappe 5 soient très sous-représentées sur le marché du travail, le secteur manufacturier emploie une forte proportion de salariées. Une comparaison entre grappes permet de constater que la situation socio-économique et la condition économique de la femme s'améliorent.

Les grappes dans lesquelles les taux de participation féminine au secteur manufacturier sont les plus élevés (grappes 5 et 6) sont celles où l'urbanisation est la plus forte, où les taux de fécondité sont les plus faibles et où les taux de scolarisation féminine, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire, sont les plus élevés. Ces grappes offrent l'exemple le plus manifeste du lien positif qui existe entre ces taux de participation et le niveau de développement économique et industriel fondé sur la promotion des exportations. La demande de main-d'oeuvre féminine dans les activités du secteur structuré, en particulier des activités manufacturières à vocation exportatrice, a été influencée par le besoin général d'une main-d'oeuvre plus nombreuse à mesure que l'économie poursuivait sa croissance et aussi par l'avantage comparatif que présentait une main-d'oeuvre féminine sous-employée et sous-estimée. Cet état de choses ne s'est toutefois présenté que dans quelques pays d'Afrique, qui demeurent des exemples assez exceptionnels. Pour la majorité des pays africains, la stagnation économique et la tendance à la désindustrialisation constatées depuis le début des années 80 ont eu pour résultat que la situation socio-économique de la femme et ses possibilités de promotion se sont dégradées.

## 2.2. ANALYSE DES GROUPES DE PAYS

L'examen ci-après des groupes de pays recensés utilise la banque de données et l'information plus amples provenant d'autres sources pour assurer une couverture aussi complète que possible à la plupart des indicateurs souhaitables tenant au sexe qui figurent dans le tableau 1. Les indicateurs présentés dans les tableaux 3 à 10 montrent bien les similitudes et les différences entre pays à l'intérieur d'une même grappe. Les figures 9 à 22 facilitent une comparaison à deux dimensions. La première de ces dimensions montre la mesure dans laquelle les valeurs moyennes des indicateurs des grappes s'écartent des valeurs des indicateurs correspondants pour la totalité des 52 pays, la valeur moyenne étant zéro et la variance 1. La seconde dimension montre comment ces écarts diffèrent d'une grappe à une autre, les figures aidant de la sorte à illustrer les traits qui distinguent chaque grappe des autres et à faciliter les comparaisons entre grappes. Les sept grappes peuvent être ainsi caractérisées comme suit:

**Grappe 1** Pays de l'Afrique sub-saharienne dans lesquels le niveau du développement social est bas et le taux d'activité féminine faible, mais dans lesquels la participation des femmes à l'agriculture est comparativement élevée (Bénin, Burkina Faso, Comores, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone et Togo) tableau 4, figures 9 et 10

Le milieu économique et industriel des 13 pays qui constituent cette grappe offre un kaléidoscope de dimensions, de réalisations et de perspectives d'avenir. Le Nigéria, pays exportateur de pétrole, compte le nombre d'habitants le plus élevé de l'Afrique et dispose d'une base industrielle comparativement importante. Le Ghana, lui aussi, dispose d'un secteur manufacturier relativement plus avancé que celui des autres pays de la grappe. En 1991, le Nigéria à lui seul a représenté 30,2 % de la VAM sous-régionale en Afrique de l'Ouest, alors que la part du Ghana était de 9,7 %. Les Comores et la Gambie sont de petits pays dans lesquels le secteur industriel est négligeable. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont des pays sans littoral du Sahel qui disposent d'une base industrielle limitée. La Guinée, le Libéria, la République centrafricaine et le Sierra Leone sont des pays exportateurs de minéraux dont la base industrielle est très faible. Malgré ces divergences, tous les pays de la grappe 1 sont considérés par l'Organisation des Nations Unies et par la Banque mondiale comme des pays à faible revenu. Pour ce qui est des groupements régionaux, les Comores et la République centrafricaine sont membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), les 12 autres pays étant membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Tableau 4. Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la groupe 1

Indicateur		Bénin	Burkina Faso	Comores	Giambie	Ghana	Guinée	Libéria	Mali	Niger	Nigéria	Republique centrafricaine	Sierra Leone	Togo	Moyennes
1.1.1	Taux d'activité économique des femmes	44,32%	49,11%	36,53%	37,47%	28,50%	36,36%	21,28%	10,17%	47,97%	26,16%	43,55%	23,88%	29,88%	33,48%
1.1.5	Taux de participation des femmes au secteur agricole	63,90%	83,40%	81,40%	90,40%	46,00%	79,90%	78,60%	74,80%	91,60%	65,70%	68,70%	76,40%	63,70%	74,19%
1.1.7	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire	31,40%	12,40%	17,00%	6,80%	35,70%	11,10%	19,30%	21,20%	8,20%	26,60%	26,50%	18,70%	28,10%	20,23%
2.1.1	Taux de participation des femmes aux activités manufacturières (industrielles)	4,70%	4,20%	1,60%	2,80%	18,40%	8,90%	2,10%	4,00%	0,20%	7,70%	4,80%	4,90%	8,20%	5,58%
3.1.1	Logarithme du PIB par habitant	5,99	5,71	6,18	5,85	6,13	6,26	7,57	5,51	5,77	5,64	5,99	4,76	6,17	5,96
3.1.2	Part du secteur agricole dans le PIB	39,06%	40,57%	43,34%	28,55%	45,31%	23,20%	42,60%	49,75%	41,77%	38,13%	42,71%	32,18%	34,99%	38,63%
3.1.3	Part du secteur tertiaire dans le PIB	45,82%	29,69%	43,67%	57,64%	38,79%	44,12%	43,37%	33,02%	40,96%	33,11%	44,13%	51,35%	41,25%	42,07%
3.1.4	Part de la VAM dans le PIB	4,31%	16,47%	4,65%	6,97%	10,74%	4,38%	8,78%	7,59%	4,36%	10,07%	7,15%	8,48%	6,85%	7,75%
3.1.8	Part des dépenses publiques dans le PIB	21,00%	13,00%	17,00%	28,00%	4,00%	26,00%	21,00%	27,00%	28,00%	8,00%	29,00%	17,00%	20,00%	19,92%
3.1.13	Ratio du service de la dette	5,09%	9,32%	6,64%	12,68%	26,90%	12,30%	3,47%	9,81%	14,62%	29,05%	9,54%	7,61%	7,43%	11,88%
3.2.1	Logarithme de la VAM par habitant	3,60	3,84	3,00	3,15	3,56	3,05	5,14	2,85	3,16	3,21	3,69	2,17	3,21	3,36
3.2.2	Part des articles manufacturés dans le total des exportations	3,94%	2,72%	32,98%	60,97%	15,80%	38,74%	82,17%	25,44%	71,53%	2,09%	69,91%	53,34%	5,40%	35,77%
4.1.1	Urbanisation	39,00%	9,60%	28,90%	24,40%	33,80%	27,00%	48,10%	19,90%	20,90%	36,80%	48,30%	33,70%	27,20%	30,58%
4.1.4	Fécondité totale (naissances par femme)	7,10	6,50	7,00	6,20	6,30	7,00	6,70	7,10	7,10	6,60	6,20	6,50	6,60	6,68
4.1.8	Ménages ayant une femme à leur tête	12,00%	5,00%	5,00%	20,00%	35,00%	10,00%	18,00	15,00%	10,00%	29,00%	25,00%	20,00%	12,00%	16,62%
4.2.2	Taux de scolarisation primaire chez les filles	44,00%	28,00%	81,90%	58,00%	67,00%	21,00%	24,00%	17,00%	21,00%	63,00%	48,00%	39,00%	80,00%	45,53%
4.2.4	Taux de scolarisation secondaire chez les filles	7,00%	5,00%	27,00%	12,00%	29,00%	5,00%	7,00%	1,00%	4,00%	17,00%	7,00%	12,00%	12,00%	11,15%
6.1.1	Ratification de la Convention 100 de l'OIT	-	100%	-	-	100%	100%	100%	100%	-	100%	100%	100%	100%	69,23%
6.1.2	Ratification de la Convention 111 de l'OIT	100%	100%	100%	-	100%	100%	-	100%	100%	100%	100%	100%	100%	84,62%
6.1.3	Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	100%	100%	-	-	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	100%	100%	76,92%
Écarts entre les sexes que font apparaître les indicateurs (les écarts positifs (+) en faveur des hommes, les écarts négatifs (-) en faveur des femmes)															
1.1.2	Écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes	0,06	0,07	0,19	0,19	0,20	0,20	0,42	0,67	0,06	0,30	0,08	0,34	0,26	0,23
1.1.6	Écart entre les sexes dans les activités agricoles	-0,04	0,01	-0,04	-0,09	0,07	-0,07	-0,08	0,05	-0,04	0,02	-0,07	-0,15	0,07	-0,03
1.1.8	Écart entre les sexes dans les activités tertiaires	-0,05	-0,15	-0,09	0,33	-0,19	0,14	0,02	-0,20	0,15	-0,21	0,06	0,02	-0,34	-0,04
2.1.2	Écart entre les sexes dans les activités industrielles (manufacturières)	0,47	0,20	0,74	0,61	0,11	0,27	0,73	-0,19	0,92	0,30	0,34	0,67	0,24	0,41
4.1.3	Écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes	-0,04	-0,04	-0,01	-0,04	-0,03	-0,01	-0,02	-0,04	-0,04	-0,03	-0,05	-0,04	-0,03	-0,03
4.2.1	Écart entre les sexes des taux d'alphabétisation	0,63	0,35	0,07	0,30	0,12	0,39	0,21	0,19	0,23	0,19	0,25	0,32	0,22	0,27
4.2.5	Écart entre les sexes des taux de scolarisation secondaire	0,42	0,35	0,20	0,41	0,22	0,51	0,44	0,42	0,41	0,14	0,43	0,26	0,52	0,37

Figure 9

CARACTERISTIQUES DE LA GRAPPE

Grappe 1. Bénin, Burkina Faso, Comores, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone et Togo

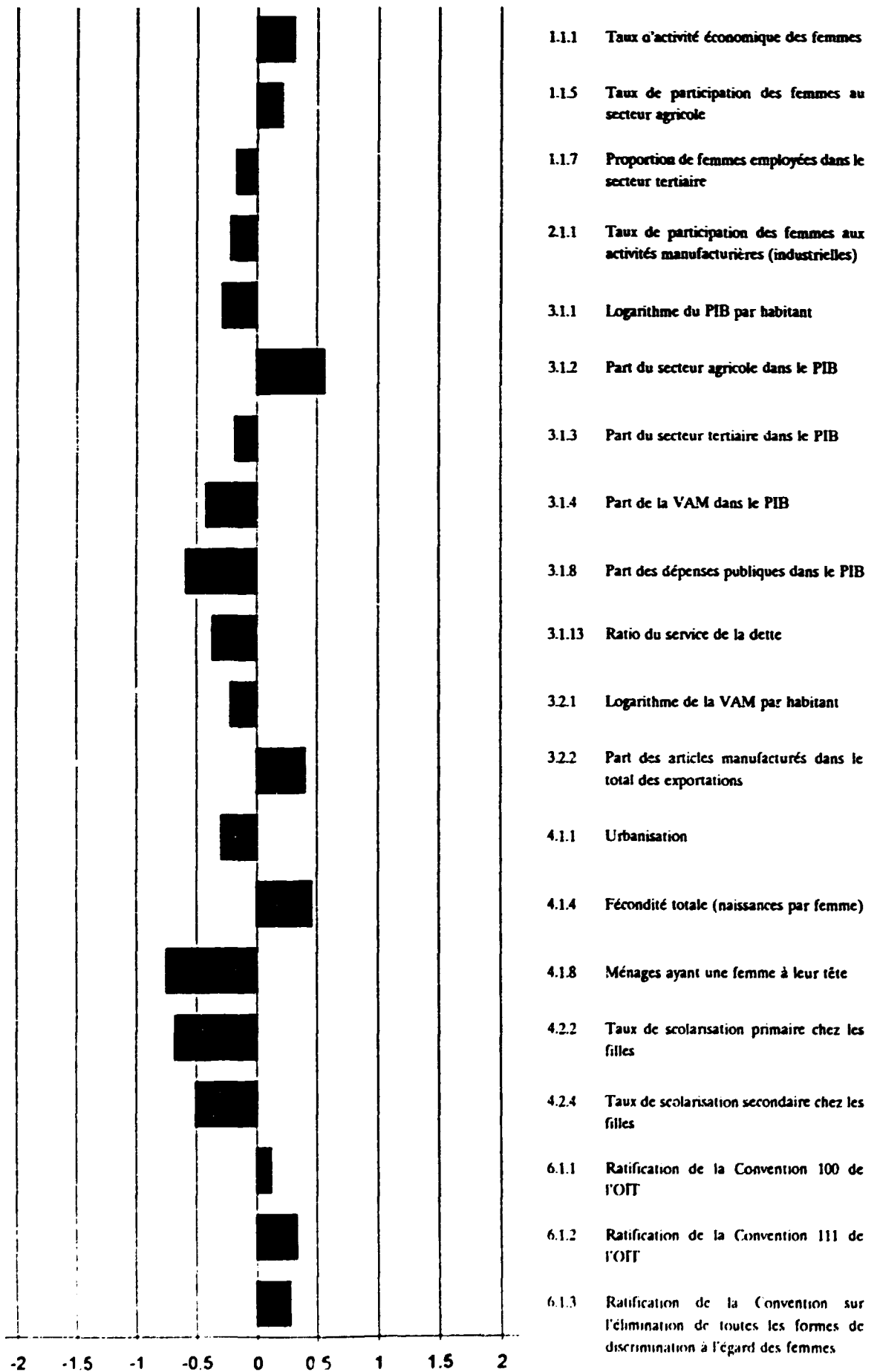
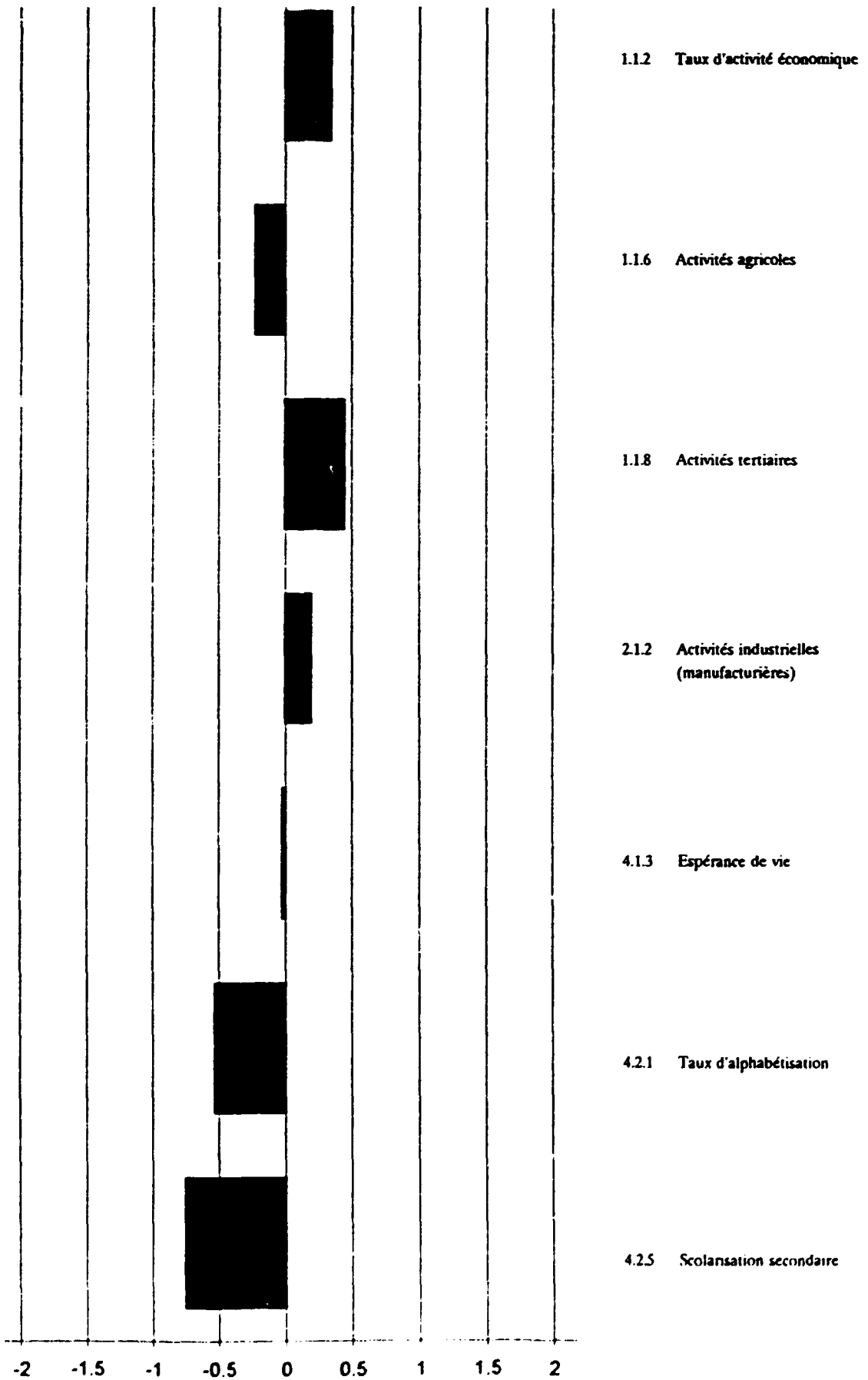


Figure 10

ECARTS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Grappe 1. Bénin, Burkina Faso, Comores, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone et Togo



Pour la plupart des pays de cette grappe, la part du secteur tertiaire dans le PIB est supérieure à la part des autres secteurs de l'économie. Au Ghana, au Mali et au Nigéria, la part du secteur agricole dans le PIB est supérieure. L'agriculture fournit les matières premières des agro-industries de la plupart des pays de cette grappe. La part de la VAM dans le PIB dépasse 10 % dans trois pays seulement, le Burkina Faso, le Ghana et le Nigéria. Sur le plan des stratégies de développement, le fait que l'agriculture est tributaire du climat, l'accès insuffisant aux facteurs modernes de production, un secteur manufacturier à fort coefficient d'importations, le manque d'une base diversifiée pour les exportations et une affectation insuffisante des ressources à la mise en valeur des ressources humaines constituent les principaux problèmes auxquels se heurtent tous les pays de cette grappe.

La stratégie de l'industrialisation visant à se substituer aux importations était en fait très tributaire des importations. C'est ainsi qu'au Nigéria, 60 % du total des matières premières du secteur manufacturier étaient importées, une telle dépendance envers les importations prouvant que l'on avait négligé le secteur agricole, ce qui, de son côté, avait entraîné des pénuries internes de produits alimentaires et avait amené les pays à beaucoup compter sur les importations d'aliments.

Par suite, depuis les années 60 et notamment depuis la crise économique des années 80, le profil économique d'ensemble de ces pays se caractérise par une diminution de la part de l'agriculture dans le PIB, une stagnation ou un déclin du petit secteur manufacturier et un accroissement sensible du secteur des services. L'instabilité politique et des formes autoritaires de gouvernement associées à une mauvaise gestion des affaires publiques ont aussi joué un rôle important dans le déclin économique des pays de la grappe 1.

Les répercussions de la crise économique des années 80 sur les pays de la grappe 1 ont été beaucoup plus dramatiques que ce que peut laisser entendre la formule d'une "décennie perdue". Les caprices du sort en ce qui concerne le Nigéria l'illustrent tout à fait. Entre 1960 et 1980, le PIB s'est accru en moyenne beaucoup plus que la population, ce qui s'est accompagné d'un accroissement sensible du revenu par habitant. En 1970, l'économie nigériane a connu une transformation structurelle au moment où le pétrole a remplacé l'agriculture comme moteur de l'économie. Propulsé par une forte hausse du pétrole venue de l'extérieur, le Nigéria a connu une croissance économique phénoménale. Toutefois, à mesure que la crise économique s'aggravait entre 1980 et 1985, l'économie a commencé à faire apparaître une croissance négative d'environ 2,9 % tandis que la population s'accroissait de 3,3 % chaque année. Le revenu par habitant du Nigéria est tombé en flèche de 1980, époque à laquelle il se chiffrait à 1 030 dollars des Etats-Unis, à 1989, époque à laquelle il s'établissait à 250 dollars. Le Nigéria, qui était auparavant classé comme pays à revenu moyen, a été ramené au rang des pays à faible revenu. La manifestation la plus visible de la crise a été l'accroissement rapide de la dette. En 1992, le Nigéria était le plus gros débiteur de l'Afrique sub-saharienne et l'un des 17 pays les plus endettés du monde [Fajana, 1983]. Dans le cas du Libéria, on constate des tendances analogues au fléchissement économique et à l'endettement ainsi que le passage du statut de pays à revenu moyen à celui de pays à faible revenu. A des degrés divers, d'autres pays de la grappe 1 ont connu un fléchissement de leurs activités économiques et ont à supporter le fardeau d'une accumulation menaçante de la dette.

Le programme d'ajustement structurel qui était supposé inverser la tendance au fléchissement économique n'a pas dans la plupart des pays de la grappe 1 abouti à la panacée promise. Dans aucun pays, les taux de croissance projetés n'ont été atteints et dans quelques pays, c'est un nouveau fléchissement que l'on a enregistré. Le déclin du secteur manufacturier, le fléchissement de l'emploi dans le secteur public et la baisse des traitements et salaires ont été substantiels. Dans le secteur manufacturier, le programme d'ajustement structurel devait mettre les industries internes mieux à même de faire face à la concurrence et favoriser les exportations nouvelles, y compris les exportations d'articles manufacturés. La dévaluation supposait une diminution radicale des facteurs de production importés destinés aux industries locales. La libéralisation a exposé les industries locales à la concurrence que leur faisaient les produits importés. Tout compte fait, les observateurs font valoir que le projet de stabilisation et d'ajustement culturel a eu pour résultat d'ensemble d'amorcer un processus de désindustrialisation. De façon générale, l'incidence de ces réformes économiques à l'égard du secteur

manufacturier diffère selon qu'il s'agit d'industries qui ont continué d'être fortement tributaires des importations ou d'industries qui ont pu développer des sources locales d'approvisionnement. Pour des industries comme celles des boissons, des produits alimentaires, des textiles et de l'habillement, les résultats se sont améliorés. La croissance du secteur manufacturier est toutefois soumise à un certain nombre de facteurs tenant, par exemple, à l'insuffisance de l'infrastructure de base, à une faiblesse de la demande de consommation découlant de l'érosion du pouvoir d'achat ainsi qu'à des taux d'intérêt élevés et aux prix élevés pratiqués pour les produits.

Avant 1980, dans la plupart des pays de la grappe 1, le secteur public représentait la part la plus importante de l'emploi dans le secteur structuré. Au Bénin et en Gambie, par exemple, 75 % des salariés étaient employés dans le secteur public (*Jespersen, 1992:22*). Une composante essentielle des politiques d'ajustement tient à l'amenuisement du secteur public et des dépenses publiques. Ces deux politiques ont eu des répercussions considérables sur l'emploi et le revenu. Au cours des années 80, tous les pays de la grappe 1 ont appliqué une politique de compression de l'effectif des agents des pouvoirs publics. Au Ghana, par exemple, plus de 60 000 postes de fonctionnaire ont été supprimés. Un facteur contextuel tient au mouvement de baisse des salaires officiels réels. Entre 1970 et 1986, tous les pays de la grappe 1 ont enregistré un fléchissement des salaires réels. Au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée, dans la République centrafricaine et au Togo, le salaire minimum officiel a diminué en moyenne de 45 %. Au Nigéria, la chute des salaires minimaux a été de plus de 60 % (*Ndulu, 1992:234*).

La diminution de l'emploi structuré et le fléchissement du revenu ont entraîné une extraordinaire augmentation des activités non structurées. En particulier, ces tendances ont été l'un des principaux déterminants de la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre. Dans les pays de la grappe 1. Inversement, c'est dans l'agriculture que l'on trouve la plus forte proportion de main-d'oeuvre féminine. C'est au Ghana que l'on constate le taux de participation des femmes à l'agriculture le plus faible parmi tous les pays de cette grappe, ce taux étant de 48 %. Parmi les autres pays de cette grappe dans lesquels la participation des femmes est relativement faible, il faut mentionner le Bénin, le Nigéria, la République centrafricaine et le Togo. Les faibles taux de participation aux activités agricoles révèlent que les femmes jouent un rôle important dans le commerce. Faute de données désagrégées, il est difficile de préciser la répartition sectorielle de la main-d'oeuvre féminine à l'intérieur du secteur agricole, en particulier pour ce qui est des cultures commerciales. Au Ghana, au Libéria et au Sierra Leone, il y a, par rapport aux hommes, une proportion supérieure de femmes qui sont rangées dans la catégorie des aides familiaux non rémunérés. Face à l'évolution socio-économique des pays de la grappe 1, les femmes ont réagi en accroissant sensiblement l'exploitation agricole pour leur propre compte et en se livrant bien davantage à des activités autres qu'agricoles, notamment au petit commerce. Selon une enquête, le "véritable essor" de l'exploitation agricole féminine constaté au Niger s'applique aussi à d'autres pays de la grappe 1 (*Guyer et Idowu, 1991:268*).

Pour tous les pays de la grappe 1, le taux de participation des femmes aux activités manufacturières est très faible. Le taux le plus élevé est de 18 % au Ghana. Le fait que, dans le secteur manufacturier, le niveau de l'emploi des femmes est bas reflète à la fois les petites dimensions du secteur à l'intérieur de l'économie des pays de cette grappe ainsi que la situation défavorisée à laquelle les femmes se heurtent du fait de la conception que l'on a de l'un et l'autre sexes et du manque de possibilités de s'instruire et de se former. C'est dans le secteur des services qu'un nombre croissant de femmes ont trouvé des possibilités d'emploi structuré. Les compressions budgétaires ont signifié la perte "d'emplois pour lesquels la proportion de femmes les exerçant était sensiblement supérieure à la moyenne" (*Jespersen, 1992:22*). Dans les régions urbaines, la majorité des femmes se trouvent dans le secteur non structuré, la plupart d'entre elles travaillant pour leur propre compte dans le petit commerce ou comme salariées ou aides familiaux non rémunérés. Dans la plupart des pays de la grappe 1, quelques femmes jouissent d'un revenu élevé et se livrent à des activités commerciales sous-régionales, mais on trouve la plupart des femmes dans les activités à petite échelle qui procurent un faible revenu et on constate que les femmes exercent des activités dont la productivité est faible mais qui demandent de longues heures de travail. Le revenu de la femme est devenu indispensable aux moyens d'existence tant ruraux qu'urbains.



Les caractéristiques sociales et démographiques des pays de la grappe 1 tiennent tant à un taux global de fécondité élevé qu'à des taux élevés de mortalité liée à la maternité. L'espérance de vie dans cette grappe est relativement courte tant pour les hommes que pour les femmes, bien qu'elle soit un peu plus élevée pour les femmes que pour les hommes. C'est au Sierra Leone (43 ans), en Guinée (44 ans) et en Gambie (45 ans) que l'on trouve l'espérance de vie féminine la plus courte. Inversement, c'est au Ghana (56,8 ans) et au Nigéria (53,3 ans) que l'on trouve l'espérance de vie féminine la plus longue. L'âge médian de la population est donc inférieur à 17 ans et révèle un ratio élevé de personnes entièrement à la charge d'autrui, déterminant important de la structure de l'emploi féminin. Par rapport à d'autres régions d'Afrique, la proportion de ménages ayant une femme à leur tête à l'intérieur de cette grappe de pays est assez faible, la proportion la plus élevée se trouvant au Ghana, avec 35 %, et au Nigéria, avec 29 %. Etant donné la guerre civile que connaît le Libéria et l'instabilité politique du Sierra Leone, la proportion de ménages ayant une femme à leur tête est probablement beaucoup plus élevée que ce qui a été effectivement signalé.

Entre 1960 et 1980, la plupart des pays de la grappe 1 ont alloué une part élevée du PIB à l'instruction, à la santé et aux services sociaux. La réduction des dépenses publiques a entraîné une dégradation marquée pour l'instruction, la santé et les autres secteurs sociaux. Les taux de scolarisation primaire se sont élevés dans quelques pays de la grappe 1, tandis qu'ils demeuraient inchangés dans quelques pays et tendaient à diminuer dans d'autres. Le Burkina Faso et le Niger ont enregistré un accroissement des taux de scolarisation primaire, tandis que les taux sont demeurés inchangés au Bénin, au Ghana et au Mali. Un fléchissement des taux a été constaté en Gambie, au Nigéria, dans la République centrafricaine et au Sierra Leone.

Eu égard à un accroissement démographique important, on a enregistré pour la plupart des pays une diminution de la valeur moyenne des dépenses d'instruction par habitant. Au Burkina Faso, toutefois, les dépenses d'instruction par habitant ont presque doublé entre 1980 et 1987 et un accroissement modéré a été enregistré au Niger (*Jespersen, 1992:32*). L'application du principe de la récupération des coûts a eu pour effet de mettre à la charge des ménages une part croissante des dépenses d'instruction. Le principal résultat en a été un affaiblissement de la qualité de l'instruction et une chute des effectifs scolaires. Etant donné le faible taux de scolarisation féminine et la conception très répandue du rôle dévolu à l'un et l'autre sexes, les filles sont les plus touchées par le fléchissement des effectifs scolaires. Si, selon des indices récents, les taux d'inscriptions dans les écoles auraient davantage augmenté pour les filles que pour les garçons, l'écart demeure largement en faveur des garçons.

Le taux de scolarisation secondaire révèle des tendances analogues à celles du taux de scolarisation primaire. Ce taux a fléchi aux Comores, en Guinée, au Nigéria, dans la République centrafricaine, au Sierra Leone et au Togo, il est demeuré inchangé au Ghana. Le taux de scolarisation secondaire chez les filles est le plus élevé au Ghana et le plus faible au Burkina Faso, en Guinée et au Mali.

Pour tous les pays de la grappe 1, la différence entre le total des filles inscrites dans l'enseignement primaire et le total des filles inscrites dans l'enseignement secondaire est assez importante, mais la diminution des effectifs est très importante au Burkina Faso, aux Comores, en Guinée, au Mali, dans la République centrafricaine et au Togo. La proportion de femmes dans l'enseignement tertiaire est plutôt décourageante pour tous les pays de cette grappe, y compris les pays les plus grands comme le Ghana et le Nigéria.

Dans le milieu politique, la représentation des femmes au niveau des cabinets ministériels et du Parlement a enregistré une certaine augmentation. A l'exception du Mali et du Nigéria, aucun pays de la grappe 1 n'a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En 1992, la proportion de femmes occupant des sièges au Parlement était de 8 % au Ghana et en Gambie, de 6 % au Bénin, au Burkina Faso, au Libéria et au Togo, de 4 % dans la République centrafricaine et de 2 % au Nigéria (*Rapport sur le développement humain, 1994:145*). Le nombre de postes ministériels détenus par des femmes est très faible malgré la démocratisation actuellement en cours dans des pays comme le Bénin, le Mali et le Niger. On enregistre toutefois des tendances nouvelles qui

méritent d'être signalées. Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement libérien de transition est une femme, de même que le Ministre du commerce et de l'industrie au Ghana. Bien que la plupart des pays aient ratifié les conventions internationales sur l'égalité de rémunération et sur la discrimination dans l'emploi et la profession, ces conventions ne sont pas appliquées. Eu égard à la crise sociale et économique qui va en s'aggravant, les salariées continuent de travailler dans un milieu moins protégé.

**Grappe 2** Pays dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est faible, en particulier dans les secteurs productifs de l'économie, de même que la considération dont les femmes jouissent sur le plan social et économique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mauritanie, Sao-Tomé-et-Principe, Soudan et Tchad) tableau 5, figures 11 et 12

Cette grappe offre la composition géographique la plus diverse étant donné qu'elle réunit des pays des quatre sous-régions africaines ainsi que des pays dont la taille et les niveaux de développement économique diffèrent. Les traits communs qui lient entre eux les pays de cette grappe sont un faible taux d'activité économique féminine, un taux beaucoup plus élevé de participation des femmes à l'agriculture, mais une participation beaucoup moindre que pour les hommes aux activités manufacturières ou activités connexes et des taux élevés de fécondité. Les traits distinctifs de la grappe tout entière par rapport à la moyenne régionale comprennent une part élevée du secteur tertiaire dans le PIB, une faible contribution des articles manufacturés au total des exportations, un taux d'urbanisation relativement élevé, un écart marqué entre les sexes pour ce qui est des taux d'alphabétisation ainsi qu'un faible taux de scolarisation primaire chez les filles et une protection juridique insuffisante des femmes contre la discrimination en matière de rémunération.

Le milieu économique et industriel des sept pays diffère quant à sa taille, quant à sa structure et quant aux politiques qui l'animent. Il compte un pays exportateur de pétrole (le Cameroun), de petits pays dont la base industrielle est limitée (Djibouti et Sao-Tomé-et-Principe) et des pays dans lesquels le secteur manufacturier est relativement développé (Cameroun et Côte d'Ivoire). A l'exception des deux derniers pays, les pays de cette grappe sont rangés à l'Organisation des Nations Unies parmi les pays les moins avancés. Le PIB par habitant en 1990 variait de 181 dollars des Etats-Unis au Tchad à un chiffre cinq fois supérieur au Cameroun. Le Cameroun et la Côte d'Ivoire font partie des pays à revenu moyen, selon les critères de la Banque mondiale. Avant la crise économique des années 80, la Côte d'Ivoire était considérée comme l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest les plus avancés sur le plan économique comme sur le plan industriel. En 1990, elle avait l'un des ratios du service de la dette les plus élevés en Afrique.

En moyenne, moins de 25 % des femmes âgées de plus de 15 ans sont recensées comme étant économiquement actives dans cette grappe. C'est dans les pays du Sahel, en Mauritanie, au Soudan et au Tchad, que l'on trouve les taux les plus faibles d'activité féminine. C'est aussi dans ces pays que l'écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes est le plus marqué. Il ne fait pas de doute qu'une définition des activités économiques des femmes qui repose sur une base culturelle est dans une large mesure responsable de la faiblesse de ces chiffres officiels. Près des trois quarts des femmes économiquement actives que compte la grappe exercent leur activité dans l'agriculture, ce qui représente une proportion beaucoup plus élevée que celle que l'on trouve parmi les hommes économiquement actifs.

Pour tous les pays de la grappe, à l'exception du Tchad, la part sectorielle la plus élevée du PIB est fournie par le secteur tertiaire (commerce de gros et de détail, tourisme, transports, administration et services sociaux et financiers). En Côte d'Ivoire et à Sao-Tomé-et-Principe, la contribution du secteur des services représente plus de 50 % et elle atteint presque 80 % à Djibouti. La contribution du secteur agricole est relativement faible. A l'exception de la Mauritanie, du Soudan et du Tchad, cette contribution représente moins de la moitié de la contribution du secteur tertiaire.

Tableau 5. Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 2

Indicateur		Cameroun	Côte d'Ivoire	Djibouti	Mauritanie	Sao-Tomé-et-Principe	Soudan	Tchad	Moyennes
1.1.1	Taux d'activité économique des femmes	26,05%	28,28%	36,91%	13,30%	31,67%	13,94%	14,81%	23,57%
1.1.5	Taux de participation des femmes au secteur agricole	71,10%	68,30%	85,00%	81,20%	68,30%	77,70%	82,90%	76,36%
1.1.7	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire	23,60%	25,30%	13,40%	13,20%	26,40%	15,30%	15,40%	18,94%
2.1.1	Taux de participation des femmes aux activités manufacturières (industrielles)	5,40%	6,40%	1,60%	5,70%	5,30%	7,00%	1,70%	4,73%
3.1.1	Logarithme du PIB par habitant	6,95	6,38	6,73	6,35	5,91	6,27	5,28	6,27
3.1.2	Part du secteur agricole dans le PIB	24,12%	26,58%	3,31%	29,73%	23,46%	40,24%	44,04%	27,35%
3.1.3	Part du secteur tertiaire dans le PIB	42,62%	52,02%	79,60%	45,51%	55,02%	44,89%	43,82%	51,93%
3.1.4	Part de la VAM dans le PIB	13,65%	13,45%	5,65%	6,68%	9,92%	8,18%	9,12%	9,52%
3.1.8	Part des dépenses publiques dans le PIB	15,00%	34,00%	34,00%	31,00%	46,00%	30,00%	14,00%	29,14%
3.1.13	Ratio du service de la dette	16,17%	32,38%	4,45%	20,68%	35,58%	7,05%	4,52%	17,26%
3.2.1	Logarithme de la VAM par habitant	4,69	4,73	4,47	4,80	3,02	4,30	3,54	4,22
3.2.2	Part des articles manufacturés dans le total des exportations	13,41%	11,36%	12,35%	0,67%	28,10%	3,67%	1,87%	10,20%
4.1.1	Urbanisation	43,10%	41,70%	81,50%	49,50%	50,60%	22,80%	31,30%	45,79%
4.1.4	Fécondité totale (naissances par femme)	6,9	7,4	6,5	6,7	6,3	6,3	5,8	6,56
4.1.8	Ménages ayant une femme à leur tête	25,00%	10,00%	20,00%	20,00%	30,00%	24,00%	20,00%	21,29%
4.2.2	Taux de scolarisation primaire chez les filles	93,00%	37,02%	38,00%	42,00%	10,00%	41,00%	35,00%	42,29%
4.2.4	Taux de scolarisation secondaire chez les filles	23,00%	16,00%	12,00%	10,00%	15,00%	20,00%	2,00%	14,00%
6.1.1	Ratification de la Convention 100 de l'OIT	-	-	-	-	-	-	-	-
6.1.2	Ratification de la Convention 111 de l'OIT	100%	100%	100%	-	100%	100%	100%	86%
6.1.3	Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	100%	100%	-	100%	100%	100%	100%	86%
Écarts entre les sexes que font apparaître les indicateurs (les écarts positifs (+) en faveur des hommes, les écarts négatifs (-) en faveur des femmes)									
1.1.2	Écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes	0,32	0,31	0,19	0,56	0,22	0,57	0,57	0,39
1.1.6	Écart entre les sexes dans les activités agricoles	-0,12	-0,15	-0,10	-0,15	-0,37	-0,15	-0,06	-0,16
1.1.8	Écart entre les sexes dans les activités tertiaires	0,04	0,08	0,18	0,34	0,19	0,33	0,04	0,17
2.1.2	Écart entre les sexes dans les activités industrielles (manufacturières)	0,55	0,36	0,76	0,40	0,70	0,27	0,69	0,53
4.1.3	Écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes	-0,03	-0,03	-0,03	-0,04	0,02	-0,02	-0,04	-0,02
4.2.1	Écart entre les sexes des taux d'alphabétisation	0,16	0,24	0,46	0,29	0,20	0,44	0,28	0,30
4.2.5	Écart entre les sexes des taux de scolarisation secondaire	0,19	0,40	0,20	0,40	0,05	0,15	0,64	0,29

Figure 11

CARACTERISTIQUES DE LA GRAPPE

Grappe 2. Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mauritanie, Sao-Tomé-et-Principe, Soudan et Tchad

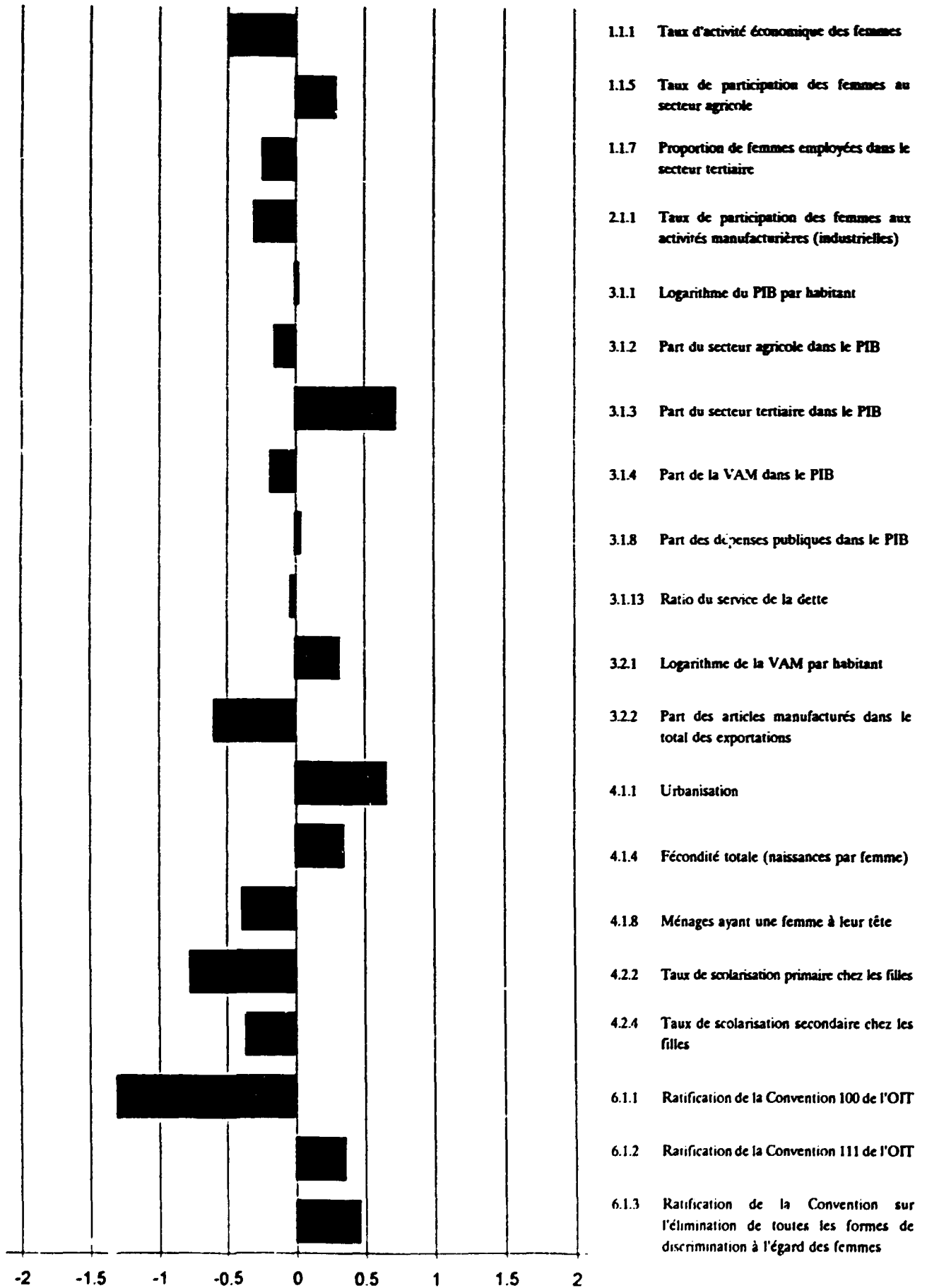
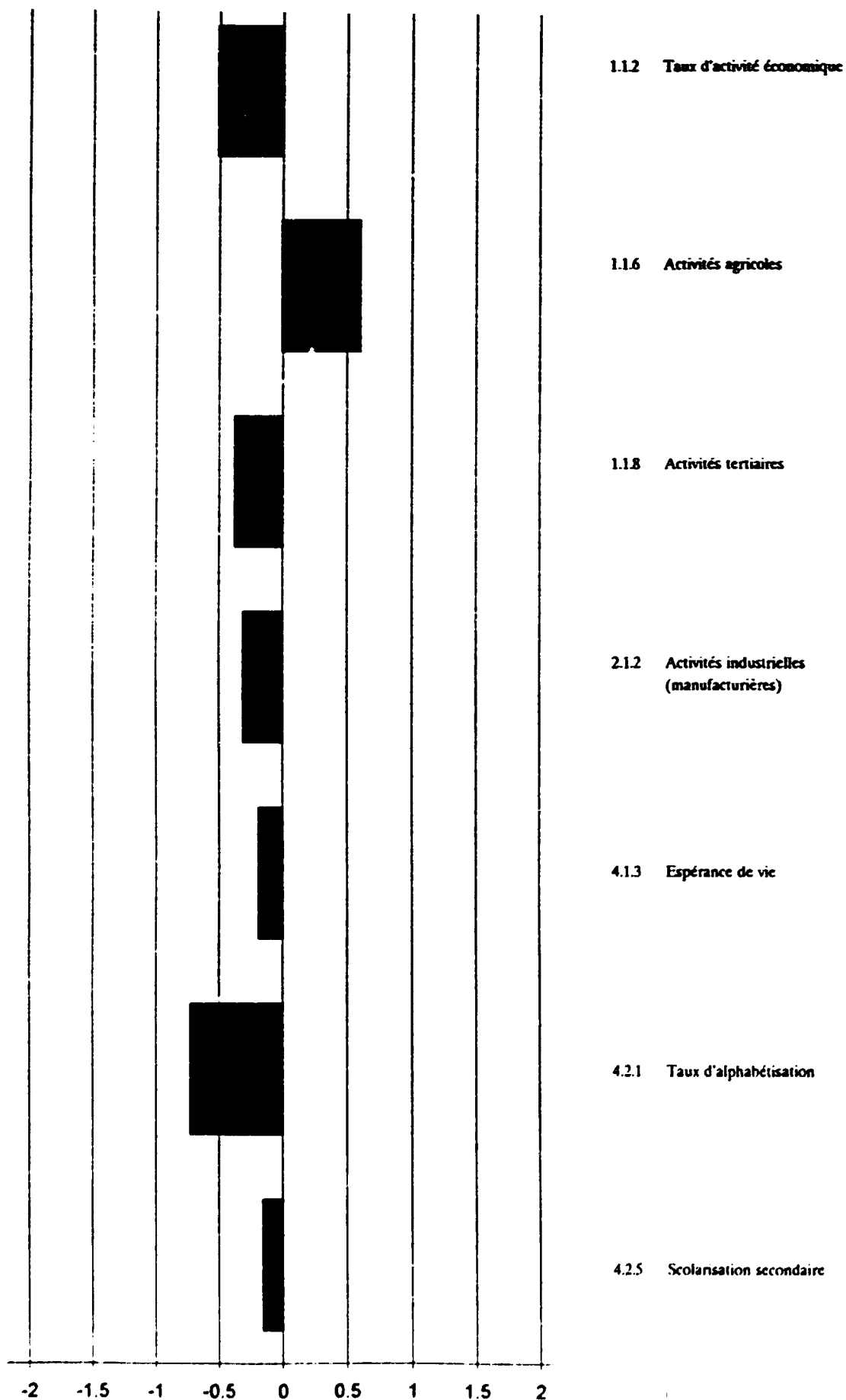


Figure 12

ECARTS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Grappe 2. Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mauritanie, Sao-Tomé-et-Principe, Soudan et Tchad



Ce n'est qu'au Cameroun et en Côte d'Ivoire que la part du secteur manufacturier dans le PIB représente plus de 10 %. Dans tous les pays, à l'exception de Djibouti et de Sao-Tomé-et-Principe, la part des articles manufacturés dans le total des exportations est encore plus faible. Il n'est par suite pas surprenant que le taux de participation des femmes à la vie économique dans ce secteur soit en moyenne de 4 % seulement et que l'inégalité entre les sexes quant aux possibilités d'emplois industriels soit élevée, bien que les industries de consommation légères prédominent dans la composition de la VAM alors que ces industries attirent traditionnellement une plus forte proportion de femmes que d'hommes, en particulier dans l'industrie alimentaire comme dans les industries des textiles et de l'habillement. En dehors du problème persistant qui tient à ce que l'on sous-évalue la contribution des femmes du fait qu'on les considère comme travaillant pour leur propre compte ou qu'on les assimile aux aides familiaux non rémunérés, des explications plausibles pourraient être que l'on adopte dans le secteur structuré des techniques plus perfectionnées qui exigent des compétences favorisant les hommes du fait qu'ils sont plus instruits, et qu'il existe en matière d'emploi une concurrence acharnée, à l'intérieur tant du secteur structuré que du secteur non structuré. Dans ce dernier cas, des pratiques d'embauche discriminatoires quant au sexe et des préjugés culturels quant aux occupations féminines jouent un rôle important, en particulier dans les pays de culture musulmane. Tous les pays de la grappe ont un faible indice de développement humain (*Rapport sur le développement humain, 1994*), indice qui s'abaisse encore lorsqu'on l'ajuste pour tenir compte de l'écart entre les sexes. Bien que dans tous les pays, l'espérance de vie des femmes dépasse celle des hommes, il y a des divergences quant au nombre d'années pendant lesquelles les femmes peuvent compter vivre. L'espérance de vie féminine à la naissance la plus élevée est de 56,8 ans, au Cameroun, et la plus basse, de 48,5 ans, au Tchad. C'est aussi au Tchad que le taux de mortalité liée à la maternité est le plus élevé (*800 par 100 000, FIDA, 1993*) de tous les pays de la grappe. Le taux global de fécondité est en moyenne de 6,6 pour l'ensemble de la grappe. Le taux le plus élevé, à savoir 7,4 %, a été enregistré en Côte d'Ivoire, et le taux le plus faible, à savoir 5,8 %, au Tchad.

Les taux de scolarisation primaire chez les filles sont inférieurs à 50 % pour tous les pays, à l'exception du Cameroun. Le Tchad a les taux de scolarisation primaire et de scolarisation secondaire féminines les plus faibles, les chiffres étant, respectivement, de 35 % et de 2 %. Au Tchad, la faiblesse des effectifs scolaires peut être directement liée à l'âge précoce du mariage, qui est de 16,6 ans. Dans d'autres pays, les taux de scolarisation secondaire, même s'ils ne sont pas aussi faibles, sont toutefois considérablement inférieurs aux taux de l'effectif dans les écoles primaires comme aussi aux taux des effectifs des garçons inscrits dans les écoles. Les données limitées dont on dispose indiquent que l'écart entre les sexes s'élargit encore au niveau tertiaire des études.

Le milieu politique et institutionnel n'appuie guère la promotion de la femme, bien que tous les pays, à l'exception de Djibouti, aient signé la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce n'est qu'au Cameroun et à Sao-Tomé-et-Principe que la représentation des femmes au Parlement est supérieure à 10 %. Dans les autres pays, la proportion de sièges occupés par des femmes est égale ou inférieure à 5 %. Aucun des pays de la grappe n'a signé la Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération, bien que tous, à l'exception de la Mauritanie, aient signé la Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession. Toutefois, face à un chômage important, l'application de cette dernière convention se révèle difficile et ses effets à l'égard de la main-d'oeuvre industrielle féminine ont été jusqu'ici minimaux.

Grappe 3 Pays dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est modéré, où il existe des écarts marqués entre les sexes quant à la répartition de la main-d'oeuvre entre les secteurs et dans lesquels une proportion élevée de ménages ont une femme à leur tête (Angola, Congo, Gabon, Madagascar, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) tableau 6, figures 13 et 14

Tableau 6 Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la groupe 3

Indicateur		Angola	Congo	Gabon	Madagascar	Malawi	Mozambique	Rwanda	Sénégal	Swaziland	Zambie	Zimbabwe	Moyennes
1.1.1	Taux d'activité économique des femmes	31,90%	30,72%	32,07%	35,39%	35,55%	51,06%	47,09%	34,53%	31,90%	19,35%	26,41%	34,18%
1.1.5	Taux de participation des femmes au secteur agricole	85,50%	79,80%	80,20%	87,90%	89,60%	96,50%	97,00%	87,20%	77,00%	80,40%	78,30%	85,40%
1.1.7	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire	12,40%	17,10%	15,70%	9,30%	5,90%	2,60%	1,90%	9,90%	17,80%	16,40%	17,40%	11,49%
2.1.1	Taux de participation des femmes aux activités manufacturières (industrielles)	2,10%	3,10%	4,10%	2,90%	4,50%	0,90%	1,10%	2,90%	5,20%	3,20%	4,20%	3,11%
3.1.1	Logarithme du PIB par habitant	5,97	7,06	8,16	5,90	5,48	6,42	5,39	6,12	6,59	5,93	6,38	6,31
3.1.2	Part du secteur agricole dans le PIB	44,24%	14,83%	8,82%	32,60%	33,86%	39,15%	41,98%	20,40%	16,02%	17,04%	12,30%	25,57%
3.1.3	Part du secteur tertiaire dans le PIB	37,22%	51,59%	41,16%	52,40%	49,24%	18,42%	38,22%	48,52%	51,51%	33,39%	46,27%	42,54%
3.1.4	Part de la VAM dans le PIB	3,29%	9,08%	7,36%	11,62%	10,77%	24,65%	12,27%	19,22%	24,94%	40,04%	28,05%	17,39%
3.1.8	Part des dépenses publiques dans le PIB	57,00%	34,00%	32,00%	10,00%	24,00%	37,00%	89,00%	33,00%	29,00%	22,00%	36,00%	36,64%
3.1.13	Ratio du service de la dette	7,24%	11,93%	16,52%	18,77%	24,19%	9,40%	23,33%	12,54%	3,04%	29,32%	31,94%	17,11%
3.2.1	Logarithme de la VAM par habitant	2,28	4,58	5,36	3,23	3,35	2,98	3,52	4,69	5,27	5,01	4,97	4,11
3.2.2	Part des articles manufacturés dans le total des exportations	12,40%	16,48%	2,88%	19,76%	4,98%	46,83%	2,62%	18,87%	13,50%	4,78%	29,73%	15,71%
4.1.1	Urbanisation	29,80%	41,60%	47,40%	25,10%	12,50%	29,50%	8,30%	39,50%	35,50%	51,70%	28,90%	31,80%
4.1.4	Fécondité totale (naissances par femme)	6,30	6,30	5,30	6,50	7,60	6,20	8,00	6,20	6,50	7,20	5,30	6,49
4.1.8	Ménages ayant une femme à leur tête	50,00%	50,00%	30,00%	36,00%	30,00%	60,00%	25,00%	36,00%	40,00%	45,00%	35,00%	39,73%
4.2.2	Taux de scolarisation primaire chez les filles	35,00%	153,00%	113,00%	90,00%	60,00%	48,60%	68,00%	49,00%	106,00%	116,00%	93,01%	84,69%
4.2.4	Taux de scolarisation secondaire chez les filles	7,00%	50,00%	27,00%	18,00%	3,00%	5,00%	7,00%	11,00%	47,00%	13,00%	45,00%	21,18%
6.1.1	Ratification de la Convention 100 de l'OIT	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	100%	-	100%	100%	81,82%
6.1.2	Ratification de la Convention 111 de l'OIT	100%	-	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	90,91%
6.1.3	Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	100%	-	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	81,82%
Écarts entre les sexes que font apparaître les indicateurs (les écarts positifs (+) en faveur des hommes, les écarts négatifs (-) en faveur des femmes)													
1.1.2	Écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes	0,22	0,22	0,24	0,20	0,16	0,04	0,04	0,21	0,21	0,41	0,30	0,20
1.1.6	Écart entre les sexes dans les activités agricoles	-0,18	-0,28	-0,14	-0,13	-0,15	-0,17	-0,06	-0,09	-0,13	-0,11	-0,11	-0,14
1.1.8	Écart entre les sexes dans les activités tertiaires	0,33	0,35	0,11	0,39	0,51	0,71	0,61	0,28	0,11	0,11	0,09	0,33
2.1.2	Écart entre les sexes dans les activités industrielles (manufacturières)	0,77	0,72	0,66	0,59	0,57	0,90	0,71	0,54	0,57	0,65	0,59	0,66
4.1.3	Écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes	-0,04	-0,05	-0,03	-0,03	-0,02	-0,04	-0,03	-0,02	-0,03	-0,02	-0,03	-0,03
4.2.1	Écart entre les sexes des taux d'alphabétisation	0,26	0,16	0,15	0,08	0,26	0,26	0,24	0,27	0,03	0,09	0,07	0,17
4.2.5	Écart entre les sexes des taux de scolarisation secondaire	0,30	0,12	0,13	0,03	0,31	0,27	0,15	0,33	0,02	0,26	0,19	0,19

Figure 13

CARACTERISTIQUES DE LA GRAPPE

Grappe 3. Angola, Congo, Gabon, Madagascar, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Zambie et Zimbabwe

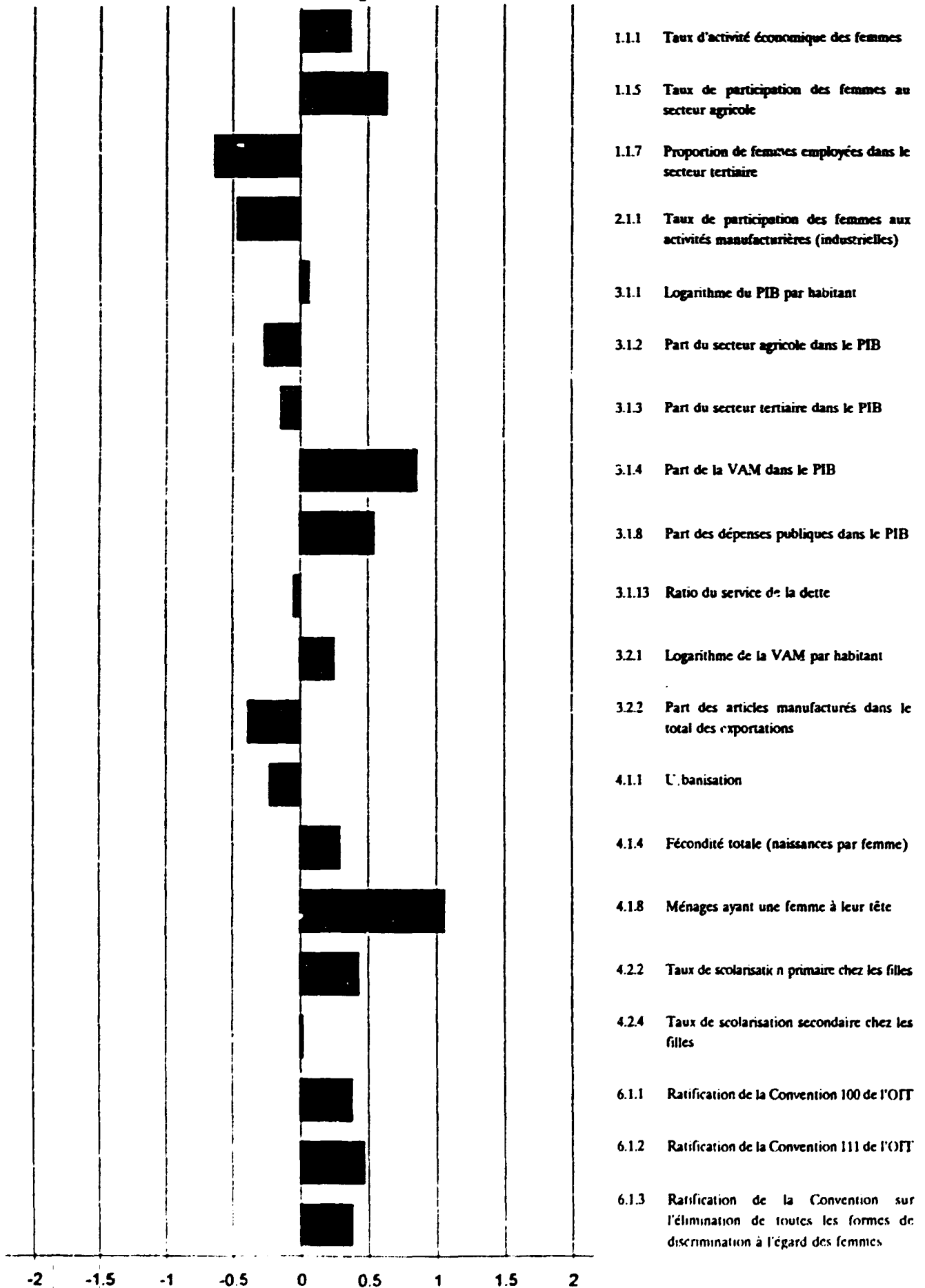
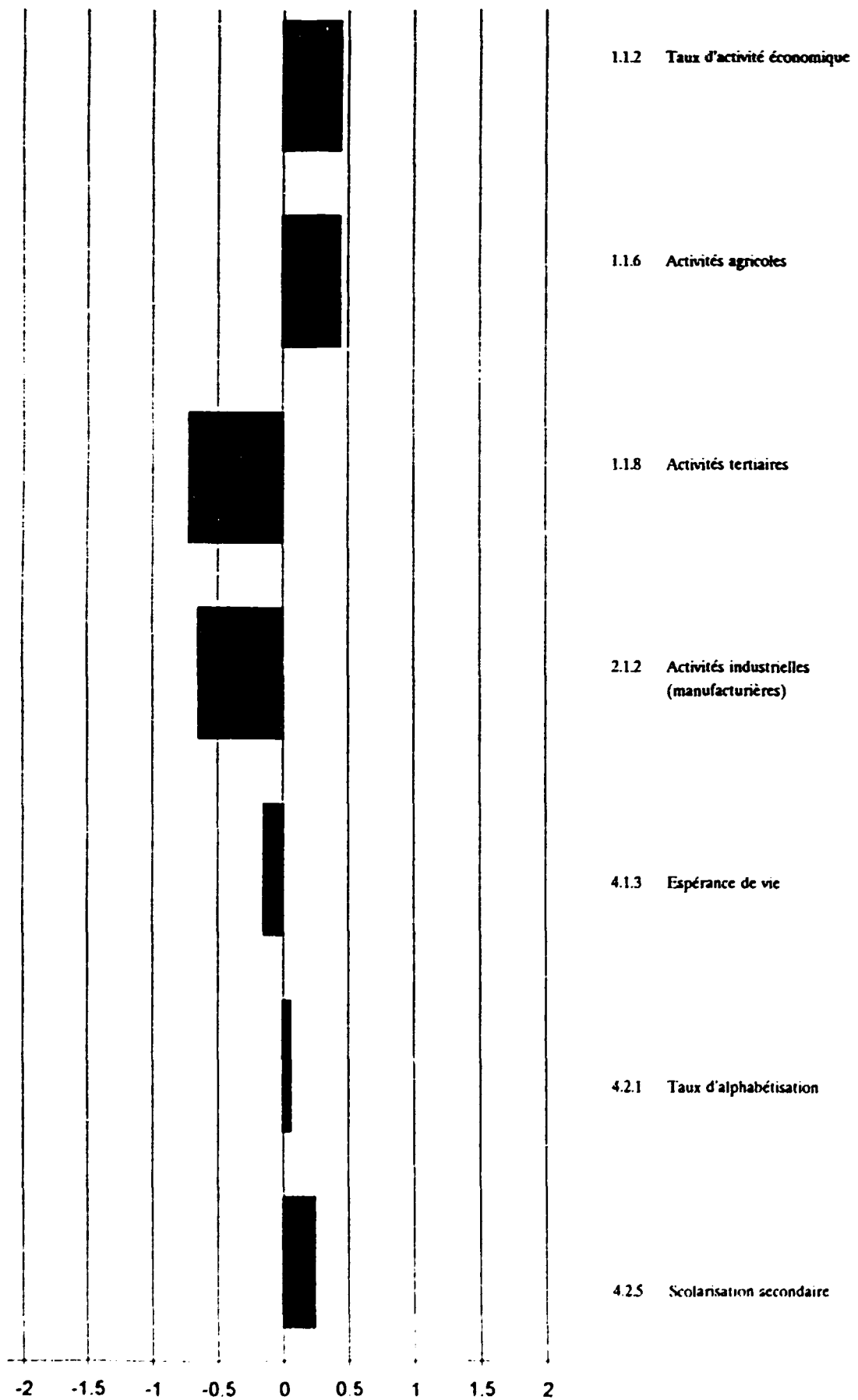




Figure 14

ECARTS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Grappe 3. Angola, Congo, Gabon, Madagascar, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Zambie et Zimbabwe



Bien que la majorité des pays de cette grappe fassent partie de la sous-région de l'Afrique orientale et australe, il y a aussi des pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest qui en font partie. La grappe comprend des pays dont le passé colonial, le niveau de développement et le milieu politique sont différents. L'Angola et le Mozambique sont les derniers pays d'Afrique à avoir obtenu leur indépendance de puissances d'outre-mer en 1975, mais ils n'ont pas encore assuré leur stabilité interne. Le Rwanda a été déchiré à diverses reprises par des guerres civiles, dont la dernière date de 1994. Ce n'est que récemment que la Zambie et le Malawi sont passés du régime du parti unique à la démocratie. Le Royaume du Swaziland a connu la stabilité et la croissance économiques les plus longues depuis l'indépendance. Les principaux traits de l'ensemble des pays de cette grappe tiennent à un taux d'activité économique féminine relativement élevé, qui est le plus marqué dans le secteur agricole, mais est considérablement moindre dans les activités autres qu'agricoles, à une part relativement élevée du secteur manufacturier dans le PIB, encore que le pourcentage des articles manufacturés dans le total des exportations soit faible, et à une forte proportion de ménages ayant une femme à leur tête.

Dans cette grappe, les économies sont tributaires du secteur des industries extractives et du pétrole et de quelques produits de base issus de cultures commerciales. Ce n'est qu'en Angola, au Mozambique et au Rwanda que l'agriculture contribue le plus au PIB. Dans d'autres pays, exception faite de la Zambie, le secteur tertiaire (y compris les services publics) représente le secteur qui contribue le plus à l'économie nationale. Bien que la base industrielle soit très importante dans des pays comme l'Angola, le Congo, le Gabon, la Zambie et le Zimbabwe en raison de leurs riches gisements miniers et aussi du pétrole (en Angola, au Congo et au Gabon), ce n'est qu'en Zambie et au Zimbabwe que le secteur manufacturier représente une contribution de quelque importance au PIB. La Zambie est l'un des pays du continent africain dans lesquels la part de la VAM dans le PIB est la plus importante, à savoir 40 %. La composition de la VAM fait toutefois une place prédominante au raffinage du cuivre. De même, les parts relativement importantes des activités manufacturières dans le PIB au Mozambique, au Sénégal et au Swaziland reposent sur la transformation d'une gamme étroite de produits agricoles. Le Zimbabwe a le secteur manufacturier le plus diversifié de la région sub-saharienne (non compris l'Afrique du Sud), état de choses qui s'explique ironiquement par les sanctions qui se sont étendues sur une période de 20 ans et par des politiques qui visaient à assurer l'autonomie avant l'indépendance. Aujourd'hui, au Zimbabwe, le ratio du service de la dette est l'un des plus élevés d'Afrique.

Etant donné qu'il y a beaucoup plus de femmes économiquement actives que d'hommes qui travaillent dans l'agriculture, ce rapport était tout à fait disproportionné, alors que l'on constate l'inverse dans le cas du secteur des services et du secteur manufacturier, on doit constater qu'il y a plus de femmes que d'hommes qui exercent des activités économiquement peu productives, ce qui entraîne aussi une rémunération moindre de leur travail. Les problèmes liés aux définitions des activités économiques féminines et le fait d'exclure des statistiques officielles le secteur non structuré ainsi que les services que les femmes fournissent aux fins de la consommation des ménages expliquent en partie que l'inégalité entre les sexes sur le marché du travail se reflète dans les données disponibles <sup>4/</sup>. Les politiques coloniales et les facteurs culturels ainsi que les stratégies industrielles de la période postérieure à l'indépendance sont dans une large mesure responsables du manque de participation des femmes au secteur structuré de l'économie, s'agissant notamment du marché du travail industriel.

Au Zimbabwe, par exemple, c'est le régime colonial antérieur qui a imprimé son caractère migratoire à la main-d'oeuvre masculine. Des hommes des régions rurales étaient recrutés pour travailler dans les mines et les industries des grandes villes, mais il était interdit à leurs épouses de les rejoindre, ce qui n'a pas seulement empêché les femmes d'être en contact avec l'industrie, mais a affaibli aussi leur condition économique et sociale. Ainsi, même aujourd'hui, il faut considérer le manque de participation des femmes à l'industrie de ce point de vue historique. Au Zimbabwe, les femmes représentent 16 % environ des salariés du secteur structuré (*Ministère des affaires internes, de la création d'emplois et des*

---

<sup>4/</sup> Les enquêtes menées au Malawi et en Zambie montrent une participation élevée (de l'ordre de 70 à 90 %) des femmes rurales et des femmes urbaines aux activités commerciales portant pour la plupart sur leurs propres produits (*Marja Kuiper, Women entrepreneurs in Africa, Documents de formation de l'OIT, No 68, 1991*).

*coopératives, Harare, 1993*). La plupart d'entre elles exercent avant tout leur activité dans le secteur des services, y compris la santé, l'instruction, le commerce et les services financiers. Leur représentation dans l'emploi salarié manufacturier n'est que d'environ 7%. Toutefois, les femmes représentent 67% environ des petites entreprises du secteur non structuré, à l'intérieur duquel les activités liées à la production d'articles manufacturés représentent une composante importante.

Dans cette grappe, le développement industriel des pays postérieur à l'indépendance a été influencé par des stratégies de production tendant à se substituer aux importations qui ont bénéficié d'un important appui des pouvoirs publics financé à l'aide de recettes provenant des minéraux et des revenus que procurait l'exportation de quelques produits agricoles de base. Bien que la participation des pouvoirs publics à l'économie ait été réduite dans la plupart des pays du fait des crises des années 80, la part des dépenses publiques dans le PIB demeure élevée. La guerre civile continue qui a duré depuis l'indépendance en Angola et au Mozambique a empêché le développement social et économique de ces pays. L'Angola est l'un des pays d'Afrique où les dépenses militaires représentent la proportion la plus élevée du PIB, soit 20% (*Rapport sur le développement humain, 1994, tableau 21*). Ce chiffre est plus de deux fois supérieur au total des dépenses d'instruction et des dépenses de santé.

Tous les pays de cette grappe comptent une proportion élevée de ménages ayant une femme à leur tête, cette proportion étant très supérieure à la moyenne régionale. En Angola et au Mozambique, en raison de la situation de guerre, plus de la moitié du total des ménages ont une femme à leur tête. C'est aussi dans ces deux pays de même qu'au Malawi que l'espérance de vie de la femme est la plus basse et que l'âge moyen lors du premier mariage est le moins élevé (*Rapport sur le développement humain, 1994, tableau 8*). Les taux de fécondité sont élevés dans tous les pays de la grappe, notamment au Rwanda et au Malawi, où ils s'établissent, respectivement, à 8 et à 7,6.

Les taux de scolarisation primaire chez les filles sont proches de 100% dans six pays ou même supérieurs. Au Sénégal et au Malawi, les taux sont de 49 et 60%. Les taux les plus faibles sont enregistrés dans les pays où la guerre civile a continué de régner, l'Angola et le Mozambique. Parmi les pays dans lesquels le taux de scolarisation secondaire chez les filles est supérieur à 90% et dans lesquels les taux de scolarisation secondaire sont supérieurs à 30%, il faut mentionner le Congo, le Gabon, le Swaziland et le Zimbabwe. Dans d'autres pays, on constate une différence manifeste entre les taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire, d'une part, et dans l'enseignement secondaire, d'autre part. L'abandon des études chez les filles peut être imputé à la préférence donnée à l'éducation des garçons en cas de difficultés financières, de grossesses précoces et de mariages, au nombre limité de places dans les établissements d'enseignement et au fait que les filles ont eu affaire beaucoup plus tôt que les garçons aux activités économiques et aux tâches ménagères.

Les données dont on dispose sur la proportion de femmes dans le total des effectifs de l'enseignement supérieur sont encore plus décourageantes. Les femmes ne réussissent guère à représenter 20% des effectifs totaux (*Banque mondiale, 1992, tableau 6*). Ce n'est qu'au Gabon, à Madagascar et au Swaziland que les étudiantes représentaient de 30 à 43% de l'effectif total des étudiants de l'enseignement supérieur vers 1988. Même dans les pays qui enregistrent un taux de scolarisation féminine relativement élevé, il est rare que les femmes s'engagent dans des études scientifiques ou techniques.

Dans les pays de cette grappe, le milieu politique et juridique a été influencé par différents ensembles de valeurs culturelles et religieuses ainsi que par une philosophie politique et une expérience coloniale différentes. Si la majorité des pays ont connu l'influence de politiques gouvernementales à orientation socialiste qui ont eu un effet positif sur la condition politique et juridique de la femme, les crises économiques et l'instabilité politique ont dans bien des pays ralenti et souvent entravé le progrès. Si l'appui des politiques gouvernementales fait défaut, la façon traditionnelle de concevoir le rôle de la femme sert souvent à user de discrimination contre elle dans les affaires politiques et sur le marché du travail comme en ce qui concerne la répartition des tâches et du revenu à l'intérieur du ménage.

C'est ainsi que la participation des femmes à la lutte pour l'indépendance au Zimbabwe a été initialement récompensée par une représentation féminine relativement importante au Parlement et au Cabinet. Un Ministère du développement communautaire et des affaires concernant les femmes a été créé pour formuler les politiques et coordonner les activités de nature à favoriser la promotion sociale et économique de la femme. Aujourd'hui, le Parlement compte moins de 12 % de femmes, alors qu'il en comptait 35 % au début des années 80. Le Ministère a été aboli en raison des coupes sombres opérées dans les dépenses publiques et la responsabilité des affaires concernant les femmes a été transférée à un groupe du Ministère des affaires intérieures et de l'emploi. Bien que certaines modifications du cadre juridique aient été appliquées pour contrecarrer la condition subordonnée de la femme que prescrivait le droit coutumier et le droit néerlandais hérité du droit romain, les femmes continuent de ne pas avoir directement accès aux terres et au crédit. La situation est analogue en Zambie.

Tous les pays, à l'exception du Swaziland, qui est un royaume, comptaient en 1990 un nombre relativement élevé de femmes au Parlement par rapport à la moyenne régionale. L'Angola, le Mozambique et le Rwanda étaient les trois pays du continent africain qui comptaient le plus grand nombre de femmes siégeant au Parlement, cette représentation variant de 16 à 17 %. Les femmes occupant des postes de dirigeant dotés de pouvoirs véritables sont rares. C'est ainsi qu'au Malawi, jusqu'en 1994, il n'y a jamais eu dans l'histoire du parti au pouvoir une seule femme occupant un poste de dirigeant. En Zambie, sur les 32 postes ministériels, un seul est occupé par une femme. Le Rwanda est le seul exemple d'un pays africain où une femme ait occupé le poste de Premier Ministre, mais du fait de son assassinat brutal pendant la guerre civile, en 1994, cette expérience historique n'a duré que peu de temps. A quelques exceptions près, tous les pays de cette grappe ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les conventions de l'OIT qui concernent l'égalité de rémunération et la discrimination en matière d'emploi et de profession. Les engagements des gouvernements envers ces conventions et les ressources destinées à les appliquer font toutefois défaut. Les ONG appuyées par des donateurs sont les groupes de pression les plus actifs lorsqu'il s'agit de soulever des questions qui concernent l'égalité entre les sexes et lorsqu'il s'agit d'exécuter des projets visant à favoriser la promotion économique et sociale de la femme.

**Grappe 4** Pays de l'Afrique sub-saharienne dans lesquels le niveau de développement social est extrêmement bas, mais le taux d'activité économique des femmes relativement élevé (Burundi, Ethiopie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Somalie et Zaïre) tableau 7, figures 15 et 16

Cette grappe comprend neuf pays de l'Afrique sub-saharienne qui diffèrent par leur taille, leur situation géographique, les ressources dont ils disposent et leur développement économique. A l'exception de la Guinée équatoriale, tous les pays de la grappe 4 font partie de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP). Les pays qui constituent cette grappe ont en commun un taux d'activité économique féminine relativement élevé, une participation très élevée des femmes à l'agriculture, mais une participation très faible des femmes aux activités manufacturières, un taux de fécondité élevé et une proportion substantielle de ménages ayant une femme à leur tête.

Le milieu économique et industriel des pays de la grappe 4 est assez divers. Le Zaïre, l'un des plus grands pays de l'Afrique sub-saharienne qui est doté de ressources relativement importantes, est tributaire des exportations de cuivre, de cobalt et de diamants industriels. Le Kenya bénéficie d'un secteur manufacturier relativement développé. Le secteur manufacturier en Ethiopie, en Ouganda et en Tanzanie est très limité et il l'est encore beaucoup plus dans la Guinée-Bissau et en Somalie.

Tableau 7. Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 4

Indicateur		Burundi	Ex-Ethiopie	Guinée-Bissau	Guinée équatoriale	Kenya	Ouganda	République-Unie de Tanzanie	Somalie	Zaïre	Moyenne
1.1.1	Taux d'activité économique des femmes	48,99%	55,55%	37,37%	33,14%	31,94%	36,69%	45,20%	33,09%	26,96%	38,77%
1.1.5	Taux de participation des femmes au secteur agricole	97,80%	87,26%	90,00%	76,80%	80,40%	82,00%	87,30%	83,00%	92,50%	86,34%
1.1.7	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire	1,10%	9,00%	7,50%	18,20%	15,60%	14,50%	11,70%	15,40%	5,50%	10,94%
2.1.1	Taux de participation des femmes aux activités manufacturières (industrielles)	1,10%	1,57%	2,50%	5,00%	4,10%	3,60%	1,00%	1,60%	2,00%	2,50%
3.1.1	Logarithme du PIB par habitant	5,37	4,54	5,39	6,00	5,85	5,34	4,61	4,54	4,41	5,13
3.1.2	Part du secteur agricole dans le PIB	50,90%	43,11%	44,19%	49,99%	27,30%	51,43%	57,72%	68,88%	31,44%	47,22%
3.1.3	Part du secteur tertiaire dans le PIB	31,20%	36,46%	42,44%	40,27%	51,16%	36,81%	31,46%	16,54%	37,38%	35,97%
3.1.4	Part de la VAM dans le PIB	12,42%	8,92%	5,49%	0,80%	11,69%	4,26%	5,11%	2,42%	1,37%	5,83%
3.1.8	Part des dépenses publiques dans le PIB	20,00%	25,36%	22,00%	21,00%	26,00%	19,63%	42,00%	7,00%	18,00%	22,33%
3.1.13	Ratio du service de la dette	34,98%	9,46%	87,14%	9,52%	27,04%	42,68%	32,43%	12,06%	15,03%	30,04%
3.2.1	Logarithme de la VAM par habitant	2,98	2,12	3,10	1,70	0,46	-0,56	1,12	0,82	-0,53	1,24
3.2.2	Part des articles manufacturés dans le total des exportations	4,31%	25,32%	2,25%	4,89%	16,39%	1,26%	15,39%	8,14%	30,42%	12,04%
4.1.1	Urbanisation	5,80%	12,26%	20,80%	29,40%	25,20%	10,90%	35,70%	37,90%	40,80%	24,31%
4.1.4	Fécondité totale (naissances par femme)	6,80	6,80	5,80	5,90	6,80	7,30	7,10	6,60	6,10	6,58
4.1.8	Ménages ayant une femme à leur tête	37,00%	15,50%	10,00%	36,00%	30,00%	36,00%	25,00%	38,00%	30,00%	28,61%
4.2.2	Taux de scolarisation primaire chez les filles	64,00%	31,07%	42,00%	120,40%	92,00%	91,00%	63,00%	10,00%	67,00%	64,50%
4.2.4	Taux de scolarisation secondaire chez les filles	4,00%	14,52%	5,00%	11,00%	25,00%	9,00%	4,00%	5,00%	17,00%	10,50%
6.1.1	Ratification de la Convention 100 de l'OIT	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	89%
6.1.2	Ratification de la Convention 111 de l'OIT	-	-	100%	100%	-	-	-	-	100%	33%
6.1.3	Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	-	-	100%	-	-	-	-	100%	-	22%
Écarts entre les sexes que font apparaître les indicateurs (les écarts positifs (+) en faveur des hommes, les écarts négatifs (-) en faveur des femmes)											
1.1.2	Écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes	0,05	0,24	0,18	0,20	0,20	0,17	0,05	0,18	0,28	0,17
1.1.6	Écart entre les sexes dans les activités agricoles	-0,07	-0,05	-0,12	-0,29	-0,03	-0,01	-0,07	-0,15	-0,29	-0,12
1.1.8	Écart entre les sexes dans les activités tertiaires	0,79	0,19	0,50	0,32	-0,04	-0,09	0,18	0,20	0,64	0,30
2.1.2	Écart entre les sexes dans les activités industrielles (manufacturières)	0,66	0,14	0,41	0,63	0,43	0,37	0,77	0,81	0,84	0,56
4.1.3	Écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes	-0,01	-0,04	-0,04	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03	-0,04	-0,03	-0,03
4.2.1	Écart entre les sexes des taux d'alphabétisation	0,16	0,34	0,25	0,36	0,14	0,25	0,04	-0,15	0,13	0,17
4.2.5	Écart entre les sexes des taux de scolarisation secondaire	0,23	0,14	0,36	0,52	0,18	0,31	0,15	0,30	0,36	0,28

Figure 15

CARACTERISTIQUES DE LA GRAPPE

Grappe 4. Burundi, ex-Ethiopie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Somalie et Zaïre

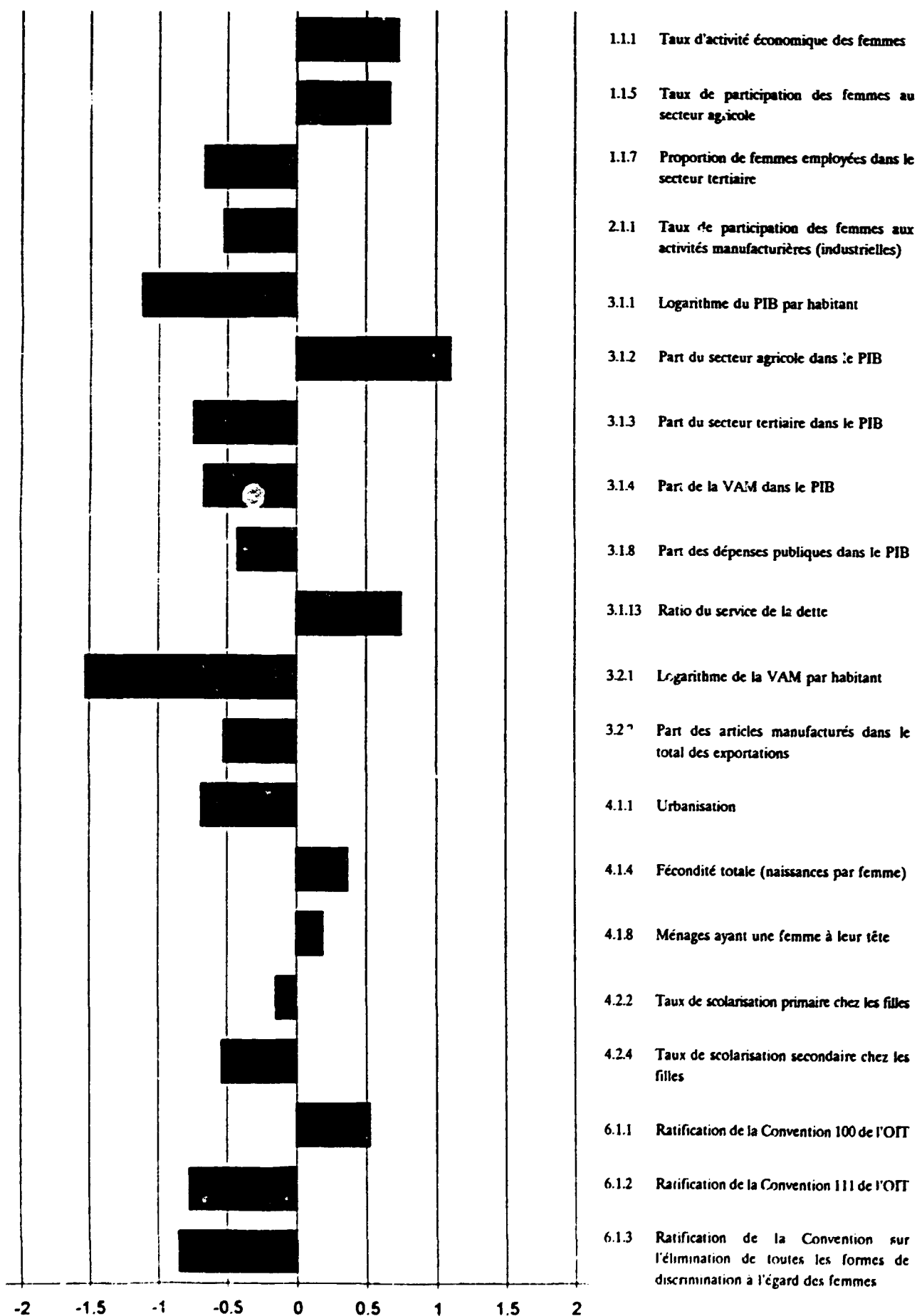
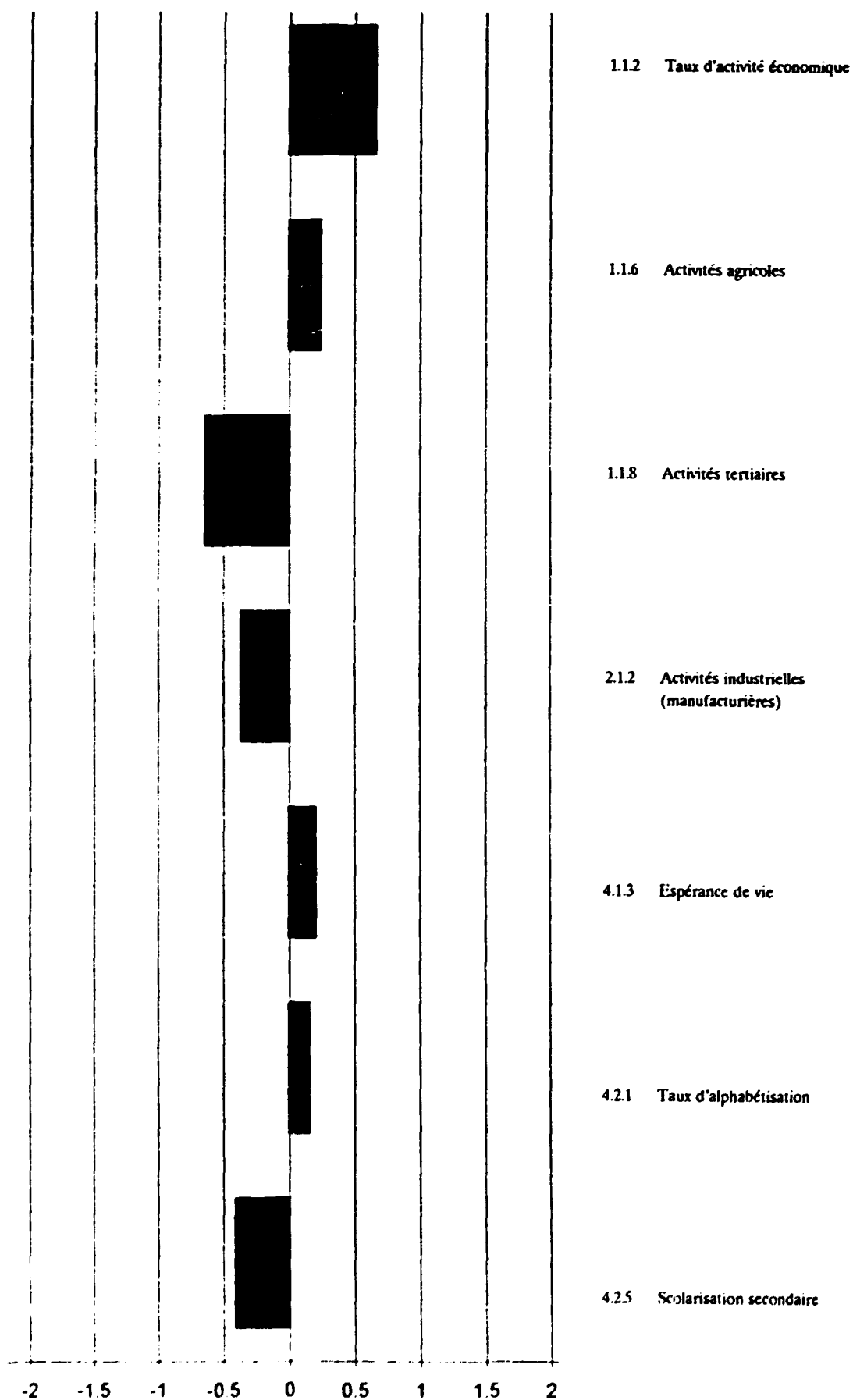


Figure 16

ECARTS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Grappe 4. Burundi, ex-Ethiopie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Somalie et Zaïre



Dans la plupart des pays de la grappe 4, le secteur agricole de l'économie représente la part prédominante du PIB, du revenu, de l'emploi, de l'approvisionnement alimentaire et des recettes d'exportation. Au Kenya, le secteur tertiaire représente une part sectorielle plus élevée du PIB. Pour l'ensemble de la grappe, le secteur tertiaire est celui qui occupe par ordre d'importance la deuxième place dans le PIB. Au cours des années 80, la plupart des pays de cette grappe ont enregistré un important fléchissement de leur PIB par habitant. Des réformes économiques et des conditions climatiques satisfaisantes au début des années 90 ont représenté des taux de croissance économique modestes pour l'Ethiopie, l'Ouganda et la Tanzanie. Dans l'ensemble, les pays de la grappe 4 continuent d'être aux prises avec les défis que posent la faiblesse du revenu par habitant, une infrastructure matérielle et sociale défectueuse et, dans quelques pays, l'instabilité politique. Le Rapport sur le développement humain range tous ces pays de la grappe 4 dans la catégorie des pays où le développement humain est faible (pays les moins avancés).

La plupart des pays de cette grappe ont souffert ou continuent de souffrir d'instabilité politique grave imputable aux guerres, aux coups d'Etat militaires et aux violences ethniques qui ont entraîné d'énormes pertes de vies humaines, une production très faible et des atteintes considérables à l'infrastructure. L'instabilité politique a signifié que des ressources gravement limitées n'ont pas été allouées comme il convenait. Il est arrivé souvent que les dépenses consacrées à la défense aient représenté de deux à trois fois le montant des dépenses d'instruction et de santé. En 1991, le PIB éthiopien par habitant était de 120 dollars des Etats-Unis et les dépenses militaires par habitant de 14,9 dollars des Etats-Unis (*Rapport sur le développement humain, 1994: 51*). En 1989, le Kenya a alloué 9,1 % de ses ressources à la défense et 6,6 % à la santé, alors qu'en Tanzanie, la défense absorbait 15,8 % des ressources et la santé 5,7 %. Au Zaïre, les dépenses militaires (en pourcentage du total des dépenses d'instruction et de santé) ont représenté, en 1990-1991, 71 % des ressources et au Burundi, cette proportion a été de 41 % (*Rapport sur le développement humain, 1994:171*).

La guerre civile a duré 20 ans en Ethiopie et 20 ans en Ouganda. Le Burundi a souffert d'agitation politique depuis son indépendance, en 1962. Pour la seule année 1993, les affrontements ethniques ayant fait suite à un coup d'Etat manqué au cours duquel le premier Président démocratiquement élu du Burundi a été tué ont amené 700 000 Burundais à se réfugier et ont entraîné la mort de 5 000 personnes. Dans le cas de la Somalie, en plus des taux de décès extrêmement élevés et de la dévastation du pays, la guerre civile qui s'est poursuivie a créé des millions de réfugiés somalis, dont 700 000 se trouvent dans les pays voisins, essentiellement en Ethiopie et au Kenya. L'Ouganda, la Tanzanie et le Zaïre accueillent un nombre toujours croissant de réfugiés, qui sont en majorité des femmes et des enfants.

Les pays d'où proviennent les réfugiés comme le Burundi, l'Ethiopie et la Somalie ont maintenant à relever le défi nouveau qui consiste à assurer la réadaptation d'un grand nombre de personnes rentrant dans leur pays ainsi que de personnes qui ont été déplacées dans leur propre pays. Sur le plan socio-économique comme sur le plan de l'environnement, les répercussions de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés sont considérables. L'abattage de forêts auquel beaucoup de réfugiés se livrent pour se procurer du bois de chauffage et l'utilisation accrue des réseaux de routes rurales pour transporter les secours alimentaires ne sont que deux exemples mineurs des dommages causés à une infrastructure déjà défectueuse et à un environnement fragile.

Sur le plan de la taille et de la répartition de la population économiquement active, le trait le plus important de cette grappe de pays est le taux d'activité économique relativement élevé des femmes. Cette grappe est celle qui compte la plus forte concentration de main-d'oeuvre féminine dans l'agriculture et, conjointement avec la grappe 3, la plus faible proportion de femmes dans les activités tertiaires et industrielles. Au Burundi, l'un des pays de l'Afrique sub-saharienne qui a la plus forte densité de population, les taux d'activité féminine sont à peu près égaux à ceux des hommes. En Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie et au Zaïre, plus de 85 % des femmes sont employées dans des activités d'exploitation agricole relevant de leur ménage, mais il n'y en a que moins de 10 % qui exercent un emploi rémunéré.



Dans les pays de cette grappe, le taux de participation des femmes aux activités manufacturières est très faible. Il est le plus élevé en Guinée équatoriale, où il s'établit à 5 %, puis au Kenya et en Ouganda, où le chiffre est de 4 %. Cette faible participation reflète à la fois la petite taille du secteur manufacturier et les tendances historiques de l'emploi structuré. L'entrée des femmes dans l'emploi rémunéré structuré est un phénomène assez récent dans la plupart des pays de la grappe 4.

La faible proportion de femmes dans le secteur tertiaire reflète davantage la définition des personnes économiquement actives au sens des données de recensement. Cette définition étroite tend à exclure complètement l'activité féminine autre qu'agricole. Un problème connexe tient à ce que le secteur non structuré est exclu des statistiques officielles. Dans les pays de la grappe 4, la participation des femmes aux activités liées au commerce, tant dans les régions rurales que dans les régions urbaines, est en augmentation (*Tripp, 1989, UNICEF, 1989*). Dans les régions urbaines des pays de cette grappe, la majorité des femmes sont des marchandes ambulantes qui achètent auprès des grossistes les articles manufacturés qu'elles revendent au détail, ou qui vendent des denrées alimentaires et des produits de l'artisanat. Un nombre croissant de femmes exercent ces activités à l'intérieur de locaux faisant l'objet de véritables concessions. Un groupe relativement nouveau de femmes se rend en Europe, dans le Moyen-Orient et en Asie pour importer des biens de consommation devant être vendus sur le marché urbain haut-de-gamme.

Le milieu démographique fait apparaître des divergences entre les pays compris dans la grappe. Leur trait commun est que dans tous ces pays, l'espérance de vie des femmes est plus élevée que l'espérance de vie des hommes. Il y a toutefois des différences dans le nombre des années pendant lesquelles les femmes peuvent espérer vivre. L'espérance de vie des femmes est la plus courte en Ouganda (40 ans), dans la Guinée-Bissau (44 ans), en Ethiopie et en Somalie (48 ans) et en Guinée équatoriale et au Burundi (49 ans). En Tanzanie, les femmes peuvent espérer atteindre l'âge de 52 ans et au Zaïre, l'âge de 53 ans. C'est au Kenya que l'espérance de vie est la plus longue, s'établissant à 63 ans. Les taux de croissance démographique sont supérieurs à 2,5 % dans tous les pays, à l'exception de la Guinée équatoriale (1,2 %) et du Burundi (2,2 %). Le Kenya enregistre le taux de croissance démographique le plus élevé, qui se chiffre à 3,5 %, et il est suivi de l'Ouganda, où ce taux est de 3,3 %, et de la Tanzanie, où ce taux est de 3,2 %.

Les tendances qui se dégagent du milieu démographique et social des pays de la grappe 4 et méritent d'être mises en relief sont l'augmentation du nombre des ménages ayant une femme à leur tête et la propagation pandémique du SIDA. L'augmentation du nombre des femmes à la tête des ménages révèle les agitations politiques, la propagation de la pauvreté absolue et la migration accrue des femmes rurales vers les villes.

Les données enregistrées rendent mal compte de la fréquence de la propagation pandémique du SIDA. En Ouganda, une enquête de 1988 a montré que 1,5 million d'Ougandais étaient porteurs du virus de l'immunodéficience humaine et que 35 000 Ougandais étaient atteints du SIDA. Ces chiffres seraient gravement sous-estimés. La fondatrice et directrice de l'Organisation ougandaise d'aide au SIDA, organisation qui a été créée pour prévenir et maîtriser la propagation de la maladie, évoque des chiffres beaucoup plus inquiétants. Elle constate que "le SIDA a frappé cinq fois plus de femmes que d'hommes à l'intérieur du groupe d'âge clef de 15 à 25 ans, la fréquence enregistrée du virus d'immunodéficience humaine parmi les femmes enceintes passant de 6 % en 1987 à 30 % en 1992" (*Bentsi-Enchil, 1992-1993:15*). Selon les rapports du programme kényen de lutte contre le SIDA, il y a de 750 000 à un million de Kenyans qui réagissent positivement au virus de l'immunodéficience humaine. Parmi les femmes enceintes, le taux serait de 8,9 %. Au Zaïre, une enquête rattache les différences entre les sexes à la possibilité ou non d'avoir accès aux ressources et à la propagation du SIDA, tendance qui s'aggrave au cours de cette période de crise allant en s'approfondissant. "Les différences sur le plan des pouvoirs, de la richesse et des idéologies s'associent pour rendre les femmes plus vulnérables à l'infection et les mettent moins à même de négocier des pratiques sexuelles sûres avec leurs partenaires". En 1987, dans la seule ville de Kinshasa, il y avait 30 % de femmes de plus que d'hommes qui étaient porteuses du virus de l'immunodéficience humaine (*Schoepf, et al., 1991: 163-164*).

Les taux de scolarisation primaire chez les filles dépassent 90 % en Guinée équatoriale, au Kenya et en Ouganda. C'est en Somalie et en Ethiopie que l'on trouve les taux les plus faibles, qui se chiffrent, respectivement, à 10 % et à 31 %. Si le taux de scolarisation primaire est de 48 % en Guinée-Bissau, il est de 63 % en Tanzanie et au Burundi et de 67 % au Zaïre.

Les deux seuls pays où la scolarisation secondaire chez les filles est légèrement supérieure à 40 % sont la Tanzanie, où elle se chiffre à 42 %, et le Kenya, où elle est de 41 %. Les autres pays signalent un écart important entre les filles et les garçons dans les taux de scolarisation secondaire. Une observation concernant l'écart entre les filles et les garçons dans les effectifs secondaires du Kenya s'applique probablement à la plupart des pays de la grappe. Parmi les raisons invoquées figurent "de médiocres résultats scolaires, les filles ayant au moins deux ans de plus que leurs camarades garçons et connaissant des difficultés économiques". Le même auteur cite les conclusions d'une enquête sur les grossesses des écolières, qui signale un chiffre annuel de 10 000 abandons scolaires (P. Obura, 1993:95). Pour tenir compte des contraintes propres aux femmes qui pesaient sur la fréquentation scolaire en 1992, le Gouvernement kényen a abaissé d'un point pour les filles le minimum à obtenir pour entrer à l'université. Une autre politique nouvelle permet aux écolières enceintes et allaitantes de retourner à l'école. Ce genre de politique liée aux différences entre les sexes est de nature à accroître les effectifs scolaires féminins dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement tertiaire.

Les données concernant la proportion de femmes dans le total des effectifs de l'enseignement supérieur sont fragmentaires et dépassées. Les chiffres de l'UNESCO portaient sur l'année 1988. Les données disponibles montrent que dans les pays de la grappe 4, en 1992, il n'y avait que le Kenya et la Tanzanie où les femmes représentaient 27 % environ de l'effectif total des élèves de l'enseignement supérieur. De plus, les femmes tendent à se concentrer à l'intérieur d'une gamme étroite de matières de spécialisation. Au Kenya, il est encourageant de constater que la proportion de femmes poursuivant des études scientifiques dans les universités est passée de 14 à 21 % de 1980 à 1989 (P. Obura, 1993:95).

Pour les filles inscrites dans l'enseignement secondaire qui ont achevé avec succès leurs études, la perspective générale est malheureusement peu réjouissante. La crise économique, les programmes d'ajustement structurel et un marché du travail étroit ont aggravé le problème. La réduction des dépenses publiques, l'application du principe de la récupération des coûts eu égard à une pauvreté absolue croissante et au chômage de diplômés a entraîné une chute sensible de la scolarisation et une dégradation de la qualité de l'enseignement. En raison de l'écart actuel entre les sexes, s'agissant des femmes exerçant un emploi salarié dans le secteur tertiaire et le secteur manufacturier des pays de la grappe 4, le fléchissement des taux de scolarisation limitera encore davantage les possibilités d'emploi qui s'offrent aux femmes.

La participation politique des femmes représentée par la proportion de sièges ou postes qu'elles occupent au Parlement et dans les différents ministères varie selon les pays. En 1992, la proportion de femmes occupant des sièges au Parlement était de 13 % en Guinée-Bissau et en Ouganda, de 11 % en Tanzanie, de 10 % au Burundi, de 5 % au Zaïre et de 3 % au Kenya. A l'exception du Kenya et de la Somalie, la plupart des pays de la grappe 4 n'ont pas ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Si l'on entend la participation politique en son sens le plus large, une tendance qui mérite d'être signalée est l'accroissement du nombre et de la diversité des associations professionnelles et groupes de pression féminins qui font campagne en faveur de la promotion des droits de la femme. Dans presque tous les pays de la grappe 4, il y a actuellement des associations de femmes juristes et des associations de femmes chefs d'entreprise de même qu'il existe d'autres ONG s'occupant essentiellement des droits de la femme et de l'accès de la femme aux ressources. Dans le cadre de la démocratisation qui fait l'objet de débats soutenus dans les pays de la grappe 4, les femmes s'emploient à circonscrire les changements propres au sexe qui sont nécessaires pour soutenir une culture démocratique et à mener campagne en faveur de ces changements (Voir Kabira *et al.*, 1993, pour les débats qui ont eu lieu au Kenya).

**Grappe 5** Pays dans lesquels les taux de participation des femmes au secteur manufacturier et au secteur tertiaire sont élevés (Algérie, Cap-Vert, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc et Tunisie) tableau 8, figures 17 et 18

Le milieu économique et industriel des pays de cette grappe, à l'exception du Cap-Vert, se caractérise par un PIB par habitant relativement élevé, par un fléchissement général de la place de l'agriculture dans le PIB et par une croissance des activités manufacturières à fort coefficient de main-d'oeuvre qui sont orientées vers l'exportation. Les cinq pays du Maghreb sont rangés par l'Organisation des Nations Unies dans la catégorie des pays à revenu moyen. Toutefois, le Rapport sur le développement dans le monde pour l'année 1994 range l'Egypte dans la catégorie des pays à faible revenu. Alors que le Cap-Vert fait partie de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les cinq autres pays sont membres de l'Union du Maghreb arabe. On constate des différences importantes même parmi les pays du Maghreb, sous-région qui est géographiquement et culturellement l'une des plus homogènes. L'Algérie et la Libye, les deux pays où le PIB par habitant est le plus élevé, sont tributaires du pétrole, qui représente leur principale exportation. L'Egypte, le Maroc et la Tunisie exportent de la main-d'oeuvre vers les pays du Moyen-Orient riches en pétrole et vers l'Europe. Si les rapatriements de salaires contribuent de façon substantielle à l'économie de ces trois pays, c'est la croissance de l'exportation d'articles manufacturés qui a été le moteur de la croissance économique. La part des articles manufacturés dans le total des exportations est la plus élevée en Tunisie, où elle se chiffre à 69 %, puis au Maroc, où elle se chiffre à 52 %, et en Egypte, où elle est de 31 %. En Algérie et en Libye, les exportations d'articles manufacturés sont négligeables. Le Cap-Vert, île côtière de l'Afrique de l'Ouest, exporte de la main-d'oeuvre essentiellement vers les Etats-Unis et, à un degré moindre, vers l'Europe et les pays voisins comme le Sénégal. La part des articles manufacturés dans le total des exportations du Cap-Vert est d'environ 19 %, taux qui est beaucoup plus élevé qu'en Algérie et en Libye.

Un trait commun à tous les pays de cette grappe tient à la part élevée du secteur tertiaire dans le PIB, ce secteur englobant les transports, le tourisme, les hôtels, les services sociaux et financiers et le commerce de gros et de détail. En revanche, la part de l'agriculture est bien moindre que la contribution du secteur tertiaire, se chiffrant, en Algérie et en Libye, à moins de 10 %. C'est au Cap-Vert que l'on trouve la part la plus élevée du secteur agricole dans le PIB, soit approximativement 21 %.

Pour ce qui est de la place des femmes dans la main-d'oeuvre, le trait le plus saillant de cette grappe tient à la proportion relativement élevée de femmes employées dans le secteur structuré, en particulier dans le secteur tertiaire et manufacturier. Pour ce qui est des pays d'Afrique du Nord, Tunisie, Maroc et Egypte notamment, la part des femmes dans la main-d'oeuvre ces 25 dernières années s'est accrue beaucoup plus rapidement que celle des hommes. En Egypte et au Maroc, le taux d'activité des femmes s'est accru de 45 % et il s'est accru de 118 % en Tunisie (*Moghadam, 1993:20*). Dans ces trois pays, c'est dans le secteur privé que les femmes sont employées (*Bin Sultan, 1991:7*).

Le secteur manufacturier comporte essentiellement des entreprises agro-industrielles ainsi que des entreprises textiles et des entreprises de prêt-à-porter (*PNUD, 1990*). Ces secteurs emploient plus de femmes que d'hommes. Le secteur agro-industriel emploie tant des salariés permanents que des salariés saisonniers, dont la plupart sont des femmes. Au Maroc, les saisonniers représentent environ 20 % de l'effectif total des salariés agro-industriels (*ONUDI, 1991:22*). De même, "en Tunisie, les femmes qui se trouvent dans le secteur manufacturier seront plus vraisemblablement que les hommes employées à des activités saisonnières comme celles qui ont trait à la production alimentaire et se trouveront par suite au chômage pendant la majeure partie de l'année" (*Moghadam, 1993:23*).

Tableau 8. Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la groupe 5

Indicateur		Algérie	Cap-Vert	Egypte	Jamahiriya arabe libyenne	Maroc	Tunisie	Moyennes
1.1.1	Taux d'activité économique des femmes	4,17%	20,94%	5,46%	4,58%	12,69%	15,23%	10,51%
1.1.5	Taux de participation des femmes au secteur agricole	5,00%	20,40%	13,00%	25,80%	29,20%	20,60%	19,00%
1.1.7	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire	69,60%	55,60%	66,30%	52,40%	33,40%	26,40%	50,62%
2.1.1	Taux de participation des femmes aux activités manufacturières (industrielles)	25,40%	24,00%	20,70%	21,80%	37,50%	53,00%	30,40%
3.1.1	Logarithme du PIB par habitant	7,77	6,11	6,37	8,53	6,57	7,34	7,11
3.1.2	Part du secteur agricole dans le PIB	6,56%	20,73%	18,58%	7,53%	16,05%	19,27%	14,79%
3.1.3	Part du secteur tertiaire dans le PIB	41,23%	49,71%	50,46%	44,15%	52,44%	46,56%	47,43%
3.1.4	Part de la VAM dans le PIB	11,67%	6,12%	11,16%	7,93%	17,83%	17,19%	11,98%
3.1.8	Part des dépenses publiques dans le PIB	23,00%	19,60%	52,00%	37,00%	21,00%	41,00%	32,27%
3.1.13	Ratio du service de la dette	71,92%	11,18%	20,52%	5,21%	31,40%	22,53%	27,13%
3.2.1	Logarithme de la VAM par habitant	4,89	4,11	4,76	6,45	5,34	5,47	5,17
3.2.2	Part des articles manufacturés dans le total des exportations	2,18%	19,26%	30,66%	5,34%	54,17%	68,85%	30,08%
4.1.1	Urbanisation	53,30%	30,00%	48,10%	71,70%	49,40%	55,10%	51,27%
4.1.4	fécondité totale (naissances par femme)	4,90	5,30	4,00	6,70	4,20	3,40	4,75
4.1.8	Ménages ayant une femme à leur tête	20,00%	40,00%	30,00%	11,00%	17,00%	10,00%	21,33%
4.2.2	Taux de scolarisation primaire chez les filles	90,00%	103,60%	89,00%	121,00%	52,36%	107,00%	93,83%
4.2.4	Taux de scolarisation secondaire chez les filles	53,00%	16,00%	73,00%	86,20%	29,00%	42,00%	49,87%
6.1.1	Ratification de la Convention 100 de l'OIT	-	100%	100%	100%	-	100%	67%
6.1.2	Ratification de la Convention 111 de l'OIT	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
6.1.3	Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	100%	100%	100%	-	100%	100%	100%
Écarts entre les sexes que font apparaître les indicateurs (les écarts positifs (+) en faveur des hommes, les écarts négatifs (-) en faveur des femmes)								
1.1.2	Écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes	0,82	0,43	0,80	0,83	0,59	0,63	0,68
1.1.6	Écart entre les sexes dans les activités agricoles	0,68	0,45	0,54	-0,41	0,15	0,12	0,26
1.1.8	Écart entre les sexes dans les activités tertiaires	-0,25	-0,49	-0,34	0,03	-0,02	0,12	-0,16
2.1.2	Écart entre les sexes dans les activités industrielles (manufacturières)	0,11	0,08	0,06	0,21	-0,14	-0,14	0,03
4.1.3	Écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes	-0,02	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-0,01	-0,02
4.2.1	Écart entre les sexes des taux d'alphabétisation	0,11	0,21	0,18	0,16	0,12	0,07	0,14
4.2.5	Écart entre les sexes des taux de scolarisation secondaire	0,13	-0,01	0,12	0,20	0,19	0,14	0,13

**Figure 17** **CARACTERISTIQUES DE LA GRAPPE**  
**Grappe 5. Algérie, Cap-Vert, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc et Tunisie**

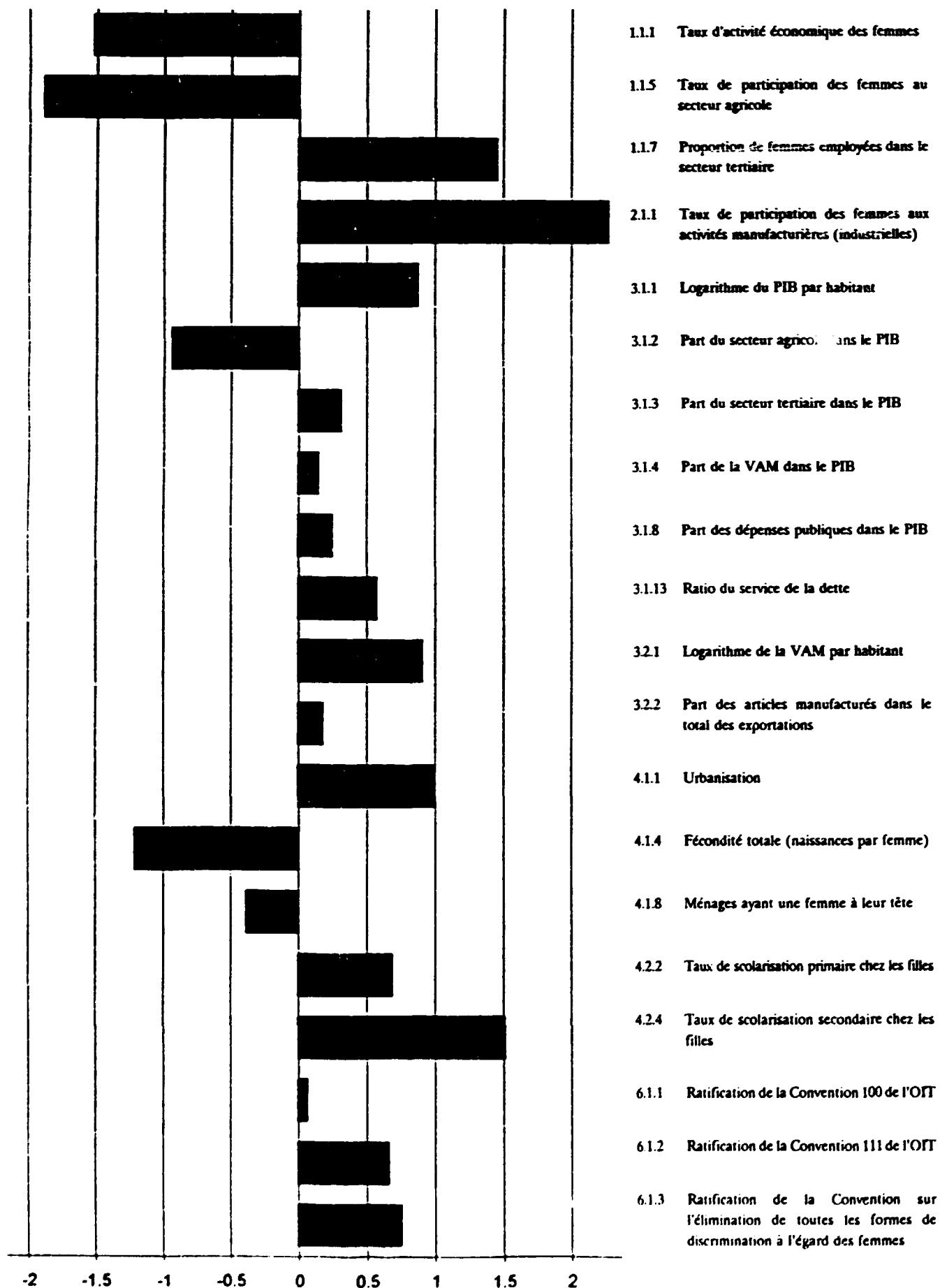
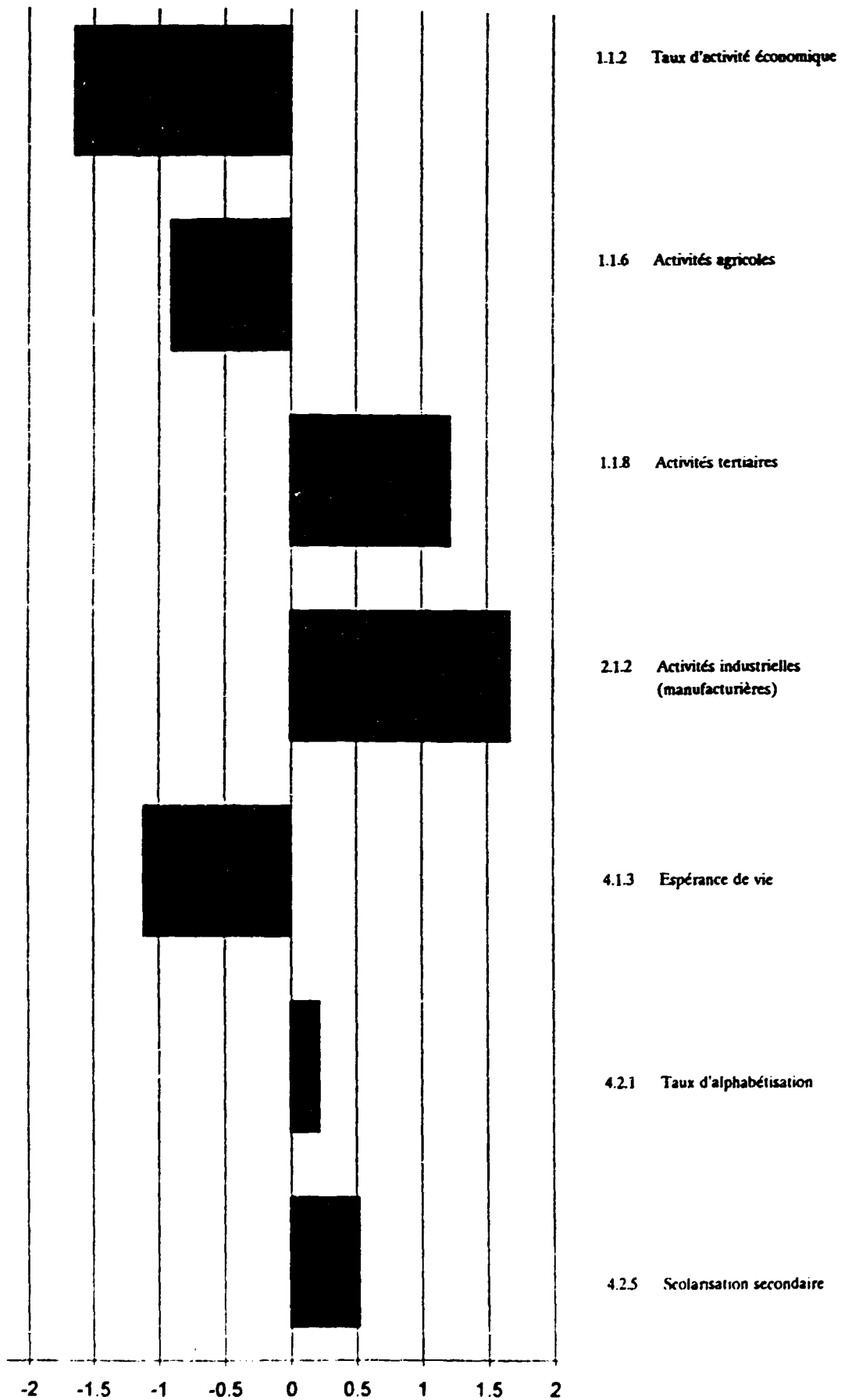


Figure 18

ECARTS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Groupe 5. Algérie, Cap-Vert, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc et Tunisie



De nombreux facteurs socio-économiques et culturels qui sont d'ordre mondial ou régional ou sont propres à tel ou tel pays ont contribué à cet accroissement extraordinaire de l'emploi des femmes. Au cours des années 60, le principal facteur à l'origine de l'accroissement de l'emploi féminin rémunéré tenait à l'élargissement du secteur public et à une politique d'industrialisation qui avait pour objet d'assurer une production se substituant aux importations. En Egypte et en Algérie, l'Etat avait la haute main sur l'économie, orientée par une planification centrale. Au Maroc et en Tunisie, le secteur privé et l'investissement étranger ont joué un rôle important dans l'économie. De plus, ces deux pays ont adopté la stratégie qui consiste à produire des articles manufacturés en vue de l'exportation. Les deux types de stratégies du développement ont dégagé des possibilités d'emploi pour les femmes dans la fonction publique et dans le secteur manufacturier.

En 1970, les principaux déterminants de l'offre de main-d'oeuvre féminine étaient l'élargissement continu du secteur public et l'essor pétrolier, qui ont déclenché une migration massive d'hommes. L'élargissement des services de santé, d'instruction et de protection sociale "était de nature à favoriser une participation accrue des femmes au travail" et tendait "à encourager l'activité des femmes dans la sphère publique" (*Moghadam, 1990:21*). La migration des hommes a causé des pénuries de l'offre de main-d'oeuvre et a accru la demande de main-d'oeuvre féminine. Un troisième facteur de nature à accroître l'emploi des femmes tenait à "un climat de politique générale favorable" et à une législation consciente des différences entre les sexes. En Egypte, l'administration Nasser avait offert un emploi garanti dans le secteur public à tous les diplômés ayant au moins achevé leurs études secondaires (*Moghadam, 1993:23*). En Algérie, la Constitution de 1976 a interdit la discrimination fondée sur le sexe.

Le meilleur exemple d'appui législatif aux droits de la femme est offert par le Code constitutionnel et civil général de Tunisie. Promulgué en 1956, le Code de l'état des personnes a aboli la polygamie et a accordé aux femmes le droit de choisir leur mari. Le divorce cessait d'être décidé de la seule initiative des hommes et les deux conjoints se voyaient garantir le droit à un divorce légal. L'âge minimum du mariage était fixé à 17 ans. Les femmes disposent du droit de garde à l'égard de leurs enfants et depuis 1981, dans le cas du décès du père, la femme a automatiquement la garde des enfants. De plus, il y a désormais une loi qui garantit des droits égaux à la femme en matière d'emploi, de durée des engagements et de rémunération. La majorité légale est fixée à 20 ans tant pour les hommes que pour les femmes. La fréquentation de l'école primaire est obligatoire pour les deux sexes. Les femmes ont le droit de passer des contrats ainsi que d'acheter des biens et d'en jouir. L'importation et la distribution de contraceptifs sont autorisées, de même que l'interruption de grossesse dans certaines conditions (*Baffoun, 1994; Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des femmes pour les questions concernant la famille en Tunisie, 1993*).

Au cours des années 80, l'accroissement du chômage féminin peut être imputé à la récession économique qui a gravement touché tous les pays de la grappe 5 et au taux accéléré de globalisation de la main-d'oeuvre féminine grâce à la réinstallation de centres d'instruction. La récession économique et les réactions auxquelles elle a donné lieu telles que les programmes d'ajustement structurel ont entraîné d'importantes diminutions de l'emploi et des dépenses dans le secteur public, des réductions substantielles des salaires, la suppression de subventions et un fardeau de la dette allant en s'accroissant. Du fait de ces tendances, les femmes ont davantage besoin de gagner un revenu, mais les occasions d'emploi qui s'offrent à elles sont limitées. Le taux de chômage est élevé tant pour les hommes que pour les femmes, encore que ces taux soient supérieurs pour les femmes et que les femmes représentent une proportion relativement importante des chômeurs (*Moghadam, 1993:23*).

Ces tendances économiques, si l'on y ajoute des attitudes culturelles persistantes quant au "travail convenant" aux femmes, ont accru la participation des femmes au secteur non structuré. Contrairement à ce qui se passe pour les femmes de l'Afrique sub-saharienne, la majeure partie de l'activité des femmes du Maghreb dans le secteur non structuré se déroule au foyer, ces activités aboutissant avant tout à la production d'articles d'artisanat et de l'habillement. La production "d'articles d'artisanat féminin" au foyer suppose souvent que des enfants, d'autres femmes de la famille et des voisines participent à la production. Dans le cas du tissage de tapis au Maroc, il faut des permis officiels pour vendre les articles

et des taxes frappent les tapis. Les données de recensement et autres statistiques de la main-d'oeuvre n'englobent toutefois pas les femmes qui produisent des articles d'artisanat, ni leurs assistantes (ONUDI, 1992:12).

Au cours de la dernière décennie, des salariés travaillant à domicile ont de plus en plus été liés à la production manufacturière dans le cadre de la pratique consistant à faire effectuer sous contrat une tâche à la pièce. Les entreprises fournissent des matières premières aux salariés travaillant à domicile qui complètent ensuite une ou plusieurs étapes du processus de production. Au moment où elle obtient le produit fini, l'entreprise paie les articles produits sur la base du travail à la pièce. Dans la plupart des cas, la législation du travail ne protège pas les salariés à domicile (Moghadam, 1993:24). De façon générale, le travail à domicile ou les activités du secteur non structuré dissimulent l'importance du revenu que gagnent tant le nombre croissant de femmes à la tête d'un ménage que les femmes mariées dont le conjoint est au chômage ou perçoit un revenu insuffisant pour entretenir le ménage. Face à une idéologie conservatrice naissante, le mythe plus acceptable de "l'homme soutien de famille" tend à se renforcer.

Un autre domaine dans lequel les taux de participation des femmes sont substantiels, encore que les recensements ou statistiques nationaux n'en rendent pas compte avec exactitude, est celui de la participation des femmes à l'agriculture. L'exode international et rural accéléré des hommes a abouti à accroître les responsabilités des femmes rurales, dont la plupart sont en fait à la tête du ménage. On signale que la proportion de femmes employées dans l'agriculture est élevée. Elle est la plus élevée au Maroc, puis en Egypte, en Algérie et en Tunisie. Comme dans les autres pays d'Afrique, les pouvoirs publics ont négligé la contribution des femmes à l'agriculture et les conséquences en découlant. Les femmes rurales n'ont pas accès aux ressources productives que représentent la terre, le crédit, la technologie, les autres facteurs de production et les services de vulgarisation. On constate par suite de plus en plus que la pauvreté devient rurale et se féminise (El Bakri, 1990: 30; PNUD, 1990:16).

Avec le début de la crise économique des années 80, la phase de féminisation de l'emploi urbain s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles. Dans les pays de la grappe 5, la principale manifestation de la crise a été la croissance rapide du chômage. Les réactions socio-économiques et politiques ont déclenché un débat de plus en plus poussé sur le point de savoir s'il est légitime que les femmes soient employées alors que le chômage est très répandu parmi les hommes et que les salaires masculins fléchissent. Dans le cadre de la stabilisation et de l'ajustement structurel sur le front des politiques générales, l'intégrisme religieux représentant un courant idéologique véhément dans les pays du Maghreb, l'emploi des femmes soulève un certain nombre de difficultés. Jusqu'ici, la manifestation concrète d'un climat politique naissant qui privilégie et légitime l'importance de l'homme soutien de famille est le Code algérien de la famille de 1984. Le Code souligne la vocation ménagère de la femme et la responsabilité de l'homme de subvenir aux besoins de sa famille.

La réduction de l'emploi dans le secteur public limite les occasions de travail qui s'offrent aux femmes instruites. En revanche, l'accélération de stratégies à vocation exportatrice qui font une place de premier rang aux industries telles que les textiles, l'habillement, les agro-industries et les industries agro-alimentaires est de nature à accroître la demande de main-d'oeuvre féminine bon marché en Egypte, au Maroc et en Tunisie.

Le milieu social et démographique des pays de la grappe 5 met en relief les liens triangulaires entre la croissance économique et le rôle social et économique des femmes. Bien qu'il y ait des divergences entre pays, la tendance démographique d'ensemble se caractérise par une fécondité fléchissante, un allongement de l'espérance de vie et une urbanisation croissante. Pour ce qui est du fléchissement de la fécondité, l'exception est la Libye, où le taux de fécondité demeure élevé. En revanche, en Tunisie, le fléchissement des taux de fécondité et des taux de naissances ces deux dernières décennies a été "dramatique" (Moghadam, 1993:16). Dans tous les pays de la grappe, l'âge du mariage pour les femmes s'est élevé, mais c'est en Tunisie qu'il s'est élevé le plus. Dans tous les pays de la grappe 5, l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes, la plus longue étant enregistrée au Cap-Vert, où elle se chiffre à 67,9 années.



Une autre tendance démographique ayant des incidences sur l'activité économique des femmes tient à la modification de la structure et de la composition des ménages dans les pays de la grappe 5. Cette transformation socio-économique a déclenché l'augmentation du nombre des ménages ayant une femme à leur tête ou aux besoins desquels une femme subvient. Alors que, sous la rubrique générale des ménages ayant une femme à leur tête, on ne dispose que de données fragmentaires indiquant que la composition des ménages se transforme, il n'y a à peu près aucune donnée sur les femmes dirigeant un ménage au regard des responsabilités économiques. La mention d'une femme se trouvant à la tête d'un ménage dans la composition des ménages indique qu'il n'y a pas d'homme adulte du fait de migration, de divorce, de séparation ou de décès. Les données concernant les femmes qui ont la responsabilité économique du ménage montrent qu'il s'agit de ménages dans lesquels la femme est le seul ou le principal soutien de famille, qu'un homme soit présent ou non (*Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, 1984*). Dans la plupart des pays de la grappe 5, les ménages ayant une femme à leur tête sont probablement beaucoup plus significatifs sur le plan statistique. Dans "les villes marocaines, un ménage sur quatre a une femme à sa tête" et, "en Egypte, ce sont des femmes qui subviennent aux besoins de 30 % des ménages". Au Cap-Vert, la proportion de ménages ayant une femme à leur tête serait de 40 %, mais du fait du taux des migrations masculines, cette proportion est probablement beaucoup plus élevée.

Dans le domaine social, tous les pays de la grappe 5 ont enregistré des gains remarquables. Le progrès le plus significatif tient à l'accroissement de la scolarisation primaire chez les filles. C'est au Maroc que l'on trouve le taux de scolarisation primaire le plus faible et que l'on trouve aussi l'écart le plus grand entre les sexes. En dehors de la croissance économique d'ensemble, d'autres facteurs expliquent l'augmentation extraordinaire des effectifs scolaires dans l'enseignement primaire, y compris un climat de politique générale favorable à l'éducation des filles, la croissance de l'urbanisation et la modification de l'attitude des parents en faveur de l'éducation des filles (*Moghadam, 1993:18; Ben Sultan, 1990:3-4*). Les pays de la grappe 5 ont aussi enregistré des progrès substantiels de la proportion de filles dans l'effectif des écoles secondaires, bien que cette proportion soit assez faible au Cap-Vert et, à cet égard aussi, au Maroc. Les données concernant la scolarisation tertiaire chez les femmes sont assez fragmentaires et dépassées. Le rapport de 1994 sur le développement humain indique que l'année 1990 est la dernière pour laquelle on a disposé de chiffres concernant la proportion brute de femmes dans la scolarisation tertiaire. Cette proportion était la plus élevée en Libye, où elle se chiffrait à 15,3 %, puis en Egypte, où elle se chiffrait à 12 %, et au Maroc, où elle s'établissait à 7,3 %, le chiffre concernant la Tunisie, 6,8 %, étant relativement faible.

Le taux d'alphabétisation féminine est faible et l'écart entre les sexes assez marqué dans tous les pays de la grappe 5. Pour ce qui est de la formation professionnelle, il n'y a dans les pays du Maghreb que peu d'écoles qui offrent une telle formation pour les filles et la formation tend à être axée sur des compétences autres que techniques, qu'il s'agisse, par exemple, de la couture, de la confection de vêtements ou de tâches de secrétariat ou autres tâches commerciales (*ONUDI; 1991:28*).

Dans le milieu politique, la représentation des femmes, qu'il s'agisse des cabinets ministériels ou des parlements, est très faible dans les pays de la grappe 5. En 1991, en Algérie, sur 24 postes de ministre, 2 seulement étaient occupés par des femmes, dont l'une était le Ministre de la jeunesse et l'autre le Ministre de la santé. En Egypte, sur 27 postes ministériels, il y avait une femme qui était Ministre de l'assurance sociale et une autre qui était Ministre des affaires sociales. En Libye, sur six postes ministériels au total, un seul était occupé par une femme. Il n'y avait pas de femme ministre en Tunisie ou au Maroc (*Boker-Sarr, 1991*). S'agissant des femmes siégeant au Parlement, en 1992, on en trouvait le plus en Algérie, où les femmes représentaient 10 % des membres du Parlement, alors que le chiffre était de 7 % au Cap-Vert, de 4 % en Tunisie, de 2 % en Egypte et de 1 % au Maroc (*Rapport sur le développement humain, 1994:144*). Le pourcentage des ratifications de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est très élevé dans tous les pays de la grappe 5.

**Grappe 6** Pays dans lesquels le PIB et la VAM par habitant sont élevés, mais dans lesquels le taux de participation des femmes à l'agriculture est faible et le taux de leur participation au secteur tertiaire élevé (Afrique du Sud, Maurice et Seychelles) tableau 9, figures 19 et 20

Les liens triangulaires entre le niveau de développement économique et industriel, les modifications sociales et démographiques et le rôle économique de la femme sont les plus manifestes dans ce groupe de pays. Il est intéressant que l'Afrique du Sud, que l'on considère comme le pays le plus développé du continent africain alors qu'il a été le dernier à assurer le pouvoir de la majorité, fasse partie de cette grappe de pays, ce qui s'explique par la longue histoire du régime d'apartheid, qui a empêché la majorité des habitants de participer pleinement au développement économique comme d'en partager les avantages. Le progrès de la femme a été influencé non seulement par son sexe, mais aussi par la discrimination raciale. Malgré cela, les données composites pour toutes les races qui reflètent les déterminants de la participation des femmes à la vie économique et industrielle sont analogues à celles que l'on trouve dans les deux autres pays de la grappe.

Le taux d'activité économique des femmes a augmenté dans les trois pays au cours de la dernière décennie. A Maurice et aux Seychelles, l'augmentation a représenté près de 5 % entre 1980 et 1990. Bien que l'augmentation n'ait été que de 1 % en Afrique du Sud, le taux de participation féminine y demeure le plus élevé et l'écart entre les sexes en Afrique du Sud est le plus faible des écarts constatés dans les trois pays. Pour l'ensemble de la grappe, la proportion des femmes employées dans l'agriculture est la plus faible et la proportion de femmes employées dans les services la plus élevée. Le secteur des services (commerce, échanges, tourisme, tâches ménagères et services sociaux et financiers) est le plus important quant à la place que les femmes y occupent. La proportion de femmes économiquement actives dans le secteur manufacturier a augmenté le plus rapidement aux Seychelles entre 1980 et 1990 et l'ensemble de la grappe enregistre des taux de participation beaucoup plus élevés que toute autre grappe de pays à l'intérieur de l'Afrique sub-saharienne.

Maurice et les Seychelles ont aussi enregistré un important pas en avant dans l'accès des femmes au secteur salarié structuré et la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre industrielle a augmenté de façon soutenue au cours des années 80. Une enquête de 1993 à Maurice a révélé que 74 % de la population économiquement active féminine exerçait un emploi, ce qui représentait 46 % environ de la main-d'oeuvre totale (*Ministère de la planification économique et du développement, 1993*). Cinquante-cinq pour cent environ des salariées travaillent dans l'industrie textile. En Afrique du Sud, la stagnation économique des années 80 a eu des répercussions préjudiciables sur la croissance des possibilités d'emploi. C'est au cours des années 70 que l'on a enregistré les principales augmentations du nombre des femmes salariées. En 1991, les femmes représentaient 43 % environ de la main-d'oeuvre exerçant un emploi (compte non tenu des personnes travaillant pour leur propre compte) et près de 30 % de la totalité des effectifs salariés manufacturiers (*O'Regan & Thompson, 1993*). On a aussi enregistré une augmentation soutenue de la représentation des femmes parmi les cadres et parmi les gestionnaires, tant en Afrique du Sud qu'à Maurice. En Afrique du Sud, les femmes occupaient 30 % environ des emplois de cadre (compte non tenu des infirmières et des enseignantes) et près de 20 % des postes administratifs et des postes de gestion en 1991 (*O'Regan & Thompson, 1993*).

Alors que l'économie des Seychelles et de Maurice s'est élargie au cours des années 80, la croissance économique a stagné en Afrique du Sud. En 1992, le PIB par habitant en Afrique du Sud était à peu près le même qu'à Maurice, mais ne représentait que la moitié du chiffre des Seychelles. Le secteur tertiaire (commerce, transports, assurances bancaires, tourisme, services ménagers) est le secteur économique le plus important dans les trois pays. La contribution de l'agriculture au PIB dans cette grappe est la plus faible des sept grappes de pays. La contribution du secteur manufacturier au PIB représente le double de la moyenne régionale à Maurice et en Afrique du Sud. Le taux de croissance annuel moyen du secteur manufacturier était de 11 % à Maurice mais de -0,1 % en Afrique du Sud au cours de la période 1980-1991 (*Banque mondiale, Rapport sur le développement, 1993*). Bien que le secteur manufacturier aux Seychelles soit petit, on relève certains indices d'une expansion et d'une diversification.

Tableau 9. Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 6

Indicateur		Afrique du Sud	Maurice	Seychelles	Moyennes
1.1.1	Taux d'activité économique des femmes	33,68%	19,49%	20,59%	24,59%
1.1.5	Taux de participation des femmes au secteur agricole	7,24%	22,50%	7,10%	12,28%
1.1.7	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire	70,02%	62,80%	71,90%	68,24%
2.1.1	Taux de participation des femmes aux activités manufacturières (industrielles)	8,92%	14,80%	21,40%	15,04%
3.1.1	Logarithme du PIB par habitant	7,97	7,81	8,45	8,08
3.1.2	Part du secteur agricole dans le PIB	4,66%	10,95%	5,66%	7,09%
3.1.3	Part du secteur tertiaire dans le PIB	44,68%	55,74%	73,86%	58,09%
3.1.4	Part de la VAM dans le PIB	22,96%	23,32%	11,95%	19,41%
3.1.8	Part des dépenses publiques dans le PIB	34,00%	28,00%	60,00%	40,67%
3.1.13	Ratio du service de la dette	1,00%	8,13%	7,07%	5,40%
3.2.1	Logarithme de la VAM par habitant	6,49	6,30	6,36	6,39
3.2.2	Part des articles manufacturés dans le total des exportations	31,67%	62,31%	0,06%	31,35%
4.1.1	Urbanisation	49,21%	40,50%	70,50%	53,40%
4.1.4	Fécondité totale (naissances par femme)	5,49	1,90	2,80	3,40
4.1.8	Ménages ayant une femme à leur tête	45,00%	19,00%	10,00%	24,67%
4.2.2	Taux de scolarisation primaire chez les filles	105,00%	130,93%	94,00%	109,98%
4.2.4	Taux de scolarisation secondaire chez les filles	45,00%	56,00%	29,80%	43,60%
6.1.1	Ratification de la Convention 100 de l'OIT	-	100,0%	100%	67%
6.1.2	Ratification de la Convention 111 de l'OIT	-	-	-	-
6.1.3	Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	-	-	-	-
Écarts entre les sexes que font apparaître les indicateurs (les écarts positifs (+) en faveur des hommes, les écarts négatifs (-) en faveur des femmes)					
1.1.2	Écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes	0,26	0,49	0,44	0,40
1.1.6	Écart entre les sexes dans les activités agricoles	0,46	0,02	0,28	0,25
1.1.8	Écart entre les sexes dans les activités tertiaires	0,01	-0,12	-0,18	-0,09
2.1.2	Écart entre les sexes dans les activités industrielles (manufacturières)	0,42	0,29	0,29	0,33
4.1.3	Écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes	-0,05	-0,05	-0,06	-0,05
4.2.1	Écart entre les sexes des taux d'alphabétisation	0,01	0,07	-0,04	0,01
4.2.5	Écart entre les sexes des taux de scolarisation secondaire	0,03	0,02	0,04	0,03

Figure 19

**CARACTERISTIQUES DE LA GRAPPE**  
**Grappe 6. Afrique du Sud, Maurice et Seychelles**

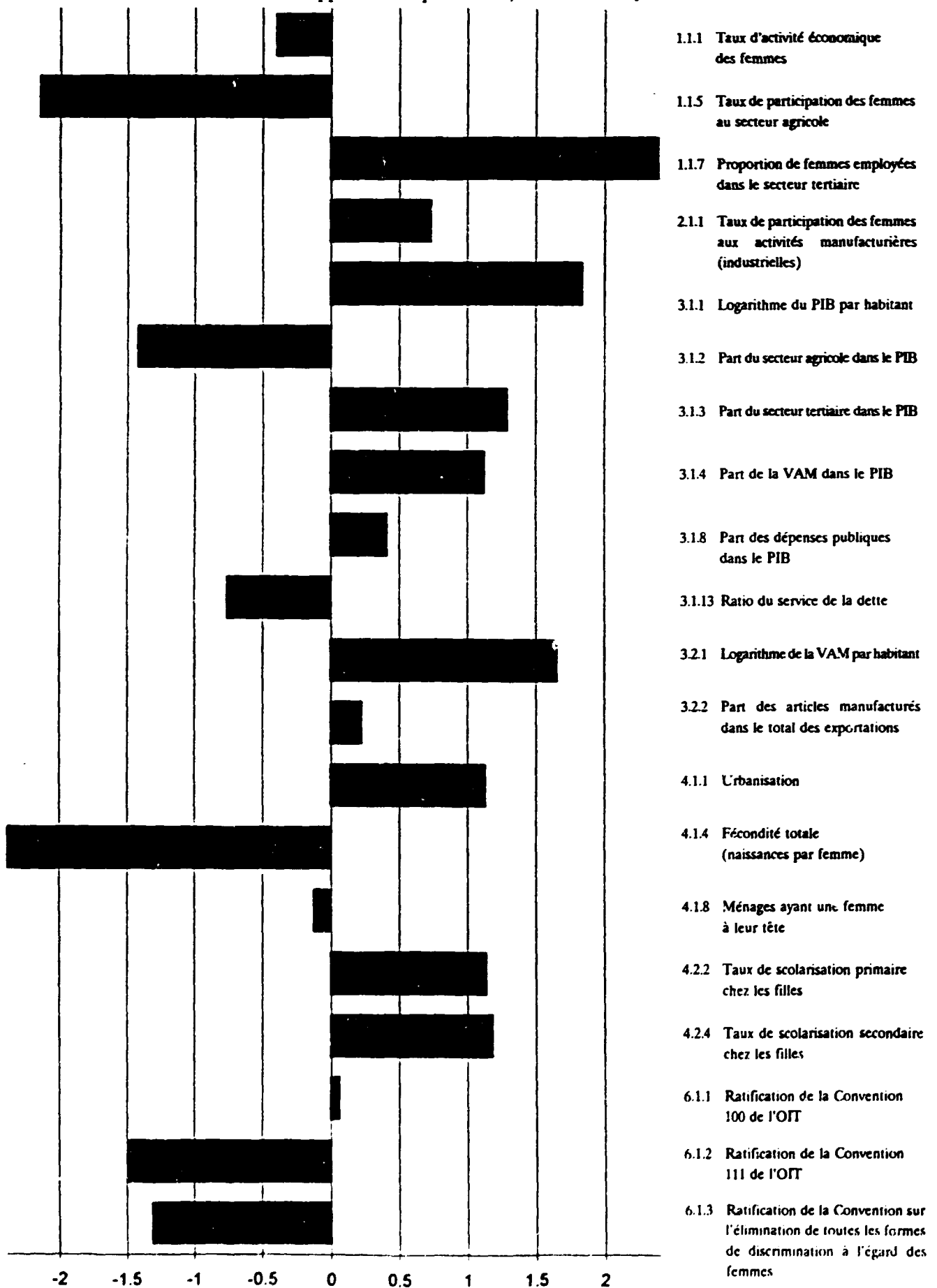
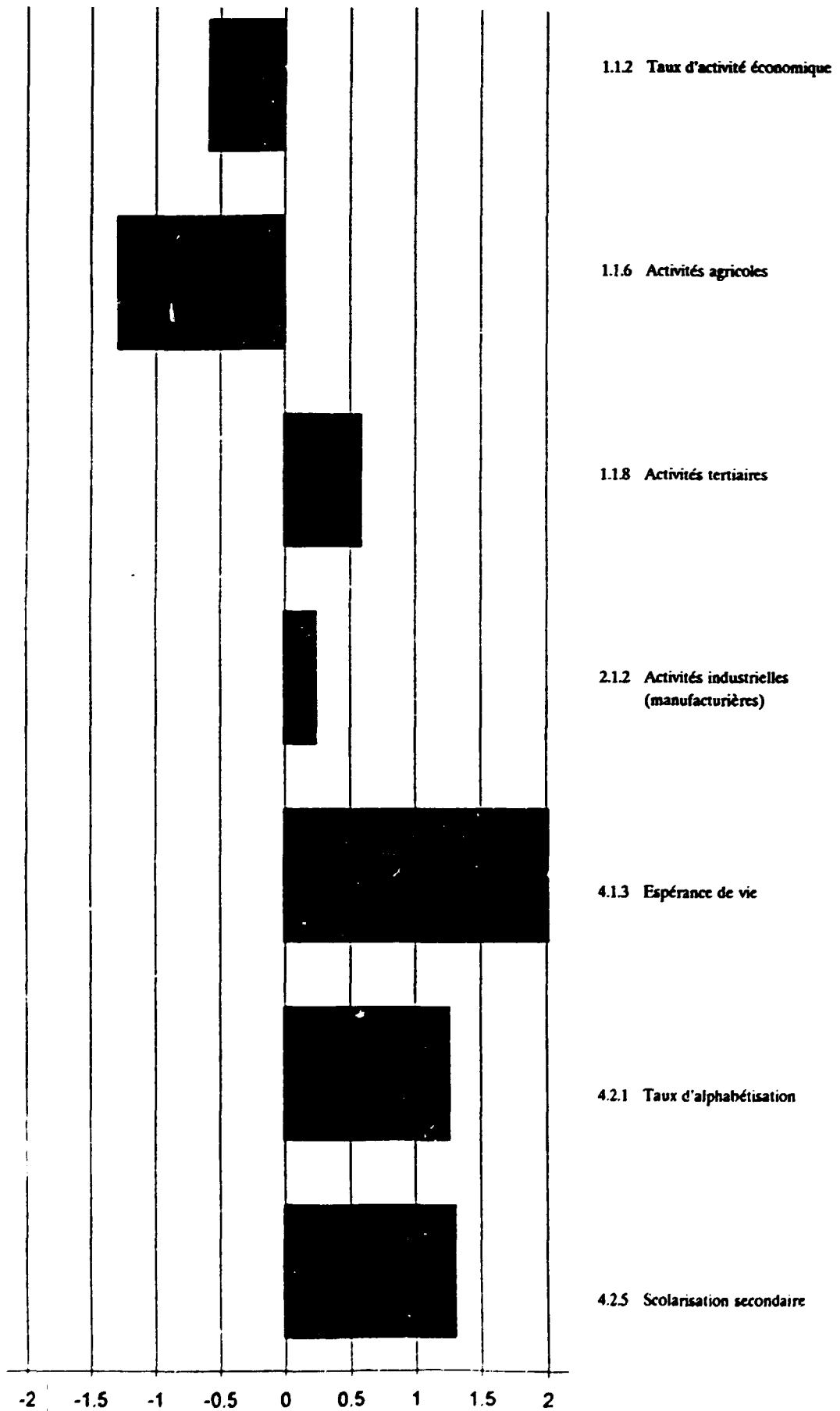


Figure 20

ECARTS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Grappe 6. Afrique du Sud, Maurice et Seychelles



A Maurice, la part des produits manufacturés dans le total des exportations a considérablement augmenté au cours des années 80 et ce sont ces produits qui remplacent désormais en importance le secteur sucrier traditionnel. En 1990, près de la moitié des exportations de Maurice consistaient en articles de confection et d'habillement essentiellement produits dans la zone industrielle d'exportation (ZIE), qui a été initialement créée en 1971 et qui est la plus ancienne de cette nature en Afrique. A l'issue de 20 ans d'existence, la ZIE est devenue le moteur le plus important de la croissance économique et de la croissance de l'emploi. On y compte plus de 90 000 salariés, dont 70 % sont des femmes, et c'est à cette zone que l'on doit plus de 65 % des recettes brutes d'exportation (*Secrétariat du Commonwealth, 1992*). Les exportations manufacturées de l'Afrique du Sud sont plus diversifiées, mais représentent une très faible proportion des exportations totales, qui demeurent dominées par les minéraux. Au Seychelles, où les exportations manufacturées demeurent faibles, le poisson traité est un important produit d'exportation et l'industrie un important employeur de main-d'oeuvre féminine.

Les indicateurs démographiques et sociaux se sont considérablement améliorés dans les trois pays. L'espérance de vie de la femme dans les trois pays est l'une des plus élevées et les taux de fécondité à Maurice et aux Seychelles sont parmi les plus bas d'Afrique. Le taux de fécondité en Afrique du Sud est beaucoup plus élevé, tout en demeurant inférieur à la moyenne régionale. Le taux de scolarisation primaire est de plus de 100 % dans cette grappe de pays, de même que les taux des effectifs scolaires féminins, sauf aux Seychelles. Les Seychelles sont aussi en retard par rapport aux deux autres pays pour ce qui est des taux de scolarisation secondaire chez les filles, qui sont plus élevés que les taux de scolarisation chez les garçons. Les taux de scolarisation tertiaire chez les hommes sont toutefois supérieurs dans les trois pays.

La participation politique des femmes, telle qu'elle s'exprime dans le pourcentage des sièges du Parlement occupés par des femmes, varie beaucoup entre les trois pays. En 1991, la représentation parlementaire des femmes était de 16 % aux Seychelles, de 7 % à Maurice et de 3 % seulement en Afrique du Sud. La proportion relativement élevée de femmes à l'Assemblée nationale des Seychelles est essentiellement le résultat de la politique à orientation socialiste du gouvernement précédent. En revanche, la faible représentation des femmes au Parlement sud-africain en 1991 est attribuée à la politique du régime d'apartheid, qui refusait le droit de vote à la majorité des habitants du pays. Après le changement de gouvernement en 1994, les femmes ont réussi à porter leur représentation au Parlement à près de 25 % et à obtenir deux postes de membre du cabinet ministériel.

Le nouveau gouvernement d'Afrique du Sud a aussi nommé un comité ministériel chargé des femmes et un livre blanc est en cours d'élaboration en vue de formuler des politiques et de proposer des structures institutionnelles de nature à favoriser la promotion économique et sociale de la femme. A Maurice, le gouvernement a créé en 1985 un Conseil national des femmes, qui joue le rôle de centre à l'égard de toutes les questions concernant les femmes et coordonne les activités de 400 organisations féminines dont l'oeuvre s'étend aux questions culturelles, religieuses, sociales et économiques. Aucun des trois pays de la grappe n'a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ni la Convention de l'OIT sur la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Grappe 7 Pays de l'Afrique australe dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est modéré, mais qui comptent une forte proportion de femmes dans les emplois salariés manufacturiers et connaissent une forte migration de la main-d'oeuvre masculine et des taux de scolarisation élevés chez les filles (Botswana, Lesotho et Namibie) tableau 10, figures 21 et 22

Tableau 10. Caractéristiques liées aux systèmes qui concernent la grappe 7

Indicateur		Bostwana	Lesotho	Namibie	Moyennes
1.1.1	Taux d'activité économique des femmes	23,29%	40,12%	13,26%	25,56%
1.1.5	Taux de participation des femmes au secteur agricole	75,50%	81,40%	46,50%	67,80%
1.1.7	Proportion de femmes employées dans le secteur tertiaire	20,30%	14,30%	51,00%	28,53%
2.1.1	Taux de participation des femmes aux activités manufacturières (industrielles)	4,40%	4,30%	2,50%	3,73%
3.1.1	Logarithme du PIB par habitant	7,85	5,79	7,18	6,94
3.1.2	Part du secteur agricole dans le PIB	5,69%	16,06%	10,81%	10,85%
3.1.3	Part du secteur tertiaire dans le PIB	30,27%	48,17%	50,60%	43,01%
3.1.4	Part de la VAM dans le PIB	4,58%	15,94%	4,09%	8,20%
3.1.8	Part des dépenses publiques dans le PIB	45,00%	41,00%	35,00%	40,33%
3.1.13	Ratio du service de la dette	3,27%	5,30%	2,82%	3,80%
3.2.1	Logarithme de la VAM par habitant	4,83	4,06	4,14	4,34
3.2.2	Part des articles manufacturés dans le total des exportations	89,10% *	52,80%	89,64% *	77,18%
4.1.1	Urbanisation	30,30%	21,70%	29,00%	27,00%
4.1.4	Fécondité totale (naissances par femme)	6,40	5,80	5,70	5,97
4.1.8	Ménages ayant une femme à leur tête	36,00%	25,00%	40,00%	33,67%
4.2.2	Taux de scolarisation primaire chez les filles	112,00%	115,00%	99,00%	108,67%
4.2.4	Taux de scolarisation secondaire chez les filles	7,00%	30,00%	47,00%	28,00%
6.1.1	Ratification de la Convention 100 de l'OIT	-	-	100%	33%
6.1.2	Ratification de la Convention 111 de l'OIT	-	-	-	-
6.1.3	Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	-	-	-	-
Écarts entre les sexes que font apparaître les indicateurs (les écarts positifs (+) en faveur des hommes, les écarts négatifs (-) en faveur des femmes)					
1.1.2	Écart entre les taux d'activité économique des hommes et des femmes	0,28	0,12	0,52	0,31
1.1.6	Écart entre les sexes dans les activités agricoles	-0,15	-0,02	-0,17	-0,11
1.1.8	Écart entre les sexes dans les activités tertiaires	0,02	0,03	-0,20	-0,05
2.1.2	Écart entre les sexes dans les activités industrielles (manufacturières)	0,68	0,18	0,86	0,57
4.1.3	Écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes	-0,05	-0,04	-0,02	-0,04
4.2.1	Écart entre les sexes des taux d'alphabétisation	0,11	-0,15	0,02	-0,01
4.2.5	Écart entre les sexes des taux de scolarisation secondaire	-0,04	-0,19	-0,11	-0,12

Note: \* Ces chiffres comprennent très vraisemblablement les minéraux semi-ouvrés et le bétail.

Figure 21

**CARACTERISTIQUES DE LA GRAPPE**  
**Grappe 7. Botswana, Lesotho et Namibie**

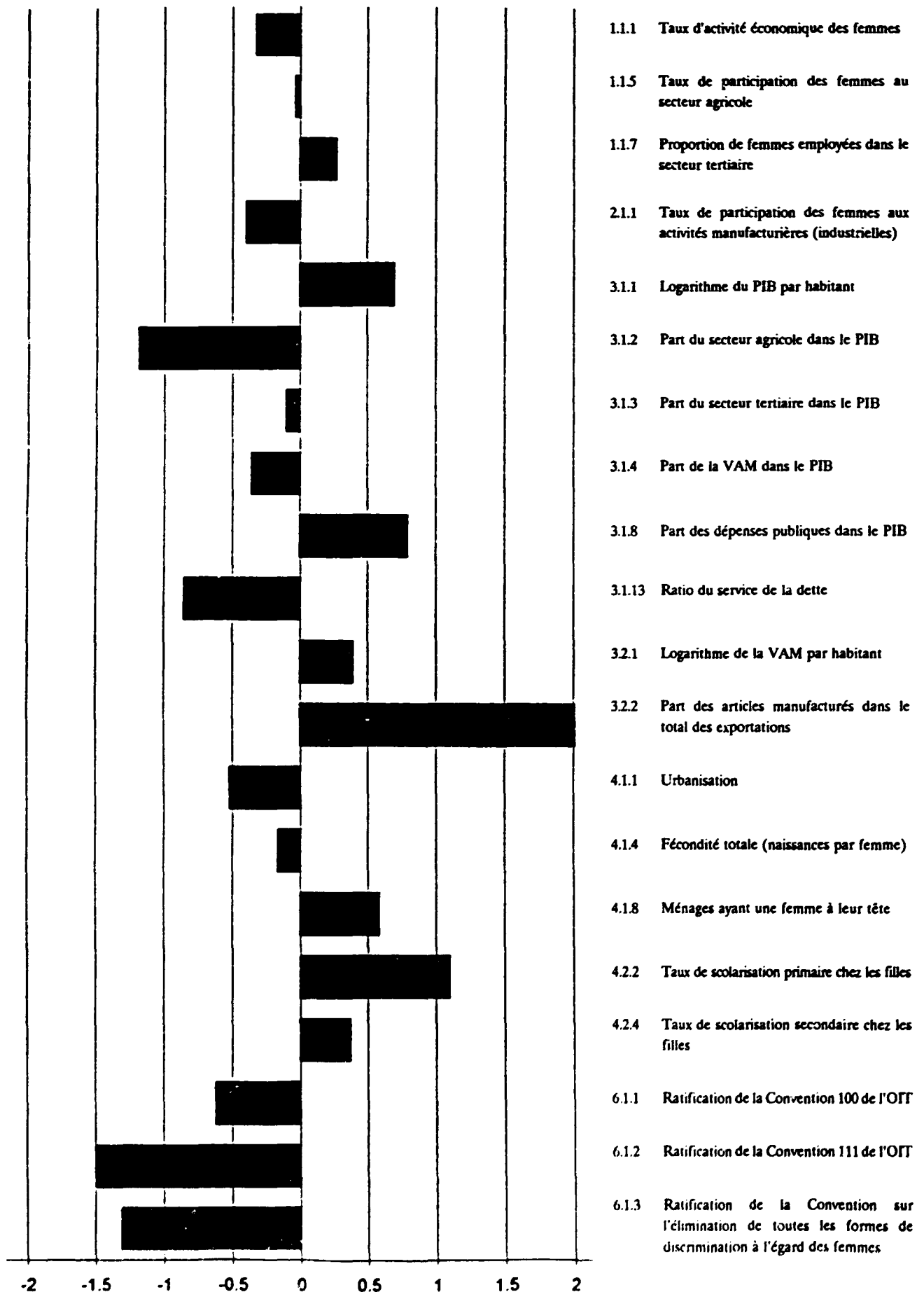
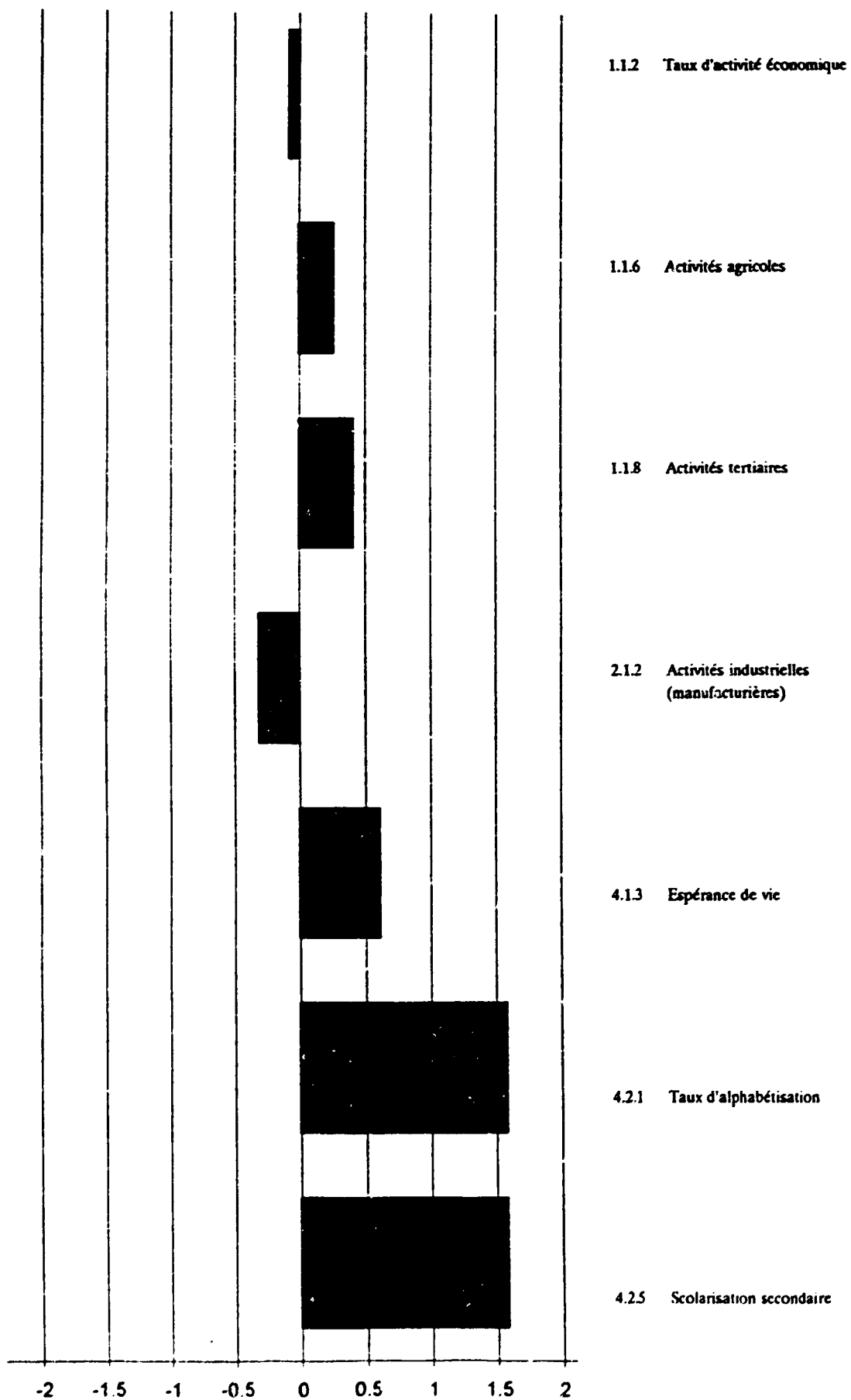




Figure 22

ECARTS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Grappe 7. Botswana, Lesotho et Namibie



Cette grappe est l'une des plus homogènes sur le plan géographique, économique et culturel. Bien que le Lesotho soit le moins avancé des trois pays, la grappe présente des similitudes distinctes quant à la condition économique et sociale de la femme. La proportion des femmes qui se trouvent en fait à la tête d'un ménage est de 40 % au Botswana, de 36 % en Namibie et de 25 % au Lesotho, cette proportion élevée résultant essentiellement de la pratique traditionnelle qui veut qu'un grand nombre d'hommes économiquement actifs émigrent vers l'Afrique du Sud en quête de travail, essentiellement dans les mines. En Namibie, il s'agissait d'une migration des anciens homeland vers les mines situées tant en Afrique du Sud qu'en Namibie. Les trois pays de cette grappe sont membres de l'Union douanière d'Afrique australe, qui rend leurs économies beaucoup plus proches de celle de l'Afrique du Sud. Leur appartenance à l'organisation sous-régionale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, a toutefois eu une importance économique beaucoup moindre jusqu'ici.

Les taux d'activité économique des femmes au Botswana et en Namibie sont un peu inférieurs à la moyenne de l'ensemble de la région, mais le taux est beaucoup plus élevé au Lesotho. Au Botswana et au Lesotho, de 75 à 80 % des femmes économiquement actives travaillent dans l'agriculture, essentiellement dans des exploitations agricoles de subsistance. En Namibie, le secteur tertiaire est le domaine des femmes. Dans les trois pays, le milieu géographique et climatique est hostile, la Namibie et le Botswana comptant d'importantes zones désertiques et le Lesotho des montagnes élevées. Les conditions climatiques imprévisibles et la pénurie de terres arables rendent la production agricole très aléatoire et les pays sont fortement tributaires de l'Afrique du Sud pour leurs importations alimentaires. La contribution du secteur agricole au PIB est faible, à savoir 6% au Botswana, 10 % en Namibie et 16 % au Lesotho.

Si l'on en juge d'après le PIB par habitant, le Botswana et la Namibie devraient figurer parmi les pays à revenu moyen, mais du fait de la répartition inégale du revenu, ils se trouvent rangés, de même que le Lesotho, dans la catégorie de l'ONU qui groupe les pays les moins avancés. Aucun des trois pays n'est aux prises avec un problème d'endettement extérieur comparable à celui que connaissent la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne et les trois pays ont jusqu'ici évité d'avoir à appliquer le régime d'ajustement structurel financé de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ce qui ne signifie pas qu'il ne soit pas nécessaire d'introduire des changements de structure qui réduiraient la pauvreté rurale et diversifieraient la production intérieure et les exportations.

L'économie des trois pays repose sur des industries extractives à forte intensité de capital et sur les productions animales, qui sont, les unes et les autres, du domaine des hommes. Le secteur tertiaire, y compris les services publics, représente la part la plus importante du PIB. Au Botswana et au Lesotho, l'Etat est l'employeur qui compte le plus grand nombre de salariés en général et de femmes en particulier. En Namibie, le secteur privé est en tête. Au cours des années 80, contrairement à ce qu'ont connu d'autres pays africains, le secteur manufacturier s'est accru de façon continue, bien qu'à un degré moindre qu'en Namibie. Néanmoins, la contribution de ce secteur au PIB demeure faible. Au Botswana et au Lesotho, les pouvoirs publics se sont consciemment employés à appuyer le développement industriel en attirant les investissements étrangers et en mettant l'accent sur la production à fort coefficient de main-d'oeuvre pour résoudre les problèmes de chômage qui vont en s'accroissant. Cette politique est aussi celle que le Gouvernement namibien a adoptée après l'indépendance.

Du fait de ces politiques, la main-d'oeuvre manufacturière s'est accrue de près de 10 % chaque année au cours de la dernière décennie au Botswana et d'environ 8 % au Lesotho entre 1985 et 1990. En Namibie, la croissance a été bien moindre, mais du fait de l'évolution récente qu'a connue le secteur des pêcheries, on prévoit que les possibilités nouvelles d'emploi s'accroîtront sensiblement. Le secteur manufacturier est devenu le troisième employeur de main-d'oeuvre salariée dans les trois pays. Si le commerce et les services demeurent plus importants pour les salariées, les femmes ont représenté 37 % des effectifs salariés manufacturiers (2.1.11) au Botswana et 10 % environ en Namibie en 1992 (ONUDI, 1993 et 1994). Au Lesotho, où le taux de salariés hommes travaillant hors du pays est le plus élevé (et

représente traditionnellement 30 % de la main-d'oeuvre masculine), les femmes ne représentaient pas moins de 63 % du total de la main-d'oeuvre manufacturière en 1986 (OIT, 1994a).

Les caractéristiques générales de la condition féminine sur le plan de l'emploi et de la profession sont analogues dans les trois pays. C'est essentiellement dans les emplois semi-qualifiés des usines textiles à vocation exportatrice et, dans une mesure moindre, dans les usines de production alimentaire, que l'on trouve les femmes salariées. Les salaires féminins sont en général bien inférieurs aux salaires masculins. Au Botswana, les salaires féminins représentent en moyenne les deux tiers des salaires des hommes ayant un niveau d'instruction analogue. Le pourcentage des articles manufacturés dans le total des exportations demeure faible au Botswana et en Namibie du fait que ces deux pays sont fortement tributaires des exportations de minéraux à valeur élevée. Les données figurant dans le tableau 10 paraissent élevées (3.2.2) pour ces deux pays, très vraisemblablement du fait que l'on a inclus dans cette rubrique les minéraux mi-ouvrés et le bétail. Au Lesotho, la présence d'entreprises étrangères plus ou moins orientées vers l'exportation, en particulier des entreprises textiles, a gonflé la part des articles manufacturés dans le total des exportations en la portant à un niveau supérieur à ce qu'elle est dans les deux autres pays, mais la condition des salariés femmes dans l'industrie est en contradiction flagrante avec le Code du travail du pays.

Dans les trois pays, le milieu démographique et social a été dans une large mesure influencé par les migrations qui caractérisent les salariés masculins. Bien que la population des trois pays soit relativement peu nombreuse par rapport à celles d'autres pays africains de taille analogue, la croissance démographique est élevée, spécialement au Botswana et en Namibie. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, non seulement dans la population totale, mais aussi dans les effectifs scolaires primaires et secondaires. Au Lesotho, les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants dans les écoles techniques et professionnelles et à l'université. Au Botswana et en Namibie, les grossesses des adolescentes empêchent dans une large mesure un nombre important de femmes de poursuivre leurs études secondaires ou supérieures (UNICEF / Botswana, 1993, FNUAP / Namibie, 1994). En Namibie, la proportion de filles poursuivant leurs études secondaires était de 14 % environ, alors qu'elle était de près de 20 % pour les garçons en 1991. A 17 ans, près de 19 % des jeunes filles ont commencé à avoir des enfants et à l'âge de 19 ans, 45 % environ des femmes ont déjà mis un enfant au monde ou sont enceintes. Par suite, alors que les garçons commencent plus jeunes à ne pas fréquenter l'école pour s'acquitter de leurs tâches de berger et, ultérieurement, pour émigrer, les garçons qui demeurent à l'école sont plus nombreux que les filles dans les classes de niveau supérieur.

La participation politique des femmes que reflète la proportion des femmes siégeant au Parlement est de 7 % en Namibie, de 5 % au Botswana et de 2 % au Lesotho. Malgré les constitutions très démocratiques de la Namibie et du Botswana et la consécration de l'importante contribution des femmes au développement économique et social de ces pays, il n'y a que deux des 20 postes ministériels qui soient occupés par des femmes en Namibie, le chiffre étant analogue au Botswana. Le Lesotho est une monarchie dont la Constitution est moins sensible au rapport entre les sexes. Bien que les femmes soient très présentes dans tous les domaines de la vie, on n'en trouve guère au sommet des organes où sont prises les décisions de politique générale. L'adhésion à des systèmes discriminatoires de droit coutumier ou de droit néerlandais inspiré du droit romain a beaucoup influé sur la condition sociale de la femme dans les trois pays. Aucun des trois pays n'a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Namibie est la seule à avoir ratifié la Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération, mais aucun des trois pays n'a signé la Convention sur l'égalité en matière d'emploi et de profession.

La soumission aux hommes, que ce soit en vertu de la coutume ou de la loi, est l'une des causes les plus profondes de l'inégalité entre les sexes dans les trois sociétés. Les femmes sont considérées comme des mineures, ce qui influe sur leurs droits de propriété, leur droit d'hériter, la garde des enfants et l'accès aux terres et au crédit. Du fait que dans ces trois pays, la présence des femmes est beaucoup plus notoire et que les femmes ont obtenu, pour ce qui est de l'accès aux possibilités d'instruction et d'emploi, beaucoup plus que les femmes d'un grand nombre d'autres pays africains, les partialités culturelles et

juridiques renforcent les inégalités dans ces trois pays, ce qui montre bien l'importance qu'il y a à maintenir un équilibre entre les différents régimes qui influent sur le rôle économique de la femme si l'on veut que le potentiel de ressources humaines que constituent les femmes soit pleinement mis en valeur. Malgré les politiques des pouvoirs publics et les mécanismes établis qui ont trait aux questions concernant les femmes, les femmes constituent la majorité des pauvres ruraux dont les besoins les plus essentiels n'ont pas encore été satisfaits dans aucun des trois pays.

## CHAPITRE III

### TENDANCES DU DEVELOPPEMENT ET DEFIS A RELEVER

L'analyse consignée dans les deux chapitres précédents avait trait aux déterminants présents de la participation des femmes à la vie économique dans les divers groupes de pays. Le présent chapitre expose quelques tendances importantes qui constituent des défis futurs à relever quant au rôle économique de la femme à l'égard du développement. Le commerce et les investissements interrégionaux et internationaux représentent des facteurs décisifs lorsqu'il s'agit de stimuler la croissance industrielle et économique de tous les pays compris dans l'analyse. Il est par suite important que toutes les stratégies proposées pour accroître la participation économique des femmes prennent en considération les tendances du développement non seulement dans les divers pays, mais aussi dans l'ensemble de la région et dans le monde. Les incidences de ces tendances à l'égard des diverses grappes sont examinées dans la seconde partie du présent chapitre.

La crise économique des années 80, auxquelles on a attaché le qualificatif de "décennie perdue du développement", a révélé les faiblesses structurelles de l'économie des pays africains et leur vulnérabilité à l'égard des modifications du milieu extérieur. Bien que la plupart des pays soient très tributaires du commerce extérieur, le commerce de l'Afrique représentait un maigre 2 % du commerce mondial à la fin des années 80. La base industrielle est demeurée petite. La part de l'Afrique dans la valeur ajoutée manufacturière (VAM) du monde représente environ 1 % et ne s'est pas modifiée par rapport à ce qu'elle était il y a près de 20 ans. S'il était de pratique courante pendant les années qui ont immédiatement suivi l'indépendance de faire fond sur des stratégies industrielles de productions devant se substituer aux importations, c'était que l'on pouvait compter sur un appui important des pouvoirs publics financé à l'aide des recettes provenant des exportations de produits primaires de la région. Les sources de cet investissement se sont taries en raison du fléchissement du prix mondial des principaux produits de base exportés par l'Afrique et du fait que la récession économique s'est répandue dans toute la région. Il y a encore un long chemin à parcourir, semble-t-il, pour atteindre les objectifs énoncés dans le plan d'action de Lagos et dans l'Acte final de Lagos en ce qui concerne la transformation économique et sociale du continent d'ici le début du prochain siècle.

#### 3.1. TENDANCES DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET MONDIAL

Le démarrage initial du développement économique de l'Afrique au cours des années 60 reposait sur l'idée que l'industrialisation est la clé de l'élévation du niveau de vie et du bien-être de la population du continent en général. La validité générale de cette notion est désormais mise en question quant à sa durabilité et quant à sa valeur sur le plan de l'équité. Bien que l'on continue de considérer que l'industrie est très importante pour le développement économique global, une démarche plus holistique à l'égard du développement est en train d'apparaître. Le nouveau paradigme consiste à créer un milieu porteur et à restructurer et intégrer toutes les activités économiques, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'agriculture ou des services. La gestion de l'infrastructure économique est considérée comme indispensable si l'on veut combiner les déterminants du progrès économique, à savoir les ressources humaines, la technique et le capital.

Une évaluation critique des réalisations effectives de la période que l'Organisation des Nations Unies avait proclamée Décennie du développement industriel de l'Afrique (1981-1990) a constitué la base d'une stratégie industrielle révisée que les Ministres africains de l'industrie ont adoptée à Dakar, en juin 1991, en tant que Programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Si les objectifs d'ensemble sont identiques à ceux qui étaient exposés dans le Plan d'action de Lagos et consacrés par la première Décennie du développement industriel de l'Afrique, les objectifs de la deuxième Décennie sont plus réalistes et reposent sur l'évaluation que les divers pays ont faite de leurs ressources disponibles et de leur capacité d'exécution. Le thème central du programme est la remise en état et la reconstruction de la base industrielle. A cette fin, quatre grands domaines d'action ont été

circonscrits, à savoir affermissement des entreprises industrielles privées et publiques, élargissement de dix secteurs industriels clés, promotion de la petite et moyenne entreprise et de l'esprit de chef d'entreprise et mise au point d'une infrastructure d'appui, y compris la mise en valeur des ressources humaines.

La stratégie nouvelle du développement industriel de l'Afrique met l'accent sur une ouverture vers l'extérieur, sur des politiques industrielles à vocation exportatrice qui visent à accroître la compétitivité sur le plan international, sur la promotion de l'entreprise privée, et sur les mesures qui visent à attirer les investissements étrangers directs et les coentreprises de même qu'à renforcer la coopération régionale et internationale. La compétitivité et la liberté du commerce sont au centre de cette stratégie nouvelle. Le milieu mondial revêt une importance toujours plus grande quand il s'agit de fixer les paramètres de la compétitivité qui vont au-delà de la production peu coûteuse fondée sur une main-d'oeuvre bon marché. La globalisation de la production, la constitution de blocs commerciaux régionaux et l'évolution rapide de la technique et de la situation de la demande renforcent les pressions qui s'exercent en vue de modifications structurelles de la composition et de la qualité des facteurs internes de production. Ces tendances nouvelles représentent un important défi à relever quant à l'utilisation des ressources humaines. Si l'on estime de façon très générale qu'il existe une marge importante d'accroissement du rôle de la femme à l'égard du processus industriel, les programmes nationaux qui sont à la base de la formulation de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique n'ont pas expressément mentionné cette question. L'intégration des femmes au développement industriel n'a par suite bénéficié que d'une attention marginale dans le descriptif du programme.

On trouvera récapitulés ci-après les aspects des tendances mondiales qui sont pertinents pour la situation du marché du travail dans la région et pour la main-d'oeuvre féminine en particulier.

#### Ajustement structurel

Le Zaïre est l'un des premiers pays africains qui se soit adressé à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour trouver des solutions à ses problèmes économiques au début des années 80. A la fin des années 80, plus de 30 pays africains avaient adopté des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, d'ordinaire avec l'appui du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Si les avis divergent quant au point de savoir pourquoi l'ajustement structurel "à la mode de Washington" n'a pas donné les résultats escomptés dans la région (CEA, 1989e, et Banque mondiale, 1994), il est amplement établi que ces programmes ont eu des répercussions sociales et économiques préjudiciables sur les groupes de population vulnérables, en particulier les femmes (Steward, 1987, OIT/PECTA, 1990, Mc Farlane, 1988, Boyle, 1988, Secrétariat du Commonwealth, 1989). Il en est résulté un fardeau additionnel pour les femmes dont la situation économique se trouvait déjà désavantagée et marginalisée par les stratégies de développement qui méconnaissaient le fait que les femmes travaillaient pour la plupart dans le secteur non structuré et dans l'agriculture.

Le Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CEA, 1989e) repose sur le principe que l'on comprenne pleinement les problèmes structurels propres à la région et les besoins de celle-ci:

*"Les grands problèmes de pauvreté de masse, de pénurie alimentaire, de faible productivité, de base de production défectueuse et de technologie arriérée qui affligent l'Afrique sont essentiellement les goulets d'étranglement qui découlent de la structure de la production, de la consommation, de la technologie, de l'emploi et de l'organisation socio-politique." (CEA, 1989e, page 1)*

Le Cadre alternatif africain comporte une dimension sociale clef que les programmes orthodoxes de stabilisation et d'ajustement structurel ont gravement négligée et qui met l'accent sur la situation du marché intérieur et sur l'intégration régionale. Le modèle conceptuel d'une interaction des forces opérationnelles, des ressources disponibles et des besoins à satisfaire propose un ensemble modifié

d'instruments et de mesures de politique générale reflétant davantage les réalités de la situation délicate dans laquelle se trouve l'Afrique. Toutefois, de même que dans le modèle orthodoxe, les questions clés d'égalité entre les sexes sur les marchés du travail et quant à la prise des décisions ne sont pas abordées.

En excluant les rapports entre les sexes dans les théories qui s'attachent aux politiques d'ajustement structurel, on entrave l'efficacité de ces politiques (*Palmer, 1991*). Si l'on ignore les distorsions fondées sur le sexe et enracinées dans la société et la culture qui se manifestent sur les marchés et dans les interventions des pouvoirs publics, l'affectation des ressources ne saurait être la meilleure du point de vue économique. De plus, en ne constatant pas que ces distorsions tirent leur origine de relations en faveur des hommes à l'intérieur des ménages qui empêchent les femmes de choisir de la façon la plus efficace comment elles répartiront leurs tâches face à la nouvelle situation du marché, il se peut que les politiques entravent la condition économique de la femme au lieu de la favoriser (*Elson, 1993*).

### **Privatisation**

L'évolution récente fait apparaître un rôle croissant du secteur privé dans la plupart des pays en développement. Cette évolution présente un intérêt particulier pour le secteur industriel de l'Afrique, étant donné que la plupart des grands projets industriels tendent à appartenir en totalité ou en partie à l'Etat. Les réalisations médiocres de la majorité de ces entreprises ont été attribuées à une mauvaise gestion, à une technique inappropriée et au milieu macro-économique, mais aussi à de mauvaises décisions quant aux investissements et au choix des produits. Du fait de tous ces facteurs, si l'on y ajoute le manque de capital et le peu de confiance des investisseurs, il est difficile d'appliquer dans la région le programme de privatisation. En outre, les pénuries de compétences locales sur le plan des qualités de chef d'entreprise, des aptitudes de gestion et des compétences techniques ont rendu les progrès de la privatisation beaucoup plus lents qu'on ne l'avait prévu. En capitalisant sur le potentiel de qualités de chef d'entreprise que les femmes possèdent de façon tout à fait éminente, notamment en Afrique de l'Ouest, on pourrait renforcer l'évolution (*Kuiper, 1991*), ce qui serait toutefois fonction d'un accès croissant des femmes aux ressources et d'une modification des préjugés traditionnels et culturels quant à la division du travail entre les sexes. L'exemple d'une femme d'affaires du Burkina Faso qui a réussi non seulement à racheter aux pouvoirs publics des entreprises de tannerie, mais cherche aussi à faire de même auprès des pays voisins offre un bon modèle à suivre.

Le transfert de responsabilités plus étendues au secteur privé non seulement aux fins de la production, mais aussi s'agissant des services, peut offrir des possibilités nouvelles d'emploi aux femmes. Ce potentiel n'a toutefois pas même été évoqué en Afrique. Les réductions d'effectifs dans la fonction publique et la diminution des prestations sociales et des prestations d'aide sociale qu'offrent les pouvoirs publics ont eu de graves répercussions préjudiciables à l'égard des progrès, quelques faibles qu'ils aient été, qui ont été enregistrés sur le plan de l'emploi des femmes. Ces pertes n'ont pas été compensées par une absorption à l'intérieur du secteur privé, dans lequel la capacité de création d'emplois se trouve depuis longtemps réduite par une concurrence inéquitable du secteur public. Le passage du secteur public à l'entreprise privée s'est accompagné d'un chômage en voie d'augmentation rapide, d'une attitude moins rigoureuse à l'égard de la réglementation du travail et même d'une discrimination accrue dans les pratiques d'embauche. L'emploi dans le secteur non structuré a souvent constitué la seule possibilité viable de survie. En outre, la fixation du prix des services sur la base du principe de la récupération des coûts a eu pour résultat que les groupes défavorisés de la population n'ont pu profiter de ces avantages. Une forte proportion de ces personnes défavorisées sont des femmes qui ont désormais aussi à porter une charge accrue pour prendre soin des enfants, des personnes âgées et des malades que compte leur famille.

### **Climat d'investissement**

Dans le cadre des efforts déployés pour attirer les investissements étrangers, les stimulants comprennent souvent une libéralisation des dispositions de la législation du travail qui ont trait au salaire minimum, aux conditions d'emploi et au droit de créer des syndicats. L'attrait d'une main-d'oeuvre bon marché ne suffit toutefois plus à garantir que l'on pourra amener des capitaux étrangers dans le pays.

En Afrique notamment, où le coût de la main-d'oeuvre est relativement élevé eu égard aux niveaux de productivité, la stabilité politique, une saine gestion macro-économique, l'infrastructure matérielle et les services offerts deviennent des critères beaucoup plus importants sur le plan des décisions en matière d'investissement, en particulier dans le secteur manufacturier.

Les modifications de structure de la production manufacturière ont amené d'importants changements dans les typologies des courants internationaux de capitaux et de la production orientée vers l'exportation. Bien que la réinstallation d'une production à fort coefficient de main-d'oeuvre dans des régions où la main-d'oeuvre est peu coûteuse continue de jouer un rôle important, l'évolution technique propre au secteur présente une grande importance pour la façon dont la réinstallation se réalisera. Quelques pays africains comme Maurice et la Tunisie ont bénéficié de la réinstallation de l'industrie de la confection, mais la réinstallation de l'industrie électronique en Afrique demeure rare. On peut prévoir que, s'agissant d'attirer dans la région des industries à fort coefficient de main-d'oeuvre et demandant des compétences limitées, la concurrence s'intensifiera à mesure que les pays adopteront des régimes politiques et économiques libéraux. Comme l'expérience le montre, ces industries stimulent souvent une forte demande de main-d'oeuvre féminine, mais dans des conditions qui relèvent de l'exploitation.

L'accès privilégié au marché des pays développés a été une considération supplémentaire dans les stratégies de réinstallation relatives aux investissements industriels, s'agissant en particulier des textiles et de l'industrie de la confection. Le nouvel accord du GATT signé en juin 1994 modifiera le statut spécial dont les pays en développement jouissent aux termes du Système généralisé de préférences et aussi l'accès privilégié aux marchés de l'Union européenne que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique se sont vu accorder aux termes de la Convention de Lomé. Les pays africains se trouveront ainsi soumis à une pression supplémentaire pour accroître la compétitivité de leurs produits, s'agissant des prix, de la qualité et des délais de livraison. De plus, les demandes des pays industrialisés tendant à ce que les conditions de travail et d'emploi s'améliorent dans les pays en développement seront de plus en plus utilisées comme obstacles non tarifaires, ce qui représente un important défi que se doivent de relever les pouvoirs publics dont les politiques ont trait à la mise en valeur des ressources humaines et ont jusqu'ici négligé le potentiel qu'offraient les femmes.

#### Constitution des moyens d'agir

L'écart technique entre les pays industrialisés et les pays en développement s'est élargi. Les progrès techniques accomplis par les pays industrialisés ont été rendus possibles essentiellement en raison de la qualité supérieure de leur main-d'oeuvre. En Afrique, la constitution de moyens techniques internes englobant toute la gamme des compétences humaines (esprit d'entreprise, aptitude à gérer et compétence technique) a été longtemps négligée (Lall, 1989). La formation et l'enseignement, en particulier l'enseignement supérieur, ont été avant tout conçus pour répondre aux besoins du secteur public plutôt que pour répondre à la demande de compétences qui émanait de l'entreprise et de l'industrie privées. Les investissements étrangers directs et le transfert de techniques ont malheureusement peu contribué à l'instruction et au renforcement des moyens de la main-d'oeuvre interne du fait qu'il n'y avait pas, du côté de l'exportateur pas plus que du côté de l'importateur, de politique cohérente et délibérée visant à lier ces phénomènes entre eux.

Par rapport à la population totale, il y a moins d'élèves inscrits dans les établissements d'enseignement professionnel et technique en Afrique que dans les pays en développement d'Asie (ONUDI, 1991b). Les femmes représentent une très faible proportion des effectifs scolaires, notamment dans les écoles techniques. En revanche, il existe dans un grand nombre de pays d'Afrique un vaste réservoir de diplômés universitaires au chômage qui va en s'accroissant (Hinchcliffe, 1985). Au niveau tertiaire de l'enseignement, le rapport entre les étudiants suivant une formation théorique et les étudiants suivant une formation professionnelle est d'environ 2,5 à 1 en Namibie, alors que dans le monde, ce rapport est d'environ 0,25 à 1 (ONUDI, 1994). S'agissant de savoir si l'enseignement et la formation en Afrique sont adéquats et appropriés et quelle en est la qualité, les insuffisances constatées sont essentiellement responsables du déséquilibre entre l'offre et la demande de compétences sur le marché



du travail. On estime qu'il y a à l'heure actuelle de 80 000 à 100 000 assistants techniques expatriés en Afrique (Harsch, 1990), dont le coût est estimé à 4 milliards de dollars des Etats-Unis au moins par an. En revanche, il y a 4 000 techniciens africains qui travaillent dans le secteur privé et les organisations internationales aux Etats-Unis et il y en a environ 70 000 aussi en Europe occidentale.

C'est le capital humain qui représente désormais l'avantage compétitif au regard du développement industriel. La mise en valeur des ressources humaines est le défi le plus grave auquel se heurte la croissance économique africaine. L'Afrique ne peut plus se permettre de négliger le développement de la plus grande partie de sa population, c'est-à-dire des femmes. Le développement doit s'attaquer à la question clé de l'égalité à tous les échelons, qu'il s'agisse de protection sociale, d'accès aux ressources, de normes et de croyances sociales et traditionnelles, de participation à la prise des décisions politiques et économiques et du partage du pouvoir. Ce n'est qu'une fois que les femmes auront la haute main sur leur propre vie qu'elles pourront devenir des partenaires égaux et productifs envers le développement de leur pays (*pour plus de détails sur le cadre d'incitation des femmes, voir Longwe, 1991*).

### **Le secteur non structuré**

Aujourd'hui, le secteur non structuré de l'économie représente la partie la plus dynamique du marché africain du travail et celle qui connaît la plus forte croissance. Ce secteur est devenu l'employeur des zones urbaines auquel faire appel en dernier recours et où se trouve plus de 60 % de la main-d'oeuvre urbaine (OIT/PECTA, 1990). Bien qu'il ait joué un rôle important dans la survie économique d'importants groupes de la population du continent tant dans les régions urbaines que dans les régions rurales, ce secteur n'a guère retenu l'attention des pouvoirs publics, qui, souvent, se sont employés à le décourager. Par suite, les initiatives motivées par l'esprit d'entreprise n'ont guère pu se développer et les petites entreprises n'ont pas réussi à réunir des capitaux, à s'assurer une formation technique et une formation en matière de gestion et à avoir accès aux services d'infrastructure. Par suite, il n'est pas surprenant que la productivité du secteur soit faible et que les principales activités se rencontrent essentiellement dans le commerce. Bien que les entreprises de services et les entreprises manufacturières offrent davantage de possibilités d'emplois salariés productifs que les activités commerciales, le manque des compétences, des capitaux et de l'expérience qu'exigent les deux secteurs en limite la croissance. On estime qu'il y a un écart de 15 ans entre le moment où un élève quitte ses études pour pénétrer sur le marché du travail et le moment où il devient un petit entrepreneur dans le secteur des services ou dans le secteur manufacturier (OIT/PECTA, 1990).

Le secteur non structuré est, après l'agriculture, celui qui emploie le plus gros effectif de main-d'oeuvre féminine. Les crises économiques de la fin des années 70 et des années 80 ont entraîné un taux de croissance annuel moyen de 6 % du nombre des femmes employées dans les activités du secteur non structuré, la plupart d'entre elles travaillant pour leur propre compte ou étant des aides familiaux non rémunérés (OIT/PECTA, 1990). Selon l'OIT, il y avait environ 16 millions de femmes de l'Afrique subsaharienne qui travaillaient dans ce secteur en 1990, ce qui représentait 35 % environ de la main-d'oeuvre totale du secteur. Près de 80 % des femmes employées dans ce secteur exerçaient une activité liée au commerce, ce qui est proportionnellement supérieur au chiffre correspondant pour la main-d'oeuvre masculine, étant donné que les activités commerciales des femmes sont souvent liées à leurs activités agricoles. L'explication tient aussi à ce qu'il est plus difficile pour les femmes que pour les hommes d'avoir accès aux capitaux et aux compétences qu'exigent les activités manufacturières et les activités liées aux services.

Les coupes sombres opérées dans le secteur public et la privatisation ont accru la masse déjà importante des chômeurs. Etant donné le taux actuel d'urbanisation, le taux de croissance de l'emploi dans le secteur rémunéré structuré estimé à 2 % et la croissance d'environ 6 % de la main-d'oeuvre régionale chaque année, il faudra que plus de 90 % de tous les emplois additionnels en Afrique urbaine soient créés dans le secteur non structuré au cours des années 90 (OIT/PECTA, 1990), ce qui représentera un défi à relever sur le plan de la capacité d'absorption du secteur non structuré. Les signes d'une concurrence sont déjà manifestes. Au Ghana, le problème "ne consiste pas simplement à savoir

comment encourager les femmes à pénétrer dans toute une gamme de domaines, qui peuvent être importants, mais de savoir comment les mettre à même de conserver leur place dans le secteur non structuré" (Kane, 1990). Les conditions de la croissance de ce secteur sont souvent différentes des conditions de la croissance des moyennes et grandes entreprises. La plupart des stimulants des pouvoirs publics qui visent à favoriser le développement industriel n'ont guère apporté d'avantages, voire aucun, à ce secteur jusqu'ici. Fournir un ensemble approprié de mesures d'appui aux entreprises non structurées pour leur permettre de faire partie intégrante de l'économie structurée est l'un des défis les plus difficiles auxquels se heurte le marché du travail africain.

### **Intégration et coopération régionales**

Face à une concurrence mondiale croissante, à une technologie en voie d'évolution rapide et à la mise en place de blocs commerciaux, l'intégration et la coopération régionales seront un déterminant capital du développement industriel ultérieur de l'Afrique. Les tentatives antérieures d'intégration régionale en Afrique n'ont pas été couronnées de succès et n'ont guère eu d'effet jusqu'ici sur le volume et la composition des échanges régionaux. Le nouveau stimulant de l'intégration économique régionale tient à ce que l'on a compris que ce n'est que si elle est unie que l'Afrique peut relever les défis que posent la technologie en voie d'évolution rapide et les coûts croissants des investissements et qu'elle peut combattre la tendance à l'élargissement de l'écart technique entre les pays industrialisés et les pays en développement. La création de la Communauté économique africaine est devenue le but ultime des gouvernements africains. Les principaux groupements sous-régionaux tels que la ZEP, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la CEDEAO et la CEEAC, constituent les bases sur lesquelles édifier la nouvelle communauté économique.

L'application du Traité instituant la Communauté économique africaine que 51 chefs d'Etat africains ont signé à Abuja, en juin 1991, est envisagée au cours de six étapes réparties sur une période totale de 34 ans. Au cours de cette période, les communautés économiques régionales existantes devraient être renforcées et de nouvelles communautés établies là où il n'en existe pas, et les politiques de ces communautés devraient être harmonisées et coordonnées en vue d'écartier peu à peu tous les obstacles au commerce et de favoriser l'intégration et la coopération sectorielles, notamment dans les domaines des ressources humaines, de l'instruction, de la science et de la technique, de la culture et de l'environnement. Les groupements et réseaux féminins qui existent à l'échelon national, sous-régional et régional pourraient jouer un rôle important à l'égard de cette évolution. Ils se sont révélés d'importants agents du transfert de techniques, de la formation, de la mise en commun de données d'expérience culturelles et de la constitution de réseaux d'information. Il convient de consacrer leurs efforts et de les appuyer en ce qu'ils font partie intégrante du cadre institutionnel.

### **3.2. DEFIS QUE LES DIVERS GROUPES DE PAYS SE DOIVENT DE RELEVER**

**Groupe 1** Pays de l'Afrique sub-saharienne dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est faible, mais dans lesquels le taux de participation des femmes à l'agriculture et au secteur tertiaire est élevé (Bénin, Burkina Faso, Comores, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone et Togo)

**Principaux défis à relever:** Accroître la productivité féminine dans le secteur agricole; accroître la productivité féminine dans le secteur non structuré; accroître la mesure dans laquelle les femmes sont capables de lire et de compter, et développer leurs autres aptitudes sur le plan des compétences techniques et du savoir-faire; écartier les obstacles tenant au sexe qui entravent la scolarisation des filles et leur réussite dans les études.

Les femmes des pays de la grappe 1 ont à faire face à de nombreux obstacles juridiques et économiques qui limitent gravement leur participation économique productive. Du fait qu'elles se voient refuser l'accès aux secteurs productifs de l'économie de ces pays, qu'il s'agisse de cultures commerciales

ou d'emplois salariés, la majorité des femmes se trouvent avant tout dans ceux des secteurs de l'économie qui exigent de longues heures de travail mais procurent un faible revenu. La crise économique allant en s'aggravant a souligné l'importance primordiale des activités économiques des femmes et le fait qu'elles occupent une place absolument centrale pour ce qui est des tâches ménagères et de celles qui ont pour but de subvenir aux besoins du ménage. Il n'en reste pas moins que le peu d'importance que la société attache au travail féminin subsiste et qu'elle s'est même peut-être dans quelques cas aggravée. Le manque d'une politique des pouvoirs publics consciente des besoins des femmes reflète ce peu d'importance que la société attache au travail féminin. Le milieu juridique et politique des pays de la grappe 1 n'a pas jusqu'ici vu dans une réflexion sur les obstacles juridiques et politiques qui entravent une participation égale des femmes à l'économie ainsi qu'aux organismes de décision des pays une question qui méritait de se voir reconnaître priorité ainsi qu'une importance accrue. Des investissements et des priorités répondant aux besoins des femmes n'ont pas dirigé la répartition des dépenses publiques.

Dans les pays de la grappe 1, la reprise économique repose sur l'hypothèse d'une stratégie faisant la plus large place à l'agriculture. La diversification des exportations, le souffle nouveau donné à l'industrie et l'accroissement du commerce intrarégional et sous-régional qui crée un milieu porteur pour le secteur non structuré et atténue la pauvreté sont autant de traits primordiaux du programme de redressement économique. La mesure dans laquelle les femmes profiteront de l'évolution du milieu où naissent les politiques générales sera fonction des mesures législatives, investissements et stimulants que l'on se propose comme cibles et qui tendent à transformer la condition sociale et économique de la femme. Etant donné le rôle capital de la femme dans l'agriculture et les capitaux dont disposent actuellement les pays de la grappe 1, l'accroissement de la productivité sera, dans une large mesure, fonction de l'accroissement de la productivité et de la main-d'oeuvre féminine, qui, de son côté, sera fonction du type de stratégie agricole. Une stratégie axée sur la petite agriculture, mais qui reconnaîtrait officiellement aux femmes la qualité d'exploitantes agricoles à part entière sera de nature à renforcer l'agriculture et à profiter aux femmes.

On s'accorde de plus en plus sur la nécessité d'une stratégie industrielle de remplacement qui soit étroitement liée à l'agriculture et repose sur de petits producteurs employant un fort coefficient de main-d'oeuvre. L'expérience d'autres régions a montré que les agro-industries offrent souvent des possibilités d'emploi à une masse importante de main-d'oeuvre féminine bon marché. Dans le cas des pays de la grappe 1, étant donné, d'une part, l'ampleur du chômage et du sous-emploi et, d'autre part, la mesure limitée dans laquelle les femmes acquièrent des compétences, la simple existence d'une stratégie industrielle nouvelle, sans qu'il y ait de politique de l'emploi consciente de la différence entre les sexes, ne sera pas de nature à créer des possibilités d'emploi pour les femmes dans un proche avenir. Il y aurait eu, au Nigéria par exemple, des cas de femmes employées dans des agro-industries, mais ces cas n'ont que valeur d'anecdotes.

Bien qu'elles soient relativement peu nombreuses dans l'ensemble des pays de la grappe 1, il y a des femmes chefs d'entreprise aux activités couronnées de succès qui profiteront vraisemblablement des mesures tendant à accroître les importations manufacturées et à libéraliser les régimes commerciaux. La vaste majorité des femmes se trouve toutefois dans le secteur non structuré, sans perspective de croissance. Si l'on veut que les femmes pauvres bénéficient de la stratégie nouvelle de renforcement du secteur non structuré et contribuent à une croissance économique soutenue, elles doivent avoir accès aux services qui ont trait tant à leur rôle productif qu'à leur rôle de reproduction, ce qui comprend l'accès au crédit, à la formation à des compétences susceptibles de mener à un emploi, ainsi qu'à des centres de périculture d'un coût raisonnable et à des dispositifs permettant d'économiser les efforts dans le cadre des tâches ménagères.

Depuis le début des années 80, les pays de la grappe 1 ont un trait en commun qui est le faible montant des dépenses couvrant les prestations de services sociaux. A l'exception du Burkina Faso, les dépenses d'instruction ont diminué dans presque tous les autres pays. Sur les 14 pays que compte cette grappe, il n'y en a que deux (Comores et Togo) où le taux de scolarisation primaire chez les filles est de 80 %. Dans deux autres pays, ce taux est de 67 et de 63 %, respectivement. Dans les 10 pays restants,

le taux est extrêmement faible, ne représentant pas plus de 17 % au Mali et de 21 % en Guinée. Le taux d'alphabétisation féminine est extrêmement faible pour tous les pays. Les soins de santé se sont dégradés dans tous les pays. Non seulement cette tendance a des répercussions sur la productivité globale, mais elle accroît aussi les tâches des femmes en ce qu'elles ont à s'occuper des membres malades de leur ménage.

La plupart des pays de la grappe 1 ont eu tendance à négliger la mise en valeur des ressources humaines. On s'est beaucoup moins attaché aux inconvénients auxquels les femmes se heurtent sur le plan des prestations de services sociaux. Des changements récents de politique générale indiquent de nouvelles possibilités. La mesure dans laquelle les femmes pauvres peuvent bénéficier de la place importante que l'on commence à attacher à la mise en valeur des ressources humaines sera fonction de la mesure dans laquelle les politiques ont directement traité aux obstacles tenant au sexe tels que le manque de temps des femmes en raison de la forte intensité de travail de leurs tâches ménagères ainsi que des occasions de formation très limitées qui s'offrent à elles. Les tâches accrues de la femme et son faible revenu ont aussi des répercussions directes sur la scolarisation et sur les résultats que les élèves, en particulier les filles, obtiennent en classe.

Dans le domaine politique, la participation des femmes quant à la question de l'équité envers les sexes est négligeable. L'effort récent de démocratisation de pays tels que le Bénin, le Mali et le Niger ne s'est pas encore traduit par une présence importante de femmes dans les organes de prise des décisions, ni lors de la formulation des politiques générales qui ont traité aux écarts entre les sexes. Toutefois, dans tous les pays de la grappe 1, des groupes féminins très divers ont commencé à faire campagne en faveur de politiques de développement reposant sur la conscience des différences entre les sexes. Il reste beaucoup à faire si l'on veut que les politiques de développement en train de naître reposent sur l'expérience riche et diverse des femmes.

**Grappe 2** Pays dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est faible, en particulier dans les secteurs productifs de l'économie, de même que la considération dont les femmes jouissent sur le plan social et économique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mauritanie, Sao-Tomé-et-Principe, Soudan et Tchad).

**Principaux défis à relever:** Accroître la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre et leur notoriété; accroître la productivité féminine dans l'agriculture et dans les activités du secteur non structuré; accroître l'alphabétisation fonctionnelle des femmes ainsi que leur accès à l'instruction et à la formation professionnelle.

Les obstacles à une participation économique plus productive des femmes dans cette grappe mettent en lumière la situation qui est celle de la majorité des femmes du continent. La faible proportion de femmes dans la main-d'oeuvre est imputable davantage au fait que les activités économiques des femmes sont invisibles qu'à leur manque de participation. Les activités agricoles, essentiellement l'exploitation de subsistance, font partie du domaine de la femme, mais l'emploi dans les secteurs productifs de l'économie est dominé par les hommes. Des taux élevés de fécondité accroissent la tâche que représentent l'alimentation et les services à fournir au ménage et limitent l'accès de la femme à l'instruction et à un emploi rémunéré continu. On manque d'apports en matière de technique et de formation pour alléger le travail de la femme aux champs et pour exécuter les tâches ménagères qui sont de tradition de la responsabilité exclusive des femmes. Dans la société patriarcale, s'il y a un choix à faire, ce sont les garçons que l'on enverra à l'école et on attend des filles qu'elles aident leur mère. Le travail féminin est sous-évalué parce que la plupart des femmes se contentent de travail non rémunéré dans les entreprises familiales, en particulier dans l'agriculture, et en raison des préjugés culturels. Du fait que les femmes n'ont pas accès à la prise des décisions, l'intervention des pouvoirs publics n'a pas beaucoup contribué à l'équité à l'égard des sexes. Les obstacles à la promotion économique de la femme sur le marché du travail se trouvent ainsi répartis sur l'éventail tout entier des déterminants d'ordre économique, social, démographique, politique et culturel.

La proportion croissante de femmes dans la main-d'oeuvre, notamment dans la main-d'oeuvre rémunérée, offre une possibilité d'améliorer sensiblement la condition sociale et la place économique de la femme. L'éventualité que cela se produise dans l'immédiat n'est toutefois pas encourageante dans la plupart des pays de ce groupe. Les crises économiques des années 80, les problèmes qu'ont suscités la restructuration économique et l'instabilité politique constituent un défi redoutable pour le redressement économique de ces pays. Le fait que l'on s'entende de façon générale sur l'importance qu'il y a à accroître la production agricole et alimentaire dans le cadre de la reprise économique place la main-d'oeuvre féminine dans l'agriculture au premier plan. C'est aux pouvoirs publics qu'il incombera d'adopter des politiques et des mesures favorables aux femmes qui écartent les obstacles actuels entravant la pleine réalisation du potentiel féminin dans l'agriculture. L'aptitude du secteur industriel à offrir de nouvelles possibilités d'emploi aux femmes sera fonction de la stratégie industrielle adoptée pour insuffler une vie nouvelle à la croissance du secteur manufacturier dans les pays industriellement les plus avancés de ce groupe et pour élargir la base industrielle actuellement étroite des autres pays.

Le manque de consécration de la contribution économique des femmes qu'elles fournissent par le truchement de leur participation aux activités du secteur non structuré a estompé les possibilités d'amélioration de la productivité dans ce secteur. La proportion de femmes dans le secteur non structuré s'est accrue du fait de la dégradation de la situation économique. Il est important que les femmes chefs d'entreprise bénéficient de l'appui institutionnel nécessaire et aient accès aux activités à valeur ajoutée supérieure de façon à augmenter leur revenu. L'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle et la formation à la gestion ainsi que des facilités de crédit conçues pour répondre aux besoins des femmes devraient faire partie de l'ensemble. Ces mesures doivent toutefois s'accompagner d'une action ayant pour objet d'accroître la protection sociale dont bénéficient les femmes. La planification de la famille visant à abaisser les taux de fécondité devrait faire partie intégrante des programmes sociaux.

Les pouvoirs publics des pays de cette grappe consacrent une part relativement faible de leurs dépenses aux besoins essentiels, notamment en matière de santé et d'instruction. A l'exception du Cameroun, on trouve dans tous les pays de cette grappe des taux de scolarisation primaire chez les filles qui sont inférieurs à 50 % et l'écart entre les sexes dans les taux d'alphabétisation est le plus marqué des sept grappes sur lesquelles porte la présente étude. Il faut que les pouvoirs publics s'attaquent aux graves divergences entre les sexes que l'on constate dans la mise en valeur des ressources humaines. Il faut en particulier s'attacher à accroître l'accès des femmes rurales aux soins de santé primaires et aux services de santé préventive, à l'instruction primaire et à l'instruction des adultes et à la formation professionnelle.

La représentation des femmes dans les organes de prise des décisions à tous les échelons est très faible, ce qui empêche que les questions relatives au sexe soient débattues et examinées ouvertement lorsque sont formulées des politiques économiques et sociales. Des campagnes de sensibilisation aux questions concernant les femmes peuvent aider à mettre en doute la validité de valeurs culturelles et de normes sociales profondément enracinées eu égard aux réalités de l'heure présente. Ce n'est qu'une fois que la société tout entière se sera véritablement engagée à examiner les causes des inégalités présentes entre les sexes que l'intervention des pouvoirs publics pourra être efficace.

**Grappe 3** Pays dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est modéré, où il existe des écarts marqués entre les sexes quant à la répartition de la main-d'oeuvre entre les secteurs et dans lesquels une proportion élevée de ménages ont une femme à leur tête (Angola, Congo, Gabon, Madagascar, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Zambie et Zimbabwe).

**Principaux défis à relever:** Accroître la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre industrielle; accroître l'accès des femmes à l'instruction secondaire et à la formation; soutenir sur le plan juridique et social les femmes se trouvant à la tête d'un ménage.

La contribution économique du secteur industriel est très supérieure à la moyenne régionale pour la plupart des pays de cette grappe. La proportion de femmes dans la main-d'oeuvre industrielle est toutefois bien inférieure à la moyenne régionale, tandis que la proportion de femmes dans l'agriculture est parmi les plus élevées. La longue période de production manufacturière orientée vers la substitution de productions locales aux importations, le niveau de la technique, les traits traditionnels de la migration de la main-d'oeuvre masculine et le déplacement de populations résultant des guerres civiles sont au nombre des raisons qui expliquent les déséquilibres entre les sexes sur le marché du travail. Les crises économiques des années 80 ont abouti à l'adoption de régimes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui ont provoqué des désordres dans la population civile et des grèves générales dans un certain nombre de pays. La grave sécheresse que l'Afrique australe a connue en 1991-1992 ainsi que les guerres civiles continues et le passage à un régime démocratique ont accru les problèmes économiques auxquels se heurtent les pays de ce groupe.

A supposer que la stabilité politique soit retrouvée, la reprise et l'expansion industrielles de cette grappe de pays seront fonction de leur aptitude à rendre leurs articles manufacturés compétitifs sur les marchés intérieurs, régionaux et mondiaux. La dévaluation d'un certain nombre de monnaies, notamment du franc CFA, ainsi que les changements structurels mettant en jeu des privatisations et des perfectionnements techniques reposant beaucoup sur des investissements étrangers directs et la libéralisation du commerce créeront un milieu macro-économique propice dans lequel les manufacturiers pourront exercer leurs activités de façon compétitive. Si l'on en juge d'après l'expérience d'autres pays, tant à l'intérieur de la région qu'à l'extérieur, ce sont les industries légères à vocation exportatrice qui se sont révélées les principaux employeurs de main-d'oeuvre féminine. L'évolution industrielle récente de Madagascar, qui a profité de l'élargissement des activités de la zone industrielle d'exportation de Maurice, fait déjà apparaître des indices d'une tendance analogue. Il est possible de prévoir que des politiques économiques libérales et la suppression de barrières protectionnistes dans tous les pays de cette grappe sont de nature à accroître les possibilités d'une croissance industrielle à fort coefficient de main-d'oeuvre destinée aux marchés internes et aux marchés d'exportation qui offriront de nouvelles possibilités d'emploi tant aux hommes qu'aux femmes.

Le manque d'une connaissance antérieure du milieu industriel et des compétences techniques ainsi que les préjugés culturels envers les occupations féminines constituent toutefois d'importants obstacles à la participation des femmes au processus d'industrialisation. Il importera en conséquence que les femmes aillent dans leurs études au-delà du niveau primaire et aient accès à la formation professionnelle technique. En outre, les nombreuses femmes chefs d'entreprise que compte le secteur non structuré, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales, ont besoin d'un appui institutionnel tenant compte des différences entre les sexes pour progresser dans les secteurs salariés productifs plus que le secteur commercial ne leur permet à l'heure actuelle de le faire.

Les taux élevés de fécondité et le grand nombre de femmes à la tête d'un ménage constituent de graves obstacles à l'emploi des femmes, notamment à l'emploi rémunéré. La garde et l'éducation des enfants imposent à la femme un fardeau qui est sans commune mesure avec le fardeau qui s'impose aux hommes. Le manque d'engagement sincère des pouvoirs publics de s'attaquer aux inégalités entre les sexes, à l'échelon économique, social et politique, a été dans une certaine mesure compensé par l'action des ONG. Il est possible de prévoir que les résultats de l'oeuvre des ONG auront des répercussions sur le milieu politique et institutionnel. Les pressions exercées par ces groupes seraient toutefois plus efficaces lorsqu'il s'agit d'améliorer sensiblement la condition sociale et économique de la femme, s'ils oeuvraient en s'associant aux initiatives des pouvoirs publics.

Grappe 4 Pays de l'Afrique sub-saharienne dans lesquels le niveau de développement social est extrêmement bas, mais le taux d'activité économique des femmes relativement élevé (Burundi, Ethiopie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Somalie et Zaïre).

**Principaux défis à relever:** Améliorer la productivité féminine dans l'agriculture et dans les activités productrices de recettes; accroître l'accès des filles à l'instruction; accroître l'alphabétisation, les connaissances et les compétences techniques des femmes.

Les obstacles auxquels les femmes se heurtent dans les pays de cette grappe sont analogues aux obstacles que connaissent les femmes des pays des grappes 1 et 2. C'est essentiellement dans l'agriculture et dans le secteur non structuré que l'on trouve l'activité économique des femmes. Il y a peu de femmes qui bénéficient d'un emploi rémunéré, notamment dans le secteur manufacturier. Le manque d'outils améliorés aux fins de la production de subsistance, une infrastructure rurale et urbaine défectueuse et le manque de techniques économisant l'effort dans le cadre des activités ménagères pèsent énormément sur l'énergie et le temps des femmes. A ce jour, les politiques des pouvoirs publics n'accordent aucune importance à l'équité entre les sexes. L'instabilité politique a imposé aux femmes un fardeau proportionnellement beaucoup plus lourd que celui des hommes. Etant donné les obstacles socio-économiques auxquels se heurtent les pays de la grappe 4, les possibilités d'accroître dans l'immédiat la participation des femmes à l'emploi rémunéré sont très limitées. A cet égard également, l'évolution actuelle semble indiquer une reprise dont l'agriculture sera le moteur. Accroître la production d'aliments et assurer la sécurité alimentaire constitue un important défi que la plupart des pays de cette grappe se doivent de relever. Au cours des deux dernières décennies, toute une documentation a exposé dans le plus grand détail les rapports entre le fléchissement de la production agricole et le manque d'accès des femmes aux ressources productives, c'est-à-dire aux terres, au crédit, aux services de vulgarisation, aux subventions à la production et à l'information. Le succès du programme de redressement agricole sera fonction de grandes questions de politique générale concernant l'infrastructure sociale et matérielle ainsi que la technique. La productivité croissante de la main-d'oeuvre féminine exige une politique consciente des différences entre les sexes quant à la fourniture de ces trois types de services.

La mise en place de l'infrastructure sociale doit comporter des techniques qui ont pour objet de réduire le temps et l'énergie que demandent les tâches quotidiennes s'agissant en particulier des aliments, de l'eau et des sources d'énergie. Les femmes auront aussi besoin d'accéder aux apports qui renforcent la productivité. En résumé, pour accroître la productivité du travail féminin, il faut que la législation écarte les partis pris institutionnels et accorde aux femmes des droits égaux quant à la propriété des terres et aux autres ressources productives. Une telle législation laisse la marge nécessaire pour contester la division du travail fondée sur le sexe telle qu'elle existe actuellement, ainsi que les façon dont le revenu et les dépenses sont répartis en fonction du sexe à l'intérieur des ménages.

A l'heure actuelle, le secteur manufacturier des pays de la grappe 4, à l'exception du Kenya, est petit et essentiellement conçu en fonction du marché interne. Dans le cadre du Programme d'échanges préférentiels, les pays membres qui font partie de cette grappe s'emploient à rechercher comment élargir les exportations d'articles manufacturés. La mesure dans laquelle un nombre important de femmes bénéficieront de cette stratégie en train de naître sera fonction des types des biens d'exportation actuellement produits pour l'exportation et des politiques d'emploi conscientes des différences entre les sexes qu'adoptera chacun des organismes nationaux et sous-régionaux. Elle dépendra aussi des occasions qui, en matière d'instruction et de formation, sont conçues en vue de permettre aux femmes d'acquérir de nouvelles compétences.

La crise économique des années 80 a poussé un très grand nombre de femmes dans le secteur non structuré. Quelques femmes ayant accès à des capitaux sociaux ont pu entreprendre des activités dans le secteur manufacturier et le secteur des services intermédiaires. Mais la majorité des femmes économiquement actives se trouvent dans l'agriculture de subsistance ou le petit commerce. Récemment, des programmes de crédit pour les femmes ont été disponibles dans presque tous les pays de la grappe 4. La plupart de ces programmes sont destinés aux entreprises rurales. Toutefois, non seulement ces programmes sont de portée très étroite, mais ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des réflexions courantes de politique générale sur le rôle du secteur non structuré dans une stratégie d'industrialisation revivifiée. Si l'on considère le manque d'emplois féminins dans le secteur structuré, les mesures visant à apporter un appui public aux entrepreneurs du secteur non structuré devraient faire une place spéciale à la

formation professionnelle des femmes qui a trait aux activités manufacturières et à la gestion des entreprises.

Les dépenses publiques consacrées aux services sociaux ont radicalement diminué dans la plupart des pays de la grappe 4. En chiffres relatifs, le Kenya s'en sort beaucoup mieux que les autres pays de la grappe. Au cours des années 70, le Gouvernement tanzanien a simultanément lancé des campagnes d'instruction primaire universelle et d'alphabétisation des masses. Les deux campagnes consacraient l'équité entre les sexes dans l'accès à l'instruction. Elles ont été l'une et l'autre couronnées de succès, mais la crise économique a entraîné des réductions substantielles de la part de l'instruction dans les dépenses. Aujourd'hui, les taux d'alphabétisation et de scolarisation primaire des femmes sont faibles. En Ethiopie, le programme d'alphabétisation des masses a réussi à réduire les taux élevés d'analphabétisme tant parmi les hommes que parmi les femmes, mais il a été exécuté en faisant appel à la coercition et il a été ensuite brusquement abandonné. Au Kenya, on a enregistré un progrès continu de la scolarisation chez les filles à tous les échelons. Des politiques éducatives sensibles aux différences entre les sexes ont été appliquées ces dernières années. Les pays de la grappe 4 ont à relever le défi non seulement d'accroître les possibilités d'instruction et de formation qui s'offrent aux femmes et aux filles, mais aussi de mettre au point des stratégies qui réduisent les taux extrêmement élevés de déperdition des effectifs scolaires, le manque de motivation et les programmes et plans d'études différenciés entre les sexes que l'on applique dans les écoles et les programmes de formation. Il est des plus regrettable que les dépenses de santé aient été réduites à un moment où la demande dans le secteur de la santé s'était considérablement élargie en raison de la propagation pandémique du SIDA. Des campagnes visant à éveiller le public au SIDA ouvrent de nouvelles possibilités de débattre des rapports de force entre les hommes et les femmes ainsi que de la façon dont elles se rattachent à l'aptitude à négocier des pratiques sexuelles plus sûres.

Ces derniers temps, dans quelques pays de la grappe 4, le nombre des femmes dans les organes de prise des décisions a révélé une certaine augmentation. Faute de débats de vaste portée et continus sur les divergences entre les sexes qui aboutissent à des mesures législatives concrètes et sur le suivi de l'application de ces mesures, l'augmentation du nombre des femmes dans les organes de prise des décisions tend à être un habillage visant à présenter les choses sous le jour le plus favorable. La mesure dans laquelle les femmes se trouvant dans les organes de prise des décisions pourront introduire des changements sera fonction de leurs liens entre elles et de la possibilité de rendre compte aux groupes de pression organisés qui font campagne en faveur de l'égalité entre les sexes. C'est ainsi que les femmes des pays de cette grappe doivent redoubler d'efforts dans les campagnes qu'elles mènent en faveur de la paix et de la stabilité. Se fondant sur cette action, les femmes se trouvant dans les organes de prise des décisions auront à traiter de questions liées à la réduction des dépenses de défense et à une nouvelle allocation des ressources à un secteur social sensible à ce dont les femmes ont besoin.

**Grappe 5** Pays dans lesquels les taux de participation des femmes au secteur manufacturier et au secteur tertiaire sont élevés (Algérie, Cap-Vert, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc et Tunisie).

**Principaux défis à relever:** Maintenir et renforcer la position de la femme dans l'économie; accroître la présence notoire de la femme dans la main-d'oeuvre; accroître l'alphabétisation fonctionnelle, les compétences et les connaissances des femmes; accroître la productivité de la main-d'oeuvre féminine dans le secteur non structuré.

Jusqu'à une date récente, la plupart des pays de cette grappe ont offert aux femmes des occasions d'occuper une place relativement importante dans la main-d'oeuvre du secteur tertiaire et manufacturier. Tous ces pays se trouvent toutefois aux prises avec de graves problèmes de chômage. Le nombre des chômeuses est proportionnellement plus élevé que le nombre des chômeurs. La crise économique allant en s'aggravant et le chômage croissant des jeunes ont déclenché un fondamentalisme religieux et un



climat politique qui privilégient la notion de l'homme soutien de famille et un droit à l'emploi plus étendu pour les hommes qui ne l'est pour les femmes. Dans ce cadre, l'activité économique accrue des femmes souffre d'un manque de notoriété dans la plupart des pays de la grappe 5.

Le secteur non structuré offre un emploi à une part importante de la main-d'oeuvre féminine. La plupart des femmes sont concentrées dans de petites entreprises, dans des postes d'employée de maison et dans le petit commerce. En Egypte, au Maroc et en Tunisie, la sous-traitance et l'adoption de modes de "livraison de travaux à l'extérieur" ainsi qu'une activité économique fondée sur les ménages sont en voie d'accroissement. Ces stratégies offrent la possibilité d'employer leur temps de façon souple aux femmes qui ont aussi la charge d'élever les enfants et d'assurer l'entretien du ménage. Elles représentent de même un avantage pour les travailleurs saisonniers de l'agriculture et de l'alimentation qui se trouvent au chômage la majeure partie de l'année. Dans un milieu socio-culturel où le fait de quitter son foyer pour gagner un revenu laisse entendre que la condition sociale de l'intéressé est basse, une activité économique fondée sur les ménages permet de se mettre à l'abri des sanctions de la société. Cette stratégie dissimule toutefois la contribution économique des femmes et prête créance aux tentatives faites pour repousser les femmes dans la sphère privée. De plus, la majeure partie de l'activité économique fondée sur le ménage repose sur de mauvaises conditions de travail, un accès réduit aux prestations sociales et aux pensions, un isolement et un affaiblissement de la position de la femme dans les négociations. Malgré son importance croissante, on ne s'attache pas assez à accroître la productivité de la main-d'oeuvre féminine dans le secteur non structuré. Dans ce secteur, les femmes ne peuvent que gagner d'un perfectionnement accru de leurs compétences, de l'introduction de compétences nouvelles et de l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de la sous-traitance. Dans le secteur agricole, les femmes ont besoin d'avoir accès aux ressources productives et à l'information.

L'augmentation substantielle du nombre des femmes instruites a représenté un progrès concret dans la plupart des pays de la grappe 5, quoique l'écart de scolarisation entre les sexes demeure très marqué et que le taux d'alphabétisation soit faible, même en Tunisie, pays où l'on a enregistré les résultats les plus remarquables dans la voie de la promotion de la femme. Dans tous les pays, il existe un écart marqué entre les niveaux d'instruction dans les zones rurales et dans les zones urbaines. Les filles tendent à se spécialiser dans des domaines techniques et non scientifiques. Le nombre des écoles professionnelles pour les filles est insuffisant et le petit nombre d'écoles de cette nature qui existent s'attachent aux domaines traditionnels de spécialisation.

La présence des femmes dans les organes de prise des décisions politiques est faible dans tous les pays, mais un certain nombre d'organisations féminines, particulièrement en Egypte, au Maroc et en Tunisie, font campagne contre l'intolérance religieuse et culturelle. Il n'y a qu'en Tunisie que prévaut un appui juridique et institutionnel d'ensemble à la participation des femmes à la vie économique. Eu égard au climat conservateur croissant et à la crise économique qui se poursuit sans désespérer, leur influence à long terme sur la condition de la femme est incertaine.

**Grappe 6** Pays dans lesquels le PIB et la VAM par habitant sont élevés, mais dans lesquels le taux de participation des femmes à l'agriculture est faible et le taux de leur participation au secteur tertiaire élevé (Afrique du Sud, Maurice et Seychelles).

**Principaux défis à relever:** Mettre les femmes à même de faire face au passage à une production à fort coefficient technique et d'avoir accès à des positions supérieures de prise des décisions économiques et politiques.

La transformation structurelle de l'économie des pays de cette grappe qui est due à l'industrialisation a entraîné un fléchissement de l'importance de l'agriculture et un mouvement général de la main-d'oeuvre de l'agriculture vers l'industrie et les services. La majeure partie de la main-d'oeuvre masculine se trouve dans le secteur industriel, alors que la main-d'oeuvre féminine est

concentrée dans le secteur tertiaire. Les pays de cette grappe de même que les pays d'Afrique du Nord, offrent de rares exemples de pays africains où les taux de participation des hommes à l'agriculture sont plus élevés que ceux des femmes, ce qui s'explique du fait que l'agriculture commerciale prédomine sur l'agriculture de subsistance. Selon les indices dont on dispose, ce sont en majeure partie des hommes qui sont employés dans la production agricole commercialisée, tandis que les femmes constituent la majorité de la main-d'oeuvre de l'agriculture de subsistance.

Il est fréquent au cours de la transition économique qu'un nombre croissant de salariées aient à quitter l'agriculture et l'économie rurale et soient contraintes de chercher un emploi dans le secteur industriel urbain et le secteur des services. La monétisation croissante accroît aussi le souci des familles, notamment mais pas exclusivement des familles pauvres, de se procurer un revenu en espèces. Les femmes, de même que les hommes, ont à faire face à une pression croissante qui s'exerce sur elles pour qu'elles exercent une activité rémunérée en vue de couvrir les dépenses du ménage. Bien que l'on puisse constater cette tendance dans la présente gamme de pays, le processus "naturel" de passage de la société agraire à la société industrielle a été influencé par un certain nombre de facteurs qui ont eu des répercussions sur les typologies de la participation des femmes à cette évolution. En Afrique du Sud, dans le cadre des politiques de ségrégation du régime antérieur à l'indépendance, la demande d'un grand nombre de salariés hommes dans les industries extractives et les activités manufacturières a été en grande partie satisfaite à partir des "homelands", les hommes laissant les femmes et les enfants derrière eux. Les services domestiques et le commerce ont représenté de grandes possibilités d'emploi rémunéré pour la majorité des femmes. A Maurice, la croissance du secteur manufacturier orienté vers l'exportation au cours des années 80 a stimulé une forte augmentation de l'emploi industriel féminin dans les industries de l'habillement. Aux Seychelles, c'est à la croissance de l'industrie du tourisme et des services qu'est essentiellement imputable la hausse du salariat féminin.

Les trois économies se trouvent désormais dans une période transitoire de croissance économique. Dans l'Afrique du Sud dégagée de l'apartheid, le principal défi à relever pour insuffler une vie nouvelle à l'économie consiste à mettre en valeur la majeure partie des ressources humaines longtemps négligées. La croissance industrielle sera fonction de la façon dont on relèvera les défis que présente la suppression des barrières protectionnistes et que l'on fera face à une compétition accrue du monde extérieur. Les industries d'exportation auront à se tourner vers des produits à valeur ajoutée supérieure pour compenser la perte de l'avantage que représentait le coût des salaires. Maurice est dans une situation analogue. Les pénuries déjà apparentes de main-d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée font monter les salaires et la concurrence croissante que rencontrent les articles manufacturés exportés à fort coefficient de main-d'oeuvre qui exigent une main-d'oeuvre peu qualifiée place l'économie à la croisée des chemins. L'instabilité politique aux Seychelles fait peser une grave menace sur l'économie qui est tributaire du tourisme, des services et du commerce.

Le rôle futur de la femme dans le développement économique des trois pays sera dans une large mesure fonction de la gestion macro-économique des pouvoirs publics. Il ne fait pas de doute que les modifications du secteur manufacturier entraîneront une production perfectionnée et plus orientée vers la technique en vue d'assurer la compétitivité sur le plan régional et mondial, ce qui signifie que l'accès des femmes à l'instruction et à la formation techniques sera d'une grande importance pour que les femmes d'Afrique du Sud et des Seychelles puissent avoir davantage accès à l'emploi industriel et pour que les femmes de Maurice maintiennent la position qui est la leur. L'instruction des femmes des pays de cette grappe est en général élevée et la situation démographique et sociale est aussi favorable aux femmes, mais il sera nécessaire de compléter les progrès enregistrés dans le domaine de la protection sociale féminine par un épaulement politique et un appui institutionnel. Les préoccupations des femmes et l'égalité entre les sexes doivent faire partie intégrante des politiques de développement des pouvoirs publics. La forte présence et la grande expérience des ONG peuvent constituer un apport très utile à la formulation et à l'application de politiques visant à favoriser la promotion économique de la femme. Il faut encourager et soutenir ce qui montre bien qu'en Afrique du Sud et à Maurice, c'est effectivement là ce qui est en train de se produire.

**Grappe 7** Pays de l'Afrique australe dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est modéré, mais qui comptent une forte proportion de femmes dans les emplois salariés manufacturiers et connaissent une forte migration de la main-d'oeuvre masculine et des taux de scolarisation élevés chez les filles (Botswana, Lesotho et Namibie).

**Principaux défis à relever:** Améliorer l'accès des femmes aux échelons supérieurs de la prise des décisions politiques; transformer le cadre juridique et institutionnel pour appuyer le rôle économique des femmes et pour permettre une utilisation plus efficace de la main-d'oeuvre féminine instruite; réduire les inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales.

Dans ce groupe de pays, on trouve un exemple évident de l'interaction des déterminants de la participation économique des femmes à l'intérieur des cinq systèmes. Cette interaction montre que l'amélioration d'indicateurs tenant compte du sexe dans un système ne suffit pas à garantir une modification globale positive du rôle économique de la femme si ces améliorations ne s'accompagnent pas de progrès dans les autres systèmes. Les indicateurs sociaux et démographiques indiquent que les femmes des pays de cette grappe ont davantage accès à l'instruction et aux services de santé que les femmes des pays des autres grappes. Leur taux d'activité économique demeure toutefois inférieur à la moyenne régionale. Bien que les femmes du Botswana et du Lesotho aient enregistré des percées parmi les cadres moyens, elles sont toujours absentes des échelons supérieurs de prise des décisions. Ce sont les femmes qui gèrent une forte proportion des ménages, mais la loi et la coutume continuent de les traiter comme des mineures et comme des êtres subordonnés par rapport à l'homme. La récession économique des années 80 n'a pas touché ces pays autant qu'on l'a constaté dans d'autres pays. Le Botswana et la Namibie ne sont que deux des quelques pays d'Afrique qui ne connaissent pas de déficit public nécessitant des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel surveillés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Le développement économique n'a toutefois profité qu'à la population urbaine et la pauvreté rurale est très répandue, notamment dans les ménages ayant une femme à leur tête.

L'économie des trois pays est fortement tributaire des industries extractives tant à l'intérieur des pays que, pour ce qui est de l'emploi, en Afrique du Sud également. Les possibilités d'une augmentation substantielle de la production du secteur agricole existent, bien qu'elles ne soient pas encore pleinement exploitées.

## CHAPITRE IV

### STRATEGIES

L'analyse des systèmes qui est consignée au chapitre premier de la présente étude a circonscrit les déterminants généraux de la place des femmes dans la main-d'oeuvre africaine, en particulier dans la main-d'oeuvre industrielle. L'échantillonnage par grappes qui est consigné au chapitre 2 a permis d'évaluer plus en détail les caractéristiques qui différencient sept grands groupes de pays du continent africain. Dans le chapitre 3, les obstacles actuels à la participation des femmes aux activités liées au secteur manufacturier ont été replacés dans le cadre des tendances économiques prévues de la région et de la situation propre aux différentes grappes. L'avantage de la méthode retenue pour la présente étude est qu'elle permet de formuler des stratégies et des plans d'action concernant le milieu social, économique et politique circonscrit par des groupes de pays ayant en commun la même typologie de participation féminine à la vie économique et aux activités manufacturières. Les stratégies et plans d'action proposés ci-après doivent donc être considérés comme des ensembles intégrés concernant les obstacles liés aux systèmes qu'ont révélés les défis exposés dans le chapitre précédent.

#### 4.1. STRATEGIES ET PLANS D'ACTION PROPOSES POUR LES DIVERS GROUPES DE PAYS

La présente section concerne les stratégies et plans d'action propres aux sept groupes de pays examinés dans les deux chapitres précédents. En raison du grand nombre d'analogies entre les obstacles qui entravent la promotion de la main-d'oeuvre féminine en Afrique, il est inévitable que l'on constate des répétitions dans les mesures qui sont nécessaires pour faire face à ces goulets d'étranglement. Malgré l'homogénéité des problèmes que l'on relève dans les diverses grappes, il existe aussi des différences entre les pays à l'intérieur de chacun des sept groupes. Par suite, des propositions concernant telle ou telle grappe ont pour objet de mettre en lumière les problèmes les plus urgents et d'offrir des suggestions en vue de solutions possibles. A partir de ces lignes directrices, il est possible de mettre au point des programmes détaillés qui soient appropriés pour les divers pays et qui puissent être incorporés aux politiques des pays qui concernent la mise en valeur des ressources humaines.

**Grappe 1** Pays de l'Afrique sub-saharienne dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est faible, mais où leur participation au secteur agricole et au secteur tertiaire est élevée (Bénin, Burkina Faso, Comores, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone et Togo).

##### Principaux défis à relever:

- Accroître la productivité féminine dans le secteur agricole.
- Accroître la productivité féminine dans le secteur non structuré.
- Renforcer chez les femmes l'alphabétisation, l'aptitude à compter ainsi que d'autres connaissances et compétences techniques.
- Supprimer les obstacles fondés sur le sexe qui entravent la scolarisation et les résultats scolaires des filles.

##### Principaux obstacles:

- L'activité économique des femmes n'est ni enregistrée ni consacrée.
- Les politiques agricoles et les politiques liées au secteur non structuré ne font pas de place aux besoins spécifiques des femmes dans ces secteurs, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources productives.
- Les effectifs féminins dans les écoles élémentaires et secondaires diminuent et les femmes souffrent d'un taux d'abandons scolaires très élevé, ce qui réduit leurs possibilités d'emploi.

- Chez les femmes, l'alphabétisation et l'aptitude à compter atteignent un niveau très bas; les femmes manquent de compétences et ont difficilement accès à la technologie, ainsi qu'aux connaissances et à la formation techniques.
- Les besoins des salariées du secteur structuré en matière de santé, de sécurité et d'avancement ne sont pas considérés comme hautement prioritaires. Les organismes publics représentant les intérêts des femmes souffrent d'un manque de moyens techniques et de ressources insuffisantes.

Stratégie	Plans d'action	Acteurs
Accroître la notoriété et la productivité des femmes dans la production agricole.	Assurer l'accès des femmes aux ressources productives, y compris les terres, le crédit et les compétences.	Ministère de l'agriculture, organisations non gouvernementales, organisations féminines.
Accroître la proportion de femmes exerçant un emploi rémunéré autre qu'agricole.	Mettre à exécution des programmes qui renforcent les compétences des femmes dans les créneaux qui sont en train de se dégager sur les marchés ruraux et urbains. Entreprendre des études pleinement conscientes de la différence entre les sexes en ce qui concerne la transformation structurelle des économies mondiales, régionales et locales en vue de recenser les possibilités d'emplois de nature à renforcer les compétences.	Organismes publics et organismes internationaux (CEA, ONUDI, OIT)
Amener le public à mieux prendre conscience de la place des femmes dans la main-d'œuvre.	Lancer des campagnes publiques soutenues sur la contribution des femmes au développement économique et faire en sorte que cette activité soit pleinement et exactement enregistrée dans le cadre du rassemblement des données quelle qu'en soit la forme, ainsi que des statistiques internationales, nationales et locales.	Département du travail, Bureau central de statistique, organes d'information et organisations internationales (CEA, OIT, UNESCO, Banque mondiale et FMI).
Accroître la scolarisation primaire des filles, ainsi que l'alphabétisation fonctionnelle et le niveau des compétences sur le plan technique et le plan de la gestion parmi les femmes.	Suivre le programme d'études et les partis pris fondés sur le sexe en milieu scolaire dans le cadre d'une analyse continue des courants éducatifs.	Organisations féminines, Ministère de l'instruction publique, Ministère du travail, Ministère de l'industrie.
	Mettre en place un programme d'alphabétisation fonctionnelle qui renforce les aptitudes des stagiaires quant à l'autogestion des activités économiques.	Organisations non gouvernementales, Ministère de l'instruction publique et organismes internationaux (OIT et ONUDI)
	Assurer une formation aux programmes de renforcement de la productivité grâce au dépistage, à la diffusion et à l'institutionnalisation de techniques agricoles améliorées et de méthodes de plantage, d'utilisation d'engrais, de récolte, d'emmagasiner et d'évaluation des activités de production.	Organisations non gouvernementales, Ministère de l'agriculture et organismes internationaux (FAO et ONUDI)
	Aider les femmes des zones rurales et des zones urbaines à devenir membres de coopératives et à renforcer leurs réseaux d'appui mutuel à l'échelon des collectivités.	Organisations féminines, organisations non gouvernementales et organisations internationales (OIT et CEA)
Améliorer les conditions de travail des femmes dans les usines.	Suivre la situation en matière de santé et de sécurité des usines dans lesquelles l'effectif féminin domine ainsi que dans les industries mixtes, et assurer une formation en cours d'emploi qui permette aux salariées d'être promues à des postes de supervision mieux rémunérés.	Ministère du travail, syndicats, organisations féminines, organisations non gouvernementales et organisations internationales (OIT et ONUDI)
Renforcer les moyens dont disposent les mécanismes nationaux féminins.	Mettre au point des programmes de formation novateurs à l'intention des mécanismes féminins nationaux pour qu'ils répondent davantage aux besoins des femmes et qu'ils soient conscients des possibilités en train de se dégager et des obstacles auxquels les femmes se heurtent, de façon à formuler des politiques pertinentes.	Institutions spécialisées, associations professionnelles féminines et mécanismes féminins nationaux.

**Grappe 2** Pays dans lesquels le taux d'activité économique des femmes est faible, en particulier dans les secteurs productifs de l'économie, de même que la considération dont les femmes jouissent sur le plan social et économique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mauritanie, Sao-Tomé-et-Principe, Soudan et Tchad).

**Principaux défis à relever:**

- Accroître la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre et leur notoriété;
- Accroître la productivité féminine dans l'agriculture et les activités du secteur non structuré;
- Accroître l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et leur accès à l'instruction et à la formation professionnelle.

**Obstacles à l'emploi des femmes:**

- Les activités économiques des femmes ne sont pas enregistrées ni consacrées;
- Faible productivité de la main-d'oeuvre féminine dans l'exploitation agricole de subsistance et les activités du secteur non structuré en raison du manque d'apports techniques, de formation et d'appui institutionnel;
- Stagnation de la croissance industrielle;
- Les besoins essentiels des femmes sont peu satisfaits;
- Les grossesses fréquentes et précoces et les responsabilités familiales, si l'on y ajoute les obstacles sociaux et culturels à l'emploi des femmes, compromettent les chances que les femmes ont d'avoir accès à un emploi rémunéré régulier;
- Le faible niveau d'alphabétisme et d'instruction des femmes les place dans une position nettement défavorisée sur le marché du travail;
- Le manque de cadre politique et juridique de nature à appuyer les intérêts de la main-d'oeuvre féminine.

Stratégie	Plans d'action	Acteurs
Accroître la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre et leur notoriété.	Mettre en application des techniques économisant l'effort physique et permettant d'avoir accès à l'eau et aux combustibles de façon à réduire le volume des tâches ménagères des femmes en leur offrant plus de temps pour participer à des activités davantage orientées vers le marché productif.	Services compétents des pouvoirs publics et établissements de recherche, secteur privé, organismes internationaux (ONUDI), ONG et collectivité des donateurs.
	Lancer des campagnes pour faire mieux saisir l'importance de la contribution des femmes à l'économie ménagère et à l'économie nationale. Faire en sorte que cette contribution soit pleinement prise en compte et consignée lors du rassemblement des données sous toutes leurs formes.	Ministère du travail, organismes nationaux de statistique, organes d'information, ONG et organismes internationaux (Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, CEA, OIT, ONUDI et Fonds international des Nations Unies pour l'environnement mondial).

Stratégie	Plans d'action	Acteurs
<p>Accroître la productivité de la main-d'oeuvre féminine.</p>	<p>Favoriser l'accès des femmes aux moyens de production (techniques, terres, capital et information) par le truchement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la constitution d'unités (coopératives) et réseaux de production.</li> <li>- de l'application de techniques appropriées et adaptées aux petites et moyennes entreprises.</li> <li>- de la mise en place d'institutions et intermédiaires financiers capables de mettre efficacement des crédits et des prêts à la disposition des femmes.</li> <li>- de l'exécution de programmes d'économie domestique comprenant une alphabétisation fonctionnelle, une formation aux affaires et à la production et une sensibilisation à la différence entre les sexes dans les régions rurales.</li> <li>- de modifications du régime foncier légal et coutumier et de la législation entravant l'accès des femmes à l'utilisation et à la propriété des terres.</li> </ul>	<p>Services et organismes compétents des pouvoirs publics, institutions bancaires et financières, ONG, donateurs, organismes internationaux (ONUDI, CEA, Fonds international des Nations Unies pour l'environnement mondial, Banque mondiale des femmes).</p>
<p>Accroître la mesure dans laquelle les besoins essentiels des femmes sont satisfaits.</p>	<p>Mettre en place une infrastructure maternelle et sociale dans les zones rurales.</p>	<p>Services gouvernementaux compétents et secteur privé.</p>
	<p>Offrir en matière de santé familiale une instruction adéquate et efficace en vue de réduire les taux de fécondité ainsi que les grossesses des adolescentes.</p>	<p>Services gouvernementaux d'instruction publique, de santé et de développement communautaire, organes d'information et organismes internationaux (OMS et Fonds international des Nations Unies pour l'environnement mondial).</p>
<p>Accroître le niveau d'instruction des femmes.</p>	<p>Mettre à exécution des politiques et instruments juridiques concernant la fréquentation scolaire obligatoire des garçons et des filles.</p>	<p>Services gouvernementaux chargés de l'instruction publique et des affaires juridiques, organes d'information, ONG et organismes internationaux (UNESCO).</p>
	<p>Veiller à une grande souplesse des horaires et de l'emplacement des cours pour permettre aux filles qui doivent à leur foyer s'occuper de tâches domestiques, du soin des enfants et de divers travaux de poursuivre leurs études.</p>	
	<p>Revoir les programmes d'études pour en supprimer les partis pris fondés sur le sexe et pour y introduire une formation professionnelle de base à l'échelon de l'enseignement secondaire du premier cycle.</p>	
	<p>Revoir la politique selon laquelle les adolescentes enceintes sont expulsées des écoles.</p>	
	<p>Offrir aux femmes actuellement incultes des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'apprentissage du calcul qui soient expressément liés aux tâches que ces femmes accomplissent.</p>	
	<p>Offrir aux filles des stimulants et des mesures d'encouragement pour qu'elles étudient les matières scientifiques et techniques.</p>	
<p>Renforcer le cadre institutionnel et juridique qui a trait aux questions liées à la différence entre les sexes.</p>	<p>Mettre à exécution des programmes de sensibilisation aux questions de différences entre les sexes à l'échelon des collectivités et à l'échelon national de sorte que les hommes et les femmes soient conscients des inégalités qui existent actuellement entre les sexes et des problèmes particuliers auxquels les femmes se heurtent.</p>	<p>Organismes publics et privés spécialisés, ONG, syndicats et organismes internationaux.</p>
	<p>Appuyer l'action des ONG qui a trait aux questions relevant des droits de l'homme et d'une saine gestion démocratique.</p>	
	<p>Appliquer des mesures et des politiques en faveur de groupes désavantagés en vue d'accroître la participation des femmes à tous les échelons de la prise des décisions.</p>	